

## INFORMATION TO USERS

This manuscript has been reproduced from the microfilm master. UMI films the text directly from the original or copy submitted. Thus, some thesis and dissertation copies are in typewriter face, while others may be from any type of computer printer.

**The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted.** Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleedthrough, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send UMI a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

Oversize materials (e.g., maps, drawings, charts) are reproduced by sectioning the original, beginning at the upper left-hand corner and continuing from left to right in equal sections with small overlaps. Each original is also photographed in one exposure and is included in reduced form at the back of the book.

Photographs included in the original manuscript have been reproduced xerographically in this copy. Higher quality 6" x 9" black and white photographic prints are available for any photographs or illustrations appearing in this copy for an additional charge. Contact UMI directly to order.

# UMI

A Bell & Howell Information Company  
300 North Zeeb Road, Ann Arbor MI 48106-1346 USA  
313/761-4700 800/521-0600





Université d'Ottawa • University of Ottawa



**La participation communautaire et le discours sur le développement durable : l'étude de Revelstoke en Colombie-Britannique**

 par  
Sophie Dupuis Graves

Thèse déposée à  
l'École des études supérieures et de la recherche  
en vue de l'obtention de  
maîtrise ès arts en sociologie

Directrice : professeure Donna Winslow

Université d'Ottawa

Mai 1997



National Library  
of Canada

Acquisitions and  
Bibliographic Services

395 Wellington Street  
Ottawa ON K1A 0N4  
Canada

Bibliothèque nationale  
du Canada

Acquisitions et  
services bibliographiques

395, rue Wellington  
Ottawa ON K1A 0N4  
Canada

*Your file - Votre référence*

*Our file - Notre référence*

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-28420-4

**Canada**

## Résumé

L'environnement naturel fut avant les années 1980, la victime des conséquences du développement économique qui n'a pas considéré, ou très peu, son impact écologique. La relation aliénante qu'entretient l'être humain avec son environnement a occasionné sa domination sur la nature. L'appropriation de l'environnement naturel s'est fait pour favoriser le développement de l'être humain. En 1988, le Rapport Brundtland a confirmé que cet environnement doit obligatoirement être considéré dans le processus développemental pour que l'on puisse en faire bénéficier nos prochains.

L'intégrité des espaces naturels sera maintenue seulement lorsque nous réussirons à établir un équilibre entre les activités de développement et leur viabilité environnementale. La notion de viabilité s'applique dans des conditions où les capacités de chaque élément social, environnemental et économique sont prises en considération. Il nous faut imaginer de nouvelles façons de développer nos communautés et établir des méthodes telles la participation du public, la prise de décisions par consensus et l'intégration des inquiétudes environnementales aux questions de développement, pour que la durabilité du développement soit assurée. Nous ne pouvons plus mettre de côté l'environnement car il fait partie d'un plus grand écosystème qui joue un rôle fondamental pour le développement. Pour examiner les méthodes mises en place pour effectuer le développement durable au Canada nous utiliserons le cas de Revelstoke en Colombie-Britannique, exemple d'un micro-projet de développement durable.

L'étude porte sur les mécanismes institutionnels mis en place par les gouvernements fédéral, provincial et municipal pour la promotion du développement durable. Notre objectif est de décrire ces mécanismes et d'évaluer la manière utilisée pour susciter la participation communautaire. Ces mécanismes ont été activés grâce à la participation canadienne au

programme environnemental international Action 21. D'ailleurs, nous nous proposons de repasser les initiatives nationales et communautaires de Revelstoke aux critères d'Action 21 pour être en mesure d'évaluer leur statut de viabilité.

## Remerciements

Je tiens à remercier certaines personnes qui ont travaillé à la réalisation de cette thèse de maîtrise. Tout d'abord, Madame Donna Winslow, directrice de la thèse qui a apporté une contribution inestimable à ce processus d'apprentissage. En m'introduisant au développement durable elle m'a dirigée dans une nouvelle voie.

Les commentaires constructifs des lecteurs Monsieur José Havet et Monsieur Raymond Murphy, ont enrichi ma recherche. Je les remercie pour ce soutien. Je tiens également à remercier Monsieur Luc Bouthillier qui, par son intérêt m'a motivé à poursuivre ce domaine. Mes remerciements s'adressent aussi à l'Institut de recherche sur l'environnement et l'économie pour m'avoir donné l'occasion de participer au projet de viabilité des communautés de foresterie.

Un merci tout particulier à mon époux Kevin qui m'a appuyée dans mes démarches. Avec son support et son encouragement j'ai pu atteindre mon objectif de poursuivre des études supérieures.

« Plus nous approchons du troisième millénaire, plus le monde se révèle interdépendant et plus nos choix semblent critiques. Jamais auparavant avons-nous eu, en tant qu'espèce et en tant qu'individus, une telle possibilité de donner forme à notre avenir à tous ». dans DeFries, R.S. & T.F. Malone, 1989. *Global Change and Our Common Future*. Washington, É-U. Livres Peregrine : v.

## Liste des cartes, des figures et des tableaux

|  |    |
|--|----|
| Carte I - <i>Revelstoke. Colombie-Britannique</i>  | 49 |
| Carte II - <i>Région de Revelstoke</i>   | 55 |
| Carte III - <i>Concession de ferme forestière TFL 23 en 1986</i>                                   | 64 |
| Carte IV - <i>Nouvelle division des concessions de ferme forestière</i>                            | 86 |
|  |    |
| Figure I - <i>Le développement durable d'un point de vue systémique</i>                            | 30 |
| Figure II - <i>Éducation profil 1991</i>   | 58 |
| Figure III - <i>Distribution du revenu des ménages 1991</i>  | 72 |
| Figure IV - <i>Distribution du revenu selon le sexe 1991</i>                                       | 73 |
| Figure V - <i>Organigramme de la Corporation</i>   | 92 |
|  |    |
| Tableau I - <i>Population de Revelstoke 1990-1993</i>  | 56 |
| Tableau II - <i>Circulation de véhicules non-commerciaux (Rogers Pass - Parc national Glacier)</i> | 61 |
| Tableau III - <i>Visiteurs barrage Revelstoke</i>  | 62 |
| Tableau IV - <i>Force de travail de Revelstoke 1990 - 1993</i>                                     | 68 |
| Tableau V - <i>Emplois et revenu d'emplois (après taxes) par secteurs économiques 1991</i>         | 70 |
| Tableau VI - <i>Revenu d'emploi médian 1989 - 1993</i>   | 71 |
| Tableau VII - <i>Distribution du revenu médian 1991</i>  | 71 |
| Tableau VIII - <i>Activités forestières 1994 - 1995</i>  | 95 |
| Tableau IX - <i>États financiers 1994 - 1995</i>   | 96 |
| Tableau X - <i>Mécanismes institutionnels</i>  | 98 |

## Table des matières

|  |            |
|--|------------|
| Liste des cartes, des figures et des tableaux  | i          |
| <b>Introduction</b>  |            |
| <b>I - Question sociologique et méthodologie</b>   | <b>10</b>  |
| 1.1 Problématique  | 10         |
| 1.2 Opérationnalisation des concepts   | 11         |
| 1.3 Méthodologie; contexte national et communautaire   | 16         |
| 1.4 Littérature  | 21         |
| <b>II - Concept du développement durable au Canada</b>   | <b>25</b>  |
| 2.1 Concept du développement durable   | 25         |
| 2.2 Développement durable au Canada  | 33         |
| 2.3 Action 21 : le rôle de la communauté et des mécanismes institutionnels                     | 41         |
| 2.4 Conclusion   | 45         |
| <b>III - Développement durable communautaire : une étude de cas</b>                            | <b>50</b>  |
| 3.1 Profil de Revelstoke, Colombie-Britannique   | 50         |
| 3.1.1 Histoire   | 52         |
| 3.1.2 Population   | 56         |
| 3.1.3 Éducation  | 57         |
| 3.1.4 Économie   | 60         |
| 3.1.5 Projets hydroélectriques   | 60         |
| 3.1.6 Tourisme   | 60         |
| 3.1.7 Industrie forestière   | 62         |
| 3.1.8 Force de travail   | 67         |
| 3.1.9 Revenu   | 69         |
| 3.2 Structure communautaire pour le développement durable                                      | 74         |
| 3.2.1 Établissement d'une vision communautaire   | 75         |
| 3.3 Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke  | 80         |
| 3.3.1 Déroulement des événements   | 82         |
| 3.3.2 Émergence d'un projet communautaire durable  | 85         |
| 3.3.3 Participation communautaire  | 87         |
| 3.3.4 Vision et mission  | 90         |
| 3.3.5 Structure corporative  | 91         |
| 3.3.6 Partenaires  | 93         |
| 3.3.7 Rendement de la concession de ferme forestière TFL 56                                    | 93         |
| <b>IV - Analyse des impacts des mécanismes institutionnels sur la communauté de Revelstoke</b> | <b>100</b> |
| 4.1 Revelstoke dans le contexte national   | 100        |
| 4.2 Évaluation de Revelstoke sous Action 21  | 106        |
| <b>V - Conclusion</b>  | <b>119</b> |
| Annexe I - Liste des sigles  | 127        |
| Bibliographie  | 128        |

## **Introduction**

L'environnement naturel fut avant les années 1980, la victime des conséquences du développement économique qui n'a pas considéré, ou très peu, son impact écologique. La relation aliénante qu'entretient l'être humain avec son environnement a occasionné sa domination sur la nature. L'appropriation de l'environnement naturel s'est fait pour favoriser le développement de l'être humain. En 1988, le Rapport Brundtland a confirmé que cet environnement doit obligatoirement être considéré dans le processus développemental pour que l'on puisse en faire bénéficier nos prochains.

L'intégrité des espaces naturels sera maintenue seulement lorsque nous réussirons à établir un équilibre entre les activités de développement et leur viabilité environnementale. La notion de viabilité s'applique dans des conditions où les capacités de chaque élément social, environnemental et économique sont prises en considération. Il nous faut imaginer de nouvelles façons de développer nos communautés et établir des méthodes telles la participation du public, la prise de décisions par consensus et l'intégration des inquiétudes environnementales aux questions de développement, pour que la durabilité du développement soit assurée. Nous ne pouvons plus mettre de côté l'environnement car il fait partie d'un plus grand écosystème qui joue un rôle fondamental pour le développement. Pour examiner les méthodes mises en place pour effectuer le développement durable au Canada nous utiliserons le cas de Revelstoke en Colombie-Britannique, exemple d'un micro-projet de développement durable.

L'étude porte sur les mécanismes institutionnels mis en place par les gouvernements fédéral, provincial et municipal pour la promotion du développement durable. Notre objectif est de décrire ces mécanismes et d'évaluer la manière utilisée pour susciter la participation communautaire. Ces mécanismes ont été activés grâce à la participation canadienne au

programme environnemental international Action 21. D'ailleurs, nous nous proposons de repasser les initiatives nationales et communautaires de Revelstoke aux critères d'Action 21 pour être en mesure d'évaluer leur statut de viabilité.

Le développement durable est un concept complexe difficile à saisir et à évaluer. Adams (1993), Novek et Kampen (1992), Prades, Tessier et Vaillancourt (1991,1992), Lélé (1991), Simon (1989), sont parmi les auteurs qui ont discuté des difficultés reliées à la définition et à la mise en pratique du concept de développement durable. Malgré son ambiguïté, le concept vise l'intégration de l'environnement dans les questions du développement économique. Ceci incite à réfléchir au développement sous une perspective autre que celle d'expansionnisme économique traditionnel qui tient peu compte de l'écologie (Redclift,1987). L'intégration du volet environnemental dans le processus du développement économique indique que l'intégrité environnementale est remise en question et doit nécessairement reprendre une place importante dans le processus de développement.

Le concept du développement durable est apparu dès 1981 avec la parution du rapport *La Stratégie mondiale de la conservation* élaborée par trois organismes : l'Union mondiale pour la nature (UICN), le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Fonds mondial pour la nature (WWF). Depuis, sur la scène internationale, certaines préoccupations environnementales se rattachent à la notion de développement. La prise de conscience de la destruction systématique de notre environnement par le développement économique des États a amené la réorientation du développement vers un développement durable.

Nous sommes témoins d'un environnement qui a été et qui est toujours mis en péril par le développement économique. Les eaux polluées, la désertification, le déboisement excessif des

forêts, la perte de biodiversité et l'air contaminé sont des exemples concrets d'effets résultant de pratiques de développement néfastes (Centre de recherches pour le développement international, 1993a). Les conséquences dévastatrices nous montrent qu'on doit utiliser les ressources naturelles de façon durable. Selon Barbier (1987), la notion du développement économique est un facteur isolé dans le processus du développement d'un État. Ce genre de développement se concentre sur une dimension de la société qui est facilement mesurable. La croissance économique et l'accumulation de capitaux peuvent être mesurés selon les gains quantitatifs économiques d'un État. Une décision économique se base sur les gains qu'elle apporte à l'économie d'un État et n'inclue pas ou très peu dans son équation l'impact environnemental. Ces aspects démarquent pour nous le développement économique du développement durable. L'environnement est un élément lié à la fois au développement économique et à la survie de la population de notre planète. C'est pour cette raison que l'établissement d'une situation équilibrée entre les pratiques du développement économique et la conservation de l'environnement est considéré nécessaire à l'institution d'un développement durable. La constatation qu'un environnement sain est un environnement qui maintient un équilibre entre tous ses écosystèmes suggère que les tendances et les pratiques de développement d'un État ont des répercussions qui vont au-delà de l'environnement immédiat et atteignent l'environnement mondial.

Le concept de développement durable a été formulé au niveau international. Toutefois, son succès dépend de l'engagement politique concret des États. L'encadrement du processus pour un développement durable s'avère ainsi la responsabilité des gouvernements nationaux. Au Canada, les gouvernements ont adopté le concept du développement durable comme : « fondement d'une nouvelle perception de l'environnement et de l'économie » (Gouvernement du Canada, 1991:57). Tout en reconnaissant que l'État canadien souscrit aux propos du développement durable : nous chercherons dans cette étude à connaître le mécanisme ou les mécanismes d'application nationaux

qui impliquent l'instance communautaire dans l'implantation d'une approche de développement durable au Canada. Le paradigme du développement durable cherche à intégrer la participation de divers intervenants aux différents paliers de décision. Nous entendons par intervenants, les gens regroupés pour faire avancer les projets qui répondent à leurs inquiétudes et leurs projets : des groupes communautaires avec un mandat local, différents paliers du gouvernement, des membres industriels et des élus municipaux.

Il y a trois niveaux de mécanismes institutionnels mis en place afin de promouvoir le développement durable : l'international, le national et le communautaire. Nous allons nous concentrer sur les niveaux national et communautaire car la perspective internationale est déjà explorée par une pléthore d'auteurs. Nous avons ciblé dans ce travail les mécanismes institutionnels, les conférences et les travaux qui ont fait avancer la problématique du développement durable au Canada. L'interprétation canadienne du concept de développement durable est caractérisée par un assemblage de diverses notions provenant de travaux produits à l'échelle internationale. Le Canada a tiré des notions de plusieurs sources pour arriver à un paradigme qui s'appliquerait au contexte canadien. Nous soulignons par ailleurs que la concertation et la collaboration entre les instances impliquées ont rendu possible le débat sur le développement durable au Canada. Le discours sur le développement durable canadien a été présenté de façon à ce que le développement économique et la participation communautaire soient promus. Les dialogues entre États-nations comme ceux de la Conférence mondiale canadienne sur les stratégies de conservation en 1986, ont contribué davantage à sa formulation canadienne du concept et figurent comme éléments de base pour atteindre la viabilité. Les efforts déployés par le gouvernement fédéral à mettre en place un développement durable canadien s'effectuent au niveau communautaire. L'un de ces efforts consiste à responsabiliser les communautés en matière du développement et de l'environnement.

Nous prenons la définition de Campfens (1983) utilisée par Duinker, Matakala, Chege et Bouthillier (1994) pour déterminer ce qu'est une communauté. « ...a community must be seen as a complex system of interaction among cultural, economic, social, psychological, ecological, and political elements » (Campfens, 1983:712). Le concept de communauté pour nous n'est pas restreint à la géographie d'un village ou d'une juridiction politique. Nous nous référons davantage à la communauté comme l'instance communautaire, le niveau communautaire ou la sphère communautaire. La participation des communautés dans l'adoption d'une orientation de développement durable est intrinsèque à sa réalisation. En d'autres termes, la formulation et l'application des pratiques du développement durable deviendront la responsabilité des membres de la communauté car les changements imputés au développement auront un impact direct sur eux: leurs relations vis-à-vis l'environnement et le développement seront aussi modifiées. Selon Environnement Canada (1995c), une transformation des attitudes et des attentes de la population envers l'environnement et le développement est à la base du changement des habitudes actuelles. L'établissement de nouveaux mécanismes institutionnels et la transformation du fonctionnement des mécanismes en place par les acteurs sociaux de la communauté seront les moyens choisis pour engendrer un développement durable sur une base communautaire.

Action 21, issue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) en 1992, est constituée d'une série de propositions qui vise à amoindrir les inquiétudes en ce qui concerne l'environnement et le développement. Lors de cette conférence, le Canada a pris l'engagement d'amorcer le programme au plan national. L'objectif du plan d'action environnemental est de faire évoluer le développement durable dans les États engagés. Bien qu'élaboré au niveau international, Action 21 nécessite une participation nationale et communautaire pour combler les exigences du programme et assurer ainsi sa réussite. Puisque le Canada a signé une entente à la CNUED pour appliquer Action 21, il y a eu engagement de sa

part auprès de la communauté internationale à réaliser le projet. La participation et la coopération des autorités locales sont des facteurs déterminants dans l'atteinte des objectifs car plusieurs problèmes et solutions soulevés par Action 21 se retrouvent d'abord au niveau local (CNUED,1992a). Il ne suffit plus de se concentrer sur le développement de l'économie du pays, nous croyons de surcroît que la mise en place de ce plan d'action au Canada est un moyen stratégique pour inciter les communautés à entreprendre un développement durable.

Le document Action 21 sert de guide aux États qui cherche à établir un développement durable. Les sujets abordés dans ce programme présupposent des lignes directrices en matière du développement durable et les moyens pour y accéder varient selon les interprétations. Les actions peuvent se faire à différents degrés au niveau politique, social, économique et écologique. Toutefois, c'est au niveau de son application que le plan éprouve des faiblesses. La flexibilité qu'offre le programme Action 21 peut influencer les interprétations obtenues.

En effet, Action 21 est en mesure de s'ajuster en fonction des différentes situations, capacités et priorités nationales et communautaires (CNUED,1992a). Conséquemment, une certaine liberté est laissée dans le développement des projets et actions. L'insuffisance de conformité pourrait sans doute faire surgir une multitude d'applications du programme Action 21. Il est possible que l'absence de rigueur et de cohésion du programme incite des États à s'afficher comme pratiquant un développement durable même si, de fait, les actions posées manquent de cohérence et demeurent risquées pour l'environnement.

Le premier chapitre de notre thèse sera consacré à la définition de notre problématique. La question et l'hypothèse de travail seront présentées et suivies par l'opérationnalisation de nos concepts clefs. Nous offrons une définition du développement durable tiré du Rapport de la

Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1988), définition qui encadrera nos concepts. La définition du programme Action 21 adopté au Canada sera présentée et nous mènera à une définition des mécanismes institutionnels mis en place pour réaliser le développement durable au Canada. Ces mécanismes institutionnels fourniront le fil conducteur pour l'étude du développement durable et Action 21 au Canada. La définition du concept de communauté impliquera des notions d'interdépendance des différentes sphères d'activités communautaires. En dernier lieu, nous soulignerons l'importance de la notion de participation du public au projet de viabilité canadien et communautaire.

La méthodologie utilisée pour entreprendre cette étude sera aussi démontrée dans le premier chapitre. Cette section servira à cerner l'objet d'étude et la façon dont nous analyserons les résultats obtenus. Les chapitres d'Action 21 dont nous nous servirons pour analyser les efforts nationaux et communautaires en matière du développement durable seront énoncés. Nous expliquerons le choix de l'étude de cas et comment celui-ci est relié aux concepts clefs et au fil conducteur que sont les mécanismes institutionnels. Nous indiquerons aussi la façon dont nous allons approcher la question et l'hypothèse de travail en utilisant l'étude de Revelstoke en Colombie-Britannique.

La troisième et dernière section du premier chapitre fera état de la littérature dont nous nous sommes servis pour cette recherche. Plusieurs auteurs ont été retenus. Cependant, nous spécifions les auteurs utilisés pour l'analyse de l'opérationnalisation du développement durable dans un contexte canadien national et communautaire.

Au deuxième chapitre, nous discutons du concept de développement durable. Nous explorons les influences subies par le concept et son évolution afin de le contextualiser et de

l'actualiser. Certaines notions indispensables à la définition du concept du développement durable seront présentées afin d'entreprendre la réflexion. Un schéma du modèle du développement durable d'un point de vue systémique sera présenté et élaboré. L'importance de ce modèle sera soulignée par rapport aux mécanismes institutionnels tant nationaux que communautaires pour effectuer un développement durable, ce qui nous amènera à explorer la question du développement durable au Canada. L'acceptation de ce nouveau paradigme au Canada s'est illustrée par des initiatives que nous présenterons. La bureaucratisation des initiatives, soit la création de mécanismes institutionnels, apparaîtront dans un plan national pour passer à un état durable. La place de la communauté dans ces mécanismes sera identifiée pour poursuivre avec la fonction de la communauté et des mécanismes institutionnels sous Action 21. Dans la conclusion de ce chapitre nous situerons les initiatives canadiennes en matière du développement durable et nous élaborerons sur leur portée : l'identification de mécanismes institutionnels communautaires, leurs rôles et leurs influences. Voilà qui nous amènera à l'étude de cas.

Le troisième chapitre est réservé à l'étude des mécanismes institutionnels communautaires à Revelstoke pour l'établissement d'un développement durable. Un aperçu historique de cette ville est nécessaire pour comprendre l'État de crise des années 1980. La complexité des activités économiques, sociales et environnementales de cette époque sera exposée ce qui nous aidera à aborder la structure communautaire et les efforts en matière de développement et d'environnement. La présentation des mécanismes institutionnels sera liée à la récente utilisation de la communauté dans un modèle systémique du développement durable. Nous analyserons tout particulièrement la création d'un nouveau mécanisme institutionnel, la Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke, car celui-ci a été la solution communautaire pour un développement durable.

Le Chapitre IV portera sur l'analyse des impacts des mécanismes institutionnels de la

communauté de Revelstoke sur l'établissement d'un développement durable. La première section vise à situer les efforts de Revelstoke dans le contexte national. La représentation du projet communautaire durable sera exposée pour établir sa contribution au projet national en matière de développement durable. La deuxième section du chapitre sera consacrée à l'évaluation des initiatives communautaires de Revelstoke à l'aide des critères des chapitres 8, 11, 28 et 40 d'Action 21. Cette analyse nous permettra de juger de la viabilité de cette communauté forestière en Colombie-Britannique. En guise de conclusion nous appliquerons nos concepts clefs aux observations faites dans le cadre de notre étude de cas.

## **Chapitre I - Question sociologique et méthodologie**

Le premier chapitre de notre thèse sert à tracer le lien entre la question et l'hypothèse de notre recherche et les mécanismes institutionnels mis en place pour effectuer un développement durable au Canada. Cette étude sociologique est axée sur la participation du public au développement canadien, à l'intérieur des mécanismes institutionnels mis en place par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Les interactions entre individus et entre mécanismes institutionnels sont pour nous fondamentales au processus du développement communautaire. Étant dans l'impossibilité de procéder à des entrevues sur place, cette étude a été effectuée selon une revue de la documentation disponible.

### **1.1 - Problématique**

Le Canada a adhéré au programme Action 21 en 1992 auprès de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et, par la même occasion, a adopté l'approche du développement durable. Cette adhésion exige de l'État canadien qu'il développe les moyens de réaliser les objectifs de développement durable définis dans Action 21.

La question fondamentale qui dirige notre recherche est : comment se manifeste le développement durable et le programme Action 21 dans le contexte canadien, tant au niveau national que communautaire ? Le Canada a mis en place son programme de développement durable par l'entremise d'initiatives et de mécanismes institutionnels développés pour répondre aux exigences internationales et nationales du développement durable et d'Action 21. Nous ferons la distinction entre les mécanismes institutionnels mis en place par le gouvernement fédéral comme les tables rondes sur l'environnement et l'économie, de ceux déjà en place dans la communauté de Revelstoke, la Commission du développement économique de Revelstoke et ceux développés par la communauté de Revelstoke dont le Comité de négociation pour l'utilisation du territoire

communautaire.

## 1.2 - Opérationnalisation des concepts

Dans notre cadre conceptuel, l'interaction entre l'individu et son environnement est l'élément de base du développement durable (Lélé.1991). La reconnaissance du caractère indissociable des activités humaines et de l'utilisation des ressources naturelles nous motivent à étudier ce processus de développement en intégrant tous ses aspects. Les mécanismes mis en place par les gouvernements pour faciliter et encourager le développement signifient pour nous une activité à l'intérieur du processus du développement économique.

La reconnaissance par l'instance nationale du rôle de la participation communautaire dans la prise de décisions en développement et en environnement est un rouage important du mécanisme du développement durable au Canada :

L'un des éléments importants de la mise au point de ces stratégies de développement durable réside dans le fait que le processus est axé sur la participation. On a incité groupes et collectivités à discuter et à s'entendre pour atteindre un consensus qui témoigne des besoins et des priorités de tous les membres de la société (Environnement Canada.1995c:12).

La Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1988) spécifie que les structures du pouvoir et les mécanismes institutionnels dans un État ont des répercussions sur l'environnement et le développement : « Sustainable ecosystem initiatives provide a systemic means of facilitating the collective anticipation, identification and intervention in problems and opportunities. in order to promote the concept of sustainable development » (IREE.1995:53). La nouvelle approche aux problèmes écologiques et économiques encourage la participation locale dans la prise de décisions. « Au Canada, on reconnaît d'emblée qu'un processus décisionnel efficace au

sujet de l'environnement doit prévoir des consultations approfondies avec l'ensemble des intervenants » (Environnement Canada.1995c:13). La déresponsabilisation du gouvernement fédéral lors de la prise de décisions en matière d'environnement et de développement redéfinit la place qu'occupe la communauté dans l'État canadien.

Nous retenons pour cette recherche la définition du développement durable<sup>1</sup> de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement : « Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (CMED.1988:51) : l'abstraction intergénérationnelle du concept suggère une conceptualisation de méthodes viables à long terme apportée au processus de développement. Le concept de développement durable retient la notion d'un développement des activités économiques en équilibre avec les possibilités d'exploitation et les limites écologiques de notre environnement naturel (Manning.1990). Nous favorisons l'orientation de cette définition car : « Il faut donc intégrer l'économie et l'écologie dans la prise de décisions et dans le processus législatif, non seulement pour protéger l'environnement, mais encore pour protéger et favoriser le développement » (CMED.1988:44).

Vu que les dimensions sociales, économiques, politiques et écologiques sont interreliées dans la logique du développement durable, ce dernier est en constant mouvement et sa dynamique a un impact sur tous les niveaux de la société. Il est important de souligner que l'aspect de durabilité du développement est un processus et non un état (Robinson.François.Legge et Lerner,1990). L'importance du concept de développement durable réside dans l'appel à l'adoption d'un processus flexible et du fait qu'il est adaptable aux conditions variées en raison de l'évolution

---

<sup>1</sup>Le concept du développement durable est synonyme du développement soutenable.

des travaux de développement et du caractère vivant de l'environnement naturel. Ainsi, chaque élément qui s'insère dans le processus du développement durable doit se refléter dans les mécanismes institutionnels.

Action 21 est défini comme un plan environnemental mondial qui a comme objectif de répondre aux questions du développement et de l'environnement. Ce plan propose plusieurs pistes visant la régulation des problèmes posés par le processus du développement et de la conservation de l'environnement. Compte tenu de la nature du concept du développement durable et du programme Action 21, ces options sont fondamentales pour forger des liens avec les mécanismes institutionnels mis en place pour effectuer un développement durable au Canada.

Pour définir le concept de mécanismes institutionnels, nous utilisons les travaux de Stiefel et Wolfe (1994) : « At one level, 'institutionalization' refers to the constitutional framework for pluralist democracy : elections, referenda, legal protections of rights to voice opinions, etc. At another level, it refers to the regulations and bureaucratic entities... » (1994:101). Les mécanismes institutionnels sont des instances décisionnelles du secteur public qui affectent les citoyens d'un État ou d'une communauté. Une commission et un panel de révisions sont des exemples de mécanismes institutionnels. Notre intérêt pour cette étude est de cibler les mécanismes institutionnels qui ont marqué les initiatives en matière du développement durable au Canada. De plus, la provenance d'un mécanisme est révélateur de sa portée, surtout dans la communauté.

Nous attribuons un sens élargi au concept de communauté car nous considérons la communauté au-delà de ses délimitations physiques, « ...the community is found to be akin to a living being, complete with self-regulating mechanisms and a realization that individual members must help support the community and then the community will help to support them »

(Dunster,1991:1). L'individu qui participe au développement de sa communauté intériorise les objectifs et les priorités communautaires. Dès que l'individu est en mesure de s'identifier aux valeurs communautaires et de les véhiculer, elles contribuent à la stabilité sociale. « A healthy community is diverse. From an ecosystem stand point, diversity in species and genetics means stability. From a human standpoint, diversity also means stability through varied innovative economies and social structures » (Hammond,1990:43).

À l'intérieur de la composition communautaire on retrouve des individus impliqués dans des activités économiques, sociales, politiques et environnementales. La participation à la vie communautaire s'effectue sous différentes formes susceptibles d'améliorer la qualité de vie<sup>2</sup>. Les mécanismes institutionnels dans une communauté sont les instances de participation qui peuvent redéfinir le fonctionnement communautaire. L'interdépendance de chaque facette de la communauté facilite les interactions entre citoyens de la communauté et alimente le processus de concertation et de la cohésion sociale propices à une gestion intégrée des différentes sphères d'activités.

Nous percevons l'engagement dans un développement durable comme un engrenage des intérêts particuliers des intervenants<sup>3</sup> de la société travaillant de façon concertée et interdépendante. La réorientation du processus de développement vers chaque sphère d'intervention de la société suscite un changement des pratiques du développement économique en place dans la société. Une vue d'ensemble des secteurs d'activités dans le processus du

---

<sup>2</sup>Qualité de vie signifie pour nous la satisfaction des besoins par l'amélioration des conditions soit économique, sociale, environnementale ou politique qui sont en place dans la communauté.

<sup>3</sup>C'est à dire les élus municipaux, les groupes communautaires, les industriels, les citoyens ainsi que les gouvernements provincial et fédéral.

développement durable est essentielle pour atteindre l'objectif de viabilité pour chacun de ces secteurs d'activités. Selon Kneen (1989), nous assistons à une réorientation de la conscience collective<sup>4</sup> et à une actualisation du fait que la situation environnementale ne doit plus être marginalisée des structures sociales.

La participation canadienne à l'application des principes du développement durable s'effectue sous différentes formes. Engagé auprès de la communauté internationale pour réaliser un développement durable, le Canada concentre ses efforts pour répondre aux critères de viabilité de ses activités, afin d'atteindre un équilibre entre chaque activité, et ce, sans compromettre l'intégrité d'une sphère d'activité au détriment d'une autre. « Les gouvernements estiment que le développement durable constitue un moyen raisonnable, pratique et rentable d'orienter l'économie canadienne parce qu'ils constatent que l'environnement, loin d'entraver la prospérité économique, en est plutôt une partie intégrante » (Gouvernement du Canada, 1991:57). Cet énoncé atteste l'acceptation canadienne du nouveau paradigme du développement durable. À vrai dire, ce constat va mener à des changements significatifs à l'intérieur des mécanismes institutionnels en ce qui a trait à l'interprétation du développement canadien.

En effet, la sensibilisation du peuple canadien au concept de développement durable par le biais de la diffusion de l'information est vitale à l'orientation du développement vers une voie viable (CNUED, 1992a). Nous notons ainsi une nouvelle approche dans les priorités du gouvernement canadien et l'évidence de l'intégration du secteur environnemental dans les efforts déployés. « Au Canada, l'environnement fait maintenant l'objet des documents budgétaires et des

---

<sup>4</sup>Nous interprétons le concept de "public awareness", comme similaire au concept de conscience collective de Durkheim : le partage d'une même perception, d'un fait social par une collectivité.

discours du trône, des discussions et de la recherche des groupes de réflexion, et du mandat des commissions royales » (Gouvernement du Canada, 1991:56). Le vocabulaire et la perception du développement dans les mécanismes institutionnels, se modifient pour introduire la notion de développement durable au Canada.

Fletcher et M'Gonigle nous indiquent qu'une composante indissociable et essentielle à la réalisation du développement durable est celle de la participation locale : « ...if environmental and community values are to be implemented, one must create new economic and political opportunities which are inherently supportive of these values » (1991:30). La participation communautaire en matière de développement évoque un changement dans les mécanismes institutionnels de développement. L'auteur Buxton (1992) fait valoir également que l'action communautaire devrait concorder avec les activités dans le contexte national pour assurer un véritable développement durable. Un rapprochement des objectifs de l'appareil gouvernemental aux actions de la population canadienne en matière de développement est une méthode qualifiée de développement durable. La nécessité d'inclure les préoccupations environnementales dans le processus politique de prise de décisions n'est typique ni des pratiques du passé ni de celles au présent soulignent Robinson, Francis, Legge et Lerner (1990).

### **1.3 - Méthodologie ; contexte national et communautaire**

Notre étude porte sur l'analyse du développement durable au Canada. Le fondement du paradigme du développement durable implique de façon active la communauté dans l'atteinte des objectifs de durabilité ainsi que les mécanismes institutionnels mis en place pour réaliser la participation communautaire. Notre démarche a été influencée par l'idée du paradigme systémique:

...le paradigme de développement durable se situe dans une démarche globalisante, il est important de le situer à l'intérieur du paradigme systémique quant à la méthode avec laquelle il compte aborder les problèmes. Le paradigme systémique est un paradigme méthodologique qui ne déclare pas de façon explicite de valeurs particulières, au sens où il ne fait pas en soi la promotion d'un système de valeurs particulier autre bien sûr que celui qui est généré par la méthode même qu'il préconise (Prades, Vaillancourt et Tessier, 1991:61).

Nous nous proposons d'adopter une approche systémique pour l'étude du développement durable, soit, l'intégration des secteurs économique, social, politique et écologique de la communauté assimilée au mécanisme du développement. Notre recherche tentera de déterminer la place qu'occupe la communauté dans l'émergence du développement durable au Canada. Pour ce faire, nous allons examiner la présence ou l'absence de la communauté dans les mécanismes institutionnels établis au niveau national.

Nous utiliserons des documents provenant de, Bregha, Moffet et Nishi (1993), Buxton (1992), du Centre de recherches pour le développement international (1993c), Clément (1993), Comité permanent de l'environnement (1993), la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1988), la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992b) (1992c), Environnement Canada (1995c), Gardner (1989), Gardner et Roseland (1989a) (1989b), Gouvernement du Canada (1991), Manning (1990), Meakin (1992), la Table Ronde nationale sur l'environnement et l'économie (1992) (1993a) (1993b) (1995a) (1995b) et Taylor (1995). Nous examinerons comment le gouvernement fédéral a essayé d'impliquer les communautés dans les mécanismes institutionnels pour amorcer un développement durable. Ce dernier est un phénomène récent qui date de la fin des années 1980 au Canada (Roseland, 1992). La ténacité à favoriser un développement qui intègre les préoccupations écologiques sera exposée sous forme d'analyse des initiatives entreprises. En fonction de notre hypothèse de travail, nous

utiliserons le programme de développement durable mondial Action 21 pour étudier les efforts et initiatives canadiennes déployés. Nous avons identifié le programme Action 21 comme étant une série de propositions générales utilisées par le gouvernement canadien pour guider les communautés vers la durabilité. Les chapitres d'Action 21 qui seront utilisés dans notre étude sont : chapitre 8 - *intégration de l'environnement et du développement dans la prise de décisions* ; chapitre 11 - *combattre la déforestation* ; chapitre 28 - *initiatives des autorités locales sous Action 21* et chapitre 40 - *l'information pour la prise de décisions*. À titre d'outil d'analyse, Action 21 nous permettra de traiter systématiquement de notre problématique du développement durable national et communautaire. L'interprétation des données par l'entremise d'Action 21 établira une grille d'analyse pour regarder l'application du développement durable à l'échelle nationale et communautaire. Les chapitres du programme Action 21 portant sur l'intégration de l'environnement et du développement dans la prise de décisions, la déforestation, les initiatives des autorités locales et l'information pour la prise de décisions, préciseront la méthode que nous utiliserons dans notre quatrième chapitre pour lier les initiatives communautaires du troisième chapitre de notre thèse aux critères du programme canadien pour un développement durable.

Une idéologie fondamentale est à la source de l'approche du développement durable. Il s'agit de l'intégration des questions environnementales dans le processus du développement. Notre cadre de référence pour cette étude est composé de concepts qui sont reliés à cette approche. Les éléments essentiels de la notion de développement durable tels que la participation publique dans la prise de décisions environnementale, la concertation et l'interdépendance des secteurs économique, social, politique et environnemental sont nos concepts de base pour étudier les mécanismes institutionnels ainsi que le développement durable national et communautaire. Essentiellement, un regard approfondi sur ceux-ci nous permettra de les appliquer à notre étude de cas. Ainsi, notre cadre conceptuel nous fournit les notions essentielles pour passer à une

analyse pratique de l'application du paradigme du développement durable.

Afin de comprendre la complexité de l'approche du développement durable, nous employons un modèle systémique. Le modèle illustre l'interdépendance des sphères sociale, économique et environnementale lors du processus de développement. La pertinence du modèle pour cette étude est sa réapparition dans les nouveaux mécanismes institutionnels développés pour passer au développement durable national et communautaire. Aussi, nous pouvons reconnaître son influence dans les processus de réorientation ou de restructuration des mécanismes institutionnels déjà en place.

Notre choix pour une étude de cas est fait en fonction des paramètres du développement durable. Cherchant à étudier une communauté qui a entrepris des démarches pour inclure la viabilité de son développement, la communauté riche en ressources naturelles du nom de Revelstoke, située dans le corridor intérieur de la Colombie-Britannique dans la chaîne de montagnes Colombie, a été un choix logique car elle a remis en question sa relation avec l'environnement immédiat. Nous retrouvons également l'influence du modèle du développement durable d'un point de vue systémique lorsque la communauté a choisi de transformer ses habitudes de développement. L'aspect forestier de Revelstoke nous intéresse tout particulièrement pour l'étude du développement durable communautaire. L'exploitation de la forêt constitue d'ailleurs la base économique de cette communauté.

La documentation utilisée pour l'étude de Revelstoke nous est parvenue du Comité de négociation pour l'utilisation du territoire communautaire (1995), de la Commission du développement économique de Revelstoke (1995), de la Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke (1995a) (1995b), de Feick (1995), du Gouvernement provincial de la Colombie-

Britannique (1995), du Groupe de développement Westcoast (1995), de Statistique Canada (1986) (1991) et de la TRNEE (1994a). Des informations informelles et des spécifications ont été obtenues en communiquant directement avec le Commissaire du développement économique de Revelstoke, la Chambre de Commerce de Revelstoke, l'administrateur de la Ville de Revelstoke et la Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke.

Les informations obtenues à propos de Revelstoke nous permettront d'établir un profil récent de sa situation économique, sociale et environnementale. La méthode d'analyse que nous utiliserons pour cette étude de cas nous mènera à un examen des données obtenues pour chaque secteur intervenant dans cette communauté. Nous utilisons des données statistiques provenant de Statistique Canada et de la municipalité de Revelstoke. Afin de peindre un portrait juste de la communauté, nous indiquons les sources des données présentées ainsi que la façon dont elles ont été compilées. En retraçant son cheminement communautaire, nous serons en mesure d'expliquer la volonté qu'exprime Revelstoke de devenir un leader dans le domaine du développement durable. Les événements et les mécanismes institutionnels qui ont mené Revelstoke vers un développement durable sont d'une importance capitale à notre analyse.

Nous étudieront plus particulièrement les mécanismes du secteur public mis en place pour faciliter la participation communautaire à l'établissement d'un développement durable à Revelstoke. La structure communautaire érigée pour l'engendrement d'un processus de viabilité sera assujettie à l'analyse car « l'un des éléments importants de la mise au point de ces stratégies de développement durable réside dans le fait que le processus est axé sur la participation » (Environnement Canada, 1995c:12). La capacité locale de concerter les différents intervenants a été la force motrice qui a déclenché le processus de participation des membres de la communauté. Le mécanisme de prise de décisions en développement et en environnement a, quant à lui,

encouragé leur implication à la gestion de leur propre avenir. Ces facteurs à la fois ont motivé les citoyens de Revelstoke à participer à la définition des priorités en matière de développement et de l'environnement et ont créé un momentum pour une restructuration locale.

L'attachement des membres de la communauté au principe du développement durable a entraîné une remise en question communautaire propice à l'élaboration de projets futurs. La stratégie de Revelstoke a été de s'emparer des moyens de développement de l'environnement : « L'un des éléments communs de ces stratégies [de développement durable], c'est la reconnaissance du besoin d'améliorer l'aménagement du territoire et d'adopter une gestion plus intégrée de l'exploitation des ressources » (Environnement Canada.1995c:12). L'intervention communautaire pour la gestion forestière s'est traduite en micro-projet de développement durable.

En principe, le gouvernement du Canada a exprimé sa volonté de travailler dans l'optique du développement durable lorsqu'il a adopté le programme Action 21. En ce qui concerne l'application de ce programme, les communautés doivent figurer au premier plan car elles doivent appliquer Action 21 selon leurs propres capacités et priorités. Revelstoke a donc dû élaborer sa définition d'un développement durable pour ses besoins et ses ressources. L'interprétation communautaire du développement durable à Revelstoke sera analysée par l'entremise des principes d'Action 21. Les exigences du programme seront les outils qui nous permettront d'évaluer la durabilité de Revelstoke.

#### **1.4 - Littérature**

Le débat sur le développement durable groupe des auteurs de différentes perspectives. À sa source on note les rapports qui ont recensé la situation économique, sociale et environnementale mondiale ce qui a sensibilisé la population, incité des changements et permis d'avancer des

propositions. Ils ont capté l'attention internationale et suscité des initiatives nationales. *La Stratégie mondiale de la conservation* de UICN, PNUE et WWF en 1981, a initié le dialogue de durabilité. *Notre avenir à tous* de la CMED en 1988 représente le fondement de notre étude car le développement durable tel que décrit dans ce rapport intègre les préoccupations environnementales aux questions du développement.

Notre cadre de référence traite de plusieurs notions qui découlent du concept du développement durable. Ceci explique l'abondance d'auteurs que nous avons retenus, car la complémentarité des analyses est nécessaire pour cerner une théorie qui intègre les questions environnementales au processus du développement. La question de l'opérationnalisation du concept du développement durable est abordée par des auteurs tels que : Adams et Thomas (1993), Goodland et Daly (1995), Lélé (1991), Prades, Vaillancourt et Tessier (1991), Redclift (1987), Sachs (1993), Simon (1989) et Van den Bergh et Van der Straaten (1994). Ces derniers offrent une analyse théorique qui nous permet de développer une perspective globale des enjeux contemporains en matière de développement durable.

Plus spécifiques, Barbier (1987), Bartelmus (1994) et Daly et Cobb (1994) se concentrent sur le point de vue économique du débat. L'article de Cernea (1993) : « The Sociologist's Approach to Sustainable Development », est indispensable à notre analyse car l'auteur y traite de la problématique du développement sous l'optique « grassroots ». La définition même du développement durable fait l'objet de plusieurs articles qui ont aussi contribué à l'ensemble de notre étude.

Notre recherche traite de la problématique du développement durable au Canada et situe la communauté au sein de ce nouveau paradigme. La réorientation du développement, pour y

intégrer les aspects environnementaux, est une situation qui s'amorce actuellement au Canada. La littérature canadienne sur ce sujet est récente et relativement abondante. Cependant, il est important de souligner que la documentation est largement sous forme de rapports gouvernementaux. Nous croyons que cette situation relève en partie de la nouveauté du concept du développement durable dans le contexte canadien.

Dans le contexte canadien, la littérature donne un aperçu historique du concept et élabore sur le défi d'appliquer le développement durable au Canada : Bregha, Moffet et Nishi (1993), Buxton (1992), Clément (1993), le gouvernement du Canada (1991), Manning (1990) et Taylor (1995) sont parmi les plus connus. Pour passer à l'analyse de notre étude de cas, nous avons puisé d'une multitude d'articles et de documentation traitant du développement communautaire durable et des forêts communautaires. L'analyse de la durabilité à l'échelle communautaire se fait sous des axes sociaux, économiques, environnementaux et politiques. La littérature avance des propositions de fonctionnement en matière de développement et d'environnement telles que la prise de décisions locale et la participation publique.

Parmi les auteurs canadiens respectés dans le domaine des forêts communautaires nous avons consulté les ouvrages de Bouthillier (1996), Duinker (1994), Dunster (1991,1990), Hammond (1990) et Hopwood (1992). Ceux-ci ont cherché à définir les enjeux et les impacts de la durabilité écologique pour les communautés forestières. À l'aide d'articles traitant de cas semblables au nôtre, nous sommes parvenus à bâtir une étude de cas bien documentée et qui fait la preuve de la pertinence d'une participation communautaire à un projet de développement durable.

Les lectures qui contribueront à cette étude pour établir le lien entre le cadre conceptuel, expliqué dans notre premier chapitre, et l'étude de cas ont été puisées chez des auteurs tels que

Bouthillier (1996), Cernea (1993), CMED (1988), Dunster (1990) (1991), Environnement Canada (1992) (1994c) (1995c), Gardner (1989), Hammond (1990), Lélé (1991), Roseland (1992) : ces derniers se retrouvent au coeur du débat sur le développement durable, soit sous une perspective internationale, nationale ou communautaire.

En résumé, l'ensemble des articles, des manuscrits et des documents utilisés pour cette étude suggèrent que le développement durable au Canada existe et s'actualise au niveau communautaire. Il s'agit maintenant d'interpréter l'étude des mécanismes institutionnels nationaux pour fonder notre argument du début : la mise en place des initiatives et des mécanismes institutionnels au Canada sont développés pour répondre aux exigences du développement durable et Action 21.

## **Chapitre II - Concept du développement durable au Canada**

Dans le deuxième chapitre nous esquissons la discussion sur le développement durable. Nous examinerons les influences du concept du développement durable au Canada ainsi que ses objectifs. L'analyse du modèle de développement durable d'un point de vue systémique sera liée à la discussion des mécanismes institutionnels nationaux. Nous proposons de combiner les initiatives canadiennes en matière d'intégration de l'environnement aux questions de développement pour comprendre le rôle que l'on réserve aux communautés canadiennes dans ce projet de durabilité. Ainsi, notre question de travail nous incite à analyser les mécanismes institutionnels nationaux en fonction des critères d'Action 21. Nos conclusions nous permettront de saisir l'importance des mécanismes institutionnels mis en place par le gouvernement canadien pour encourager la participation des communautés dans le développement durable.

### **2.1 - Concept du développement durable**

Le concept du développement durable est apparu dans un contexte de malaises écologiques et économiques. Depuis les années 1950, les stratégies de développement ont favorisé un marché économique agressif expansionniste selon Sachs (1993). En parallèle, la thèse expansionniste a facilité l'exploitation massive des ressources naturelles pour répondre aux demandes économiques du marché mondial (Taylor, 1995; Prades, Tessier et Vaillancourt, 1992). Le Rapport Brundtland (1988) fait état des enjeux en 1988 :

La Commission a identifié clairement les problèmes environnementaux les plus importants, problèmes qui menacent directement le développement de plusieurs pays : croissance démographique excessive, déboisement et pâturage excessifs qui sont en voie de désertifier plusieurs pays arides et semi-arides, destruction des forêts tropicales qui menace des centaines de milliers d'espèces, combustibles fossiles et déboisement qui causent l'effet de serre (dû au CO<sub>2</sub>) risquant ainsi de perturber le climat de toute la planète, pluies acides qui menacent l'ensemble des écosystèmes aquatiques et forestiers, érosion de la couche d'ozone

stratosphérique, etc. (CMED,1988:xiii-xiv).

L'évolution du développement économique international est la source principale de l'épuisement écologique (CMED,1988). Compte tenu de la menace environnementale que représentait la croissance économique, l'idéologie des environmentalistes des années 1960 et 1970 était axée sur la protection des espèces vivantes (Sachs,1993; Prades,Vaillancourt et Tessier,1991). Réduire les dommages écologiques impliquait donc d'imposer des limites au développement. Marquée par la crise du pétrole, la décennie 1970 s'est caractérisée par l'urgence de changer les perceptions envers l'environnement et le développement (Atkinson,1991; CMED,1988; Fauchoux,1990; Sachs,1993; Van den Bergh et Van der Straaten,1994). Sachs (1993) et Van den Bergh et Van der Straaten (1994), indiquent que les préoccupations pour un développement à long terme sont directement reliées au bien-être de l'environnement naturel. Dès que furent soulevées les relations de dépendance qu'entretiennent ensemble la sphère économique et la sphère sociale, le discours du développement durable devint un impératif (Tolba,1987; Van den Bergh et Van der Straaten,1994).

La définition du développement durable telle qu'énoncée par la CMED se trouve au centre du débat : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »<sup>6</sup> (CMED,1988:51). Cette définition du développement durable est citée à plusieurs reprises dans la littérature traitant de la problématique du développement et de l'environnement (Prades,Tessier et Vaillancourt,1992; Taylor,1995; Van den Bergh et Van der Straaten,1994). Les éléments qui découlent du paradigme du développement durable tels qu'avancés en 1988 par la CMED sont repris et appliqués par les adeptes du

---

<sup>6</sup>Il est important de spécifier que le développement durable est un des éléments traités dans le Rapport Brundtland (voir CMED,1988).

développement durable aux circonstances développementales et environnementales des années 1990. Ceci nous permet donc d'analyser la notion du développement durable en remettant surtout en question notre modèle de développement actuel.

La « satisfaction des besoins » tel qu'énoncée par la CMED, n'est guère possible dans l'état actuel (CMED, 1988; Goodland et Daly, 1995) : la non viabilité des activités humaines met en péril la santé des écosystèmes et en dernier essor, la santé humaine. Il apparaît inacceptable que l'exploitation des ressources se poursuive au rythme accéléré des années 1980. C'est la raison pour laquelle le concept du développement durable gagne de la crédibilité en offrant une nouvelle piste pour l'avenir (Van den Bergh et Van der Straaten, 1994). La notion de « durabilité » ou de « viabilité » a pour base une révision des stratégies de développement et de la perception de l'environnement que celles-ci véhiculent.

Prades, Tessier et Vaillancourt (1992) situent la problématique du développement durable dans le contexte suivant :

Une des questions les plus pressantes de notre époque est celle de la réconciliation du développement économique avec les exigences incontournables de la protection et de la conservation de l'environnement et du respect de la justice, de l'équité et de la démocratie, c'est-à-dire l'incorporation des coûts socio-politiques et écologiques dans les calculs économiques. Le développement économique et humain et la sauvegarde de l'environnement constituent les deux faces d'une même médaille (1992:276).

À l'importance que revêt la réconciliation entre le développement humain et économique, Goodland et Daly (1995) ajoutent que l'environnement est perçu et utilisé comme un bien acquis et qu'il représente un frein aux activités de nature économique. Les auteurs Goodland et *al.* (1991) ont exprimé l'hypothèse de la conquête de la nature par l'homme, un modèle expansionniste selon

lequel la « pleine nature » est une ressource inépuisable de développement. Les attitudes et les comportements à la source d'une interprétation de la nature doivent changer car « le développement durable se réfère aussi à une conception de l'évolution des comportements sociaux à partir des motivations des gens et de leurs système de valeurs » (Prades,Vaillancourt et Tessier.1991:62). Imbriquées dans le tissu social, ces valeurs ne sont autres que des difficultés fondamentales qui doivent être résolues pour contourner la non viabilité actuelle de l'activité humaine. Taylor (1995) avance que ces activités sociales correspondent aux comportements jugés malsains et qui ont fait en sorte que le développement a cessé d'être viable. « les activités humaines et les stratégies de développement devront tenir compte de cette perception nouvelle » (Taylor.1995:46).

Ainsi, ce n'est que par le biais d'un virage des attitudes et des comportements qui régissent nos actions sur l'environnement que pourra se réaliser la durabilité écologique. Un système qui soutient les anciennes valeurs ne sera pas en mesure d'engendrer un développement durable donc il est nécessaire de rompre avec l'ancienne idéologie du modèle expansionniste qui a peu d'égard pour le maintien et le bien-être environnemental :

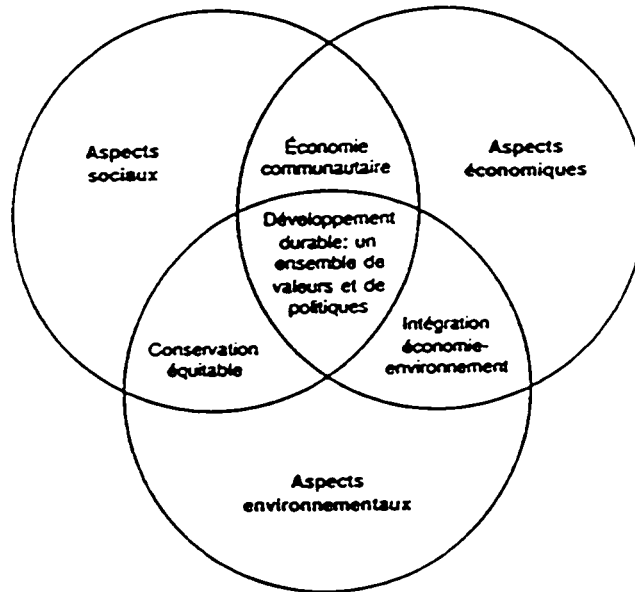
Nous avons partout rencontré un souci pour l'environnement, souci qui s'est traduit par des indignations, mais aussi par des modifications de comportement. Il s'agit de faire en sorte que ces nouvelles valeurs puissent se concrétiser dans les principes et pratiques de nos structures politiques et économiques (CMED.1988:32).

Prades, Tessier et Vaillancourt (1992) croient qu'un certain nombre de changements sont requis au niveau local, régional, national et mondial. Dans ce même ordre d'idées, l'UICN, le PNUE et le WWF (1991) croient communément qu'une modification des comportements et des modes de vie est intrinsèque au principe d'une société durable. Nous sommes du même avis que ces auteurs et il nous semble inconcevable que la transition d'une société non viable à celle promouvant la

durabilité puisse se réaliser sans de profonds changements au niveau de la perception de l'environnement par la population mondiale. Dans ce contexte, il n'est plus concevable que les motifs du développement soient reliés à l'exploitation des ressources naturelles, il faut plutôt orienter le développement en fonction de l'écologie et des capacités environnementales (Taylor,1995).

De telles conclusions tendent vers la conception d'une interdépendance de l'environnement et du développement : « l'écologie et l'économie sont en effet étroitement liées - de plus en plus, d'ailleurs - à l'échelle locale, régionale, nationale et mondiale : c'est un écheveau inextricable de causes et d'effets » (CMED,1988:6). « La nouvelle perception » de Taylor à laquelle nous avons fait référence plus haut, est une vision composée d'un remaniement du système socio-économique ayant pour dessein de rapprocher l'écologie au mécanisme de croissance du développement, et ce, pour atteindre la viabilité sociale, économique et écologique. Tel que rendu par Van den Bergh et Van der Straaten (1994), des activités délétères d'un certain secteur auront assurément des conséquences néfastes sur le fonctionnement comme le déroulement d'autres activités au sein d'autres secteurs. Cet effet de dominos exprime clairement la liaison de dépendance et de réciprocité. Nous utilisons le schéma suivant pour illustrer l'orchestration des dimensions sociales, environnementales et économiques en société.

**Figure I**  
**Le développement durable**  
**d'un point de vue systémique**



*(Source : Prades.Tessier et Vaillancourt. Gestion de l'environnement, éthiques et société. 1992:255).*

Le modèle systémique du développement durable est essentiel pour répondre à notre question de recherche : comment se manifestent le développement durable et le programme Action 21 dans le contexte canadien, au niveau national et communautaire ? En effet, celui-ci nous aide à identifier si chaque secteur d'intervention impliqué dans le processus du développement est considéré à l'intérieur des mécanismes institutionnels établis pour effectuer un développement durable. Ce modèle nous permet de constater jusqu'à quel point Revelstoke avait une approche systémique dans ses projets de développement durable. Revelstoke, par le biais des mécanismes institutionnels, a retravaillé sa structure sociale en fonction du modèle du développement durable. Les efforts de la communauté de Revelstoke ont contribué à l'application de ce modèle au développement local et, ainsi, permettre la durabilité dans chaque sphère d'intervention. C'est à

l'édification de mécanismes institutionnels influencés par la logique du modèle que Revelstoke doit son succès.

Immanent à la logique de durabilité des secteurs sociaux, économiques et environnementaux est le facteur d'équilibre. Tel que l'exprime le schéma, chacun de ces secteurs doit tenir compte des deux autres pour assurer le succès du développement durable. Par le fait même, le développement durable d'un de ces secteurs devra tenir compte des possibilités et capacités des deux autres. Il est indispensable de voir à ce que les ressources naturelles ne soient pas surexploitées relativement à l'économie, car celles-ci sont fondamentales à la survie économique et c'est pourquoi : « Il faut intégrer l'environnement à l'économie et évaluer les effets environnementaux du développement » (Prades, Tessier et Vaillancourt, 1992:259). La santé économique dépend d'une gestion rationnelle des ressources permettant d'atteindre un développement qualifié durable (Tolba, 1987; Goodland et Daly, 1995). C'est en fonction des besoins<sup>7</sup> et des valeurs<sup>8</sup> de la société de consommation que la production a justifié l'exploitation de l'environnement (Sachs, 1993; Taylor, 1995). Comme nous avons tenté de l'expliquer, la relation de causalité entre les attitudes, les perceptions et les comportements sociaux vis-à-vis l'environnement et le développement figure dans la problématique de viabilité économique.

La sphère de l'environnement est indissociable des sphères économique et sociale. Une durabilité environnementale impose donc des changements substantiels du modèle de croissance économique ancré dans notre société. L'impact des activités humaines sur l'environnement doit

---

<sup>7</sup>Voir Taylor (1995:65) pour une présentation de la théorie de la hiérarchie des besoins de Maslow.

<sup>8</sup>Les valeurs peuvent à tout moment être redéfinies : « Notre système de valeurs et le type de société qui en résulte sont des construits et ne sont pas prédéterminés » (Prades, Vaillancourt et Tessier, 1991:61).

être pris en considération lors du processus du développement pour que la durabilité environnementale soit réalisable (Goodland et Daly,1995).

Voyons à présent l'importance de la sphère sociale dans un projet de durabilité environnementale. Le schéma ci-haut démontre la durabilité sociale reliée aux préoccupations d'ordre environnemental et économique. « La satisfaction des besoins et aspirations de l'homme est évidemment l'un des objectifs de l'activité productrice; affirmer son rôle central dans le développement soutenable apparaît donc comme un pléonasma » (CMED,1988:64). Pour instaurer des changements à long terme en matière du développement, les individus d'une collectivité ont un rôle à jouer. L'implication sociale suggérée ici soulève des notions de participation publique, d'équité sociale et de changements pour les générations du présent et du futur (Faucheux,1990; Goodland et Daly,1995; Taylor,1995).

Les inquiétudes par rapport à un équilibre sain entre les secteurs sociaux, environnementaux et économiques ont été soulevées dans la communauté internationale et de façon plus récente, par le gouvernement canadien (Buxton,1992). Lorsque nous reprenons la définition du développement durable de la CMED : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (1988:51), nous constatons que nous sommes responsables pour la viabilité de plusieurs générations (Serageldin,1993). Nos actions actuelles auront des répercussions sur le bien-être social, économique et écologique mondial à long terme. Cette affirmation concerne chaque individu et nous conduit à la notion de gestion intégrée du développement.

L'intégration des considérations économiques et environnementales dans la prise de décisions est une stratégie qui découle du paradigme du développement durable.

L'interdépendance de chaque secteur intervenant dans le processus du développement devrait être respectée lors de la prise de décisions (CMED,1988). L'intégrité de chaque secteur doit être considérée pour accéder à un développement durable. L'importance du processus décisionnel pour la viabilité témoigne que les activités politiques à l'intérieur des mécanismes institutionnels sont primordiales pour la dynamique du développement durable et que, « ...les structures du pouvoir dans une société donnée sont au coeur même de la plupart des défis qui sont posés sur le plan de l'environnement et du développement » (CMED,1988:44).

## **2.2 - Développement durable au Canada**

La question de recherche que nous posons est : comment se manifeste le développement durable et le programme Action 21 dans le contexte canadien, au niveau national et communautaire? Pour être en mesure de répondre à notre question de recherche initiale, nous choisissons de mettre en lumière les initiatives et les mécanismes institutionnels développés au Canada pour satisfaire aux exigences du développement durable et d'Action 21. La stratégie retenue est que le Canada a délégué à ses communautés la responsabilité de mettre en oeuvre un développement durable. Ainsi, la modification du processus de développement et l'apparition de la gestion environnementale à l'échelle nationale a entraîné les communautés à développer des micro-projets locaux.

L'indicateur de la nouveauté du concept de développement durable au Canada réside dans la reconnaissance récente par la communauté internationale de la présence du Canada dans les discours développementalistes et environnementalistes. La crédibilité du Canada comme acteur international a été confirmée par sa forte présence et son implication au sein du Comité préparatoire international pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Le Canada a joué un rôle prédominant dans l'élaboration des documents qui aujourd'hui

tendent de réorienter le mécanisme du développement à l'échelle mondiale tels : Action 21, la Convention sur la biodiversité et la Déclaration de principes sur les forêts (Meakin,1992).

La valorisation du capital naturel canadien figure parmi les priorités dans les engagements pour une société durable. « Conservation strategies should become a vision for the future - the future environment, economy and society for Canada and its regions within a global context... » (Manning,1990:24). L'interdépendance de tous les secteurs de la société a provoqué chez l'État canadien une approche multisectorielle de la problématique du développement et de l'environnement. Les solutions sectorielles aux problèmes environnementaux ne sont pas efficaces dans une société complexe et interdépendante (Gouvernement du Canada,1991). L'acceptation de la notion d'interdépendance des secteurs de la société au Canada résulte des conclusions de la Commission Brandt, une commission internationale indépendante sur les questions en développement international tenue au début des années 1980. Ses Rapports *North-South* (1980) et *Common Crisis* (1983) ont contribué à la compréhension de la problématique du développement durable ainsi qu'à celle de la notion d'interdépendance mondiale des économies. Le Canada a utilisé la notion d'interdépendance pour souligner le besoin d'approcher les questions du développement et de l'environnement par toutes les couches de la société afin d'améliorer les possibilités d'un développement équilibré.

Toutefois, la mise en place d'organismes bureaucratique semble avoir été la réponse canadienne pour initier un développement durable. « Both internationally and within Canada, themes related to sustainable development have been supported and developed by government bureaucracies » (Gardner,1989:339). La création de mécanismes bureaucratiques gouvernementaux au Canada reflète le désir du Rapport Brundtland de créer une bureaucratie internationale pour assurer le développement durable à l'échelle mondiale. Nous verrons

l'actualisation de ce phénomène dans le contexte canadien avec plus de détails.

En 1986, le Canada invitait les nations du monde à participer à la Conférence mondiale sur les stratégies de conservation qui devait favoriser le développement de stratégies de conservation nationales. L'idéologie d'une croissance économique en fonction de l'environnement sans nuire au bien-être de l'humanité (Adams et Thomas, 1993) a été avancée et considérée par l'État canadien. Cette initiative est venue par suite du Rapport *La stratégie mondiale de la conservation* (1981) par l'UICN, le PNUE et le WWF. La Commission Brundtland sur l'environnement et le développement a précédé la Conférence mondiale sur les stratégies de conservation au Canada. Cette Commission visait à examiner la spécificité des relations entre le développement économique et la durabilité écologique. Le Rapport de la Commission Brundtland *Notre Avenir à Tous*, envisage que « l'avenir est conditionné par la prise immédiate de mesures politiques décisives pour commencer à gérer les ressources de l'environnement de manière à assurer un progrès durable et à garantir la survie de l'humanité » (CMED, 1988:2). Suite à ces deux conférences et aux constatations émanant des pourparlers, la notion du développement durable s'est clarifiée et réorientée dans un contexte canadien.

En matière de développement durable, la visibilité du Canada dans la communauté internationale et nationale s'est accentuée en réaction aux conclusions du Rapport Brundtland : le gouvernement fédéral fut en effet l'hôte de conférences mondiales sur l'environnement qui eurent lieu à Montréal en 1987 et à Toronto en 1989. La réussite de ces conférences a été démontré à Montréal par le *Protocole de Montréal* (1988), concernant les substances qui appauvrissent la couche d'ozone tandis que la conférence de Toronto sur les changements atmosphériques a apporté la contribution de plusieurs nations aux pourparlers (Taylor, 1995).

À la même époque, le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) établissait le Groupe de Travail national sur l'environnement et l'économie pour amorcer les possibilités de stratégies d'intégration<sup>9</sup> de l'environnement et de l'économie. Le Conseil regroupe des ministres du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et territoriaux reliés au dossier de l'environnement. Cette entité institutionnelle travaille au niveau du partage des pouvoirs en matière d'environnement (Gouvernement du Canada, 1991). L'initiative de créer ce mécanisme institutionnel est advenue en réponse au Rapport Brundtland et aux discussions de la Conférence mondiale sur les stratégies de conservation (Manning, 1990). Les efforts investis par le Conseil ont misé à la résolution de questions reliées aux structures de la prise de décisions. Les ministres en sont arrivés à la conclusion que le développement durable canadien n'est possible que dans la mesure où, parallèlement, s'opère une modification du processus décisionnel (Clément, 1993).

Le Rapport du Groupe de Travail soumis en 1987 au Conseil canadien des ministres de l'environnement a influencé les initiatives futures du gouvernement fédéral et a déclenché un processus d'élaboration de stratégies pour un développement durable dans plusieurs provinces (Manning, 1990; Howlett, 1990). Le Groupe de Travail est aussi venu à la conclusion suivante : « Adherence to this principle [the maintenance of ecological integrity] depends on staying within the limits of ecological carrying capacity by promoting ecological realistic consumption standards and ensuring that ecological priorities are present at decision centers » (Gardner, 1989:341). Le Rapport a plus tard établi trois aspects propres au développement durable canadien : les mécanismes de mise en oeuvre des stratégies environnementales, les processus de consultation publique et de dissémination de l'information et l'imputabilité de ceux qui prennent les décisions (Clément, 1993).

---

<sup>9</sup>La notion de stratégie de conservation s'est transformée en concept de développement durable dû aux réconciliations économiques dans les plans de préservation environnementale : « conservation strategies can act as the blueprint for sustainable development » (Manning, 1990: 28).

Les trois éléments ciblés sont fondamentaux à la durabilité du Canada et seront intégrés aux efforts nationaux. Ces éléments sont devenus essentiels à la réorientation des projets de développement.

Les conclusions du Groupe de Travail national sur l'environnement et l'économie ont contribué à la formulation d'une nouvelle approche du processus décisionnel portant sur l'environnement et le développement. Dans cette dernière, la distribution plus équitable du processus de prise de décisions favorisera l'auto-détermination sociale<sup>10</sup>, la diversité culturelle et soulèvera aussi la notion de responsabilisation individuelle pour un développement durable (Gardner,1989). Les nouvelles tendances dans la prise de décisions situent la communauté dans l'arène décisionnelle : « Centralized control cannot effectively tap the managerial capabilities of local communities or the potential for citizen initiative in promoting ecologically sound behavior, especially on a voluntary basis » (Gardner,1989:343). L'ancien modèle décisionnel est maintenant inversé : les communautés occuperont une place centrale dans les discussions et les débats sur le développement et l'environnement de l'État. La parole a été donnée aux citoyens pour améliorer l'efficacité du développement et les chances de durabilité. Favoriser l'interaction entre les citoyens, les industries et les gouvernements fédéraux, provinciaux et municipaux visait à former un partenariat en fonction de l'intégration environnementale du développement (TRNEE,1995a; Doering,1993; Manning,1990; Gardner,1989). La mise en place de processus consensuels de dialogue a été identifié comme le moyen d'établir une société canadienne durable.

« The roots of the ecological crisis at the institutional level lie in the alienation of the rights of local communities to actively participate in environmental decisions. The reversal of ecological

---

<sup>10</sup>Traduit de l'anglais, *social self-determination* : « elements of social self-determination include citizen participation in decision making, human-scale communities, participatory governance, decentralized management, grassroots activism and cultural integrity » (Gardner et Roseland,1989a:38).

decline involves strengthening local rights » (Sachs,1993:155). Ainsi, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE), un des mécanismes institutionnels mis en place, a invité les communautés à contribuer à la définition, l'interprétation et la promotion du développement durable. Les différents secteurs de la société auront eu l'occasion de se concerter pour émettre des principes et formuler des pratiques en matière d'économie et d'environnement pour le pays.

La création de la TRNEE en 1989 a permis à la population d'exprimer ses préoccupations et de participer à l'élaboration de politiques qui influenceront le déroulement du développement. Cette structure institutionnelle canadienne a été fondée sur des principes tels que : le respect des intérêts variés, l'égalité entre participants, la souplesse de la structure et la recherche du consensus (TRNEE,1993a). Déjà en 1991, toutes les provinces et territoires canadiens travaillaient à l'intérieur du mécanisme des tables rondes. Le cadre des tables rondes offrait la possibilité aux participants des communautés de s'engager activement dans le projet de la durabilité : « [les tables rondes servaient] à examiner les options présentées et à déterminer des méthodes qui permettront à la collectivité ou à la région d'atteindre ses objectifs en matière de durabilité, en tenant compte de l'environnement local, de l'économie et du tissu social » (TRNEE,1994a:20). Les tables rondes travaillaient au niveau de l'élaboration de visions, de principes et d'objectifs multisectoriels pour encourager des activités de développement durable. Les politiques et les programmes gouvernementaux étaient aussi révisés par l'ensemble des participants. C'était l'occasion de discuter de thèmes spécifiques pour qu'ils puissent être analysés sous différentes perspectives. Les tables rondes voyaient aussi à la résolution de conflits et outillaient une collectivité pour accroître l'efficacité de son développement. Le partage des responsabilités mis en place par la TRNEE rendait concevable la notion de durabilité par ses participants. En dernier lieu, les tables rondes sensibilisaient la population au développement durable en impliquant directement les citoyens dans chaque communauté locale participante.

L'établissement du mécanisme national des tables rondes a été reproduit au niveau provincial. L'adoption de ce fonctionnement pour les questions de l'environnement et du développement a incité la création de la Table ronde sur l'environnement et le développement de la Colombie-Britannique en 1990. Par la suite, une table ronde régionale s'est formée en 1992 et c'est là que Revelstoke a pu s'impliquer dans les pourparlers sur la gestion des ressources locales. Le Conseil des ressources de North Colombia travaillait au développement d'un équilibre économique, social et environnemental de la région toujours par la prise de décisions par consensus. (voir p.77).

« Ways and means of achieving sustainability, drawn from all sector, will include modification of industrial practices, government programmes, public education and, ultimately, influencing the attitudes of Canadians » (Manning,1990:27). La façon de procéder, comme l'indique Doering (1993), est par concertation et par consensus lors de la prise de décisions. Ces caractéristiques structurelles ont inspiré la création de groupes de travail sectoriels, d'ateliers et de forums publics pour l'obtention d'une juste représentation de la perspective populaire sur des sujets concernant le développement et l'environnement. Les consultations publiques ont fourni le matériel nécessaire pour saisir les inquiétudes du public et en faire une partie inhérente des préoccupations nationales. L'influence communautaire apparaît maintenant comme un élément inconditionnel pour la durabilité des activités du pays. Ces informations ont été présentées sous forme de rapports aux gouvernements provinciaux et au Premier ministre du Canada. Ceux-ci ont contribué à la formulation de la position officielle du Canada à Rio en 1992 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Doering,1993). Selon le gouvernement fédéral canadien, l'importance attribuée à la participation publique lors de la prise de décisions influence le processus de développement et met en évidence la responsabilité de chaque individu quant à la santé environnementale (Gardner et Roseland,1989; Nozick,1992).

Parmi les initiatives nationales, les travaux du Groupe de Travail national sur l'environnement et l'économie ainsi que le mécanisme des tables rondes ont été les mécanismes institutionnels qui ont marqué la transformation du processus du développement durable au Canada. Le discours canadien en matière du développement durable visait à accroître les efforts de développement économique et la participation des communautés. « La nouvelle perception » décrite par Taylor (1995) visant à rapprocher l'écologie du mécanisme de croissance économique s'est concrétisée par l'entremise de la participation publique à l'intérieur des mécanismes institutionnels. Le processus de prise de décisions pour assurer la durabilité des activités environnementales, économiques et sociales a fondamentalement été reformulé pour laisser plus de place à la participation des citoyens des communautés.

Le mode de fonctionnement des tables rondes est réapparu au niveau communautaire. Il est évident que l'adoption de ce processus par les communautés représente un succès en matière du développement durable au Canada. La conscientisation des communautés à la problématique du développement et de l'environnement a été possible grâce aux dialogues entre intervenants communautaires. Il reste que l'ambiguïté et le peu d'élaboration des moyens et des façons d'atteindre un développement durable nuisent au projet d'une société canadienne durable.

En reléguant la responsabilité de l'environnement aux communautés, l'État canadien s'est libéré d'une lourde responsabilité. Soit, le stade de conception et de planification en matière de développement durable a été entamé à l'échelle nationale par l'entremise des mécanismes institutionnels, mais le gouvernement fédéral se fie sur l'ingéniosité des communautés pour la mise en pratique du développement durable. Maintenant outillé avec une nouvelle méthode pour aborder les situations de développement et de l'environnement, le Canada s'attend à des changements vers la durabilité. Ce que nous retenons est que les expériences du passé en développement

communautaire se répètent avec les projets de durabilité et l'adoption du programme Action 21. Toutefois, le stade de l'évaluation est le plus critique pour le développement durable d'une société et cette échéance est repoussé avec opportunisme par le gouvernement central. Dans le Rapport, *Projet de société Choix canadiens pour la transition vers la viabilité* (1995) il est clairement indiqué qu'il est encore trop tôt pour une évaluation des efforts qui ont été initiés.

Nous avons tracé un portrait des initiatives canadiennes pré-Rio qui ont servi à l'orientation du développement durable pour le pays. Les conférences, les tables rondes et les rapports reposent tous sur le discours sur le développement durable faisant la promotion de la participation du public et du développement local. Le développement du mécanisme institutionnel des tables rondes a été une étape nécessaire pour amorcer le programme Action 21 au Canada.

### **2.3 - Action 21 : le rôle de la communauté et des mécanismes institutionnels**

Action 21 est un programme de développement durable qui s'ajoute au mécanisme canadien pour transformer le développement en un développement durable. Le réaménagement structurel qu'a effectué le Canada pour l'examen de la problématique du développement durable est un prérequis pour le plan d'action visant la durabilité. Pour mettre en vigueur le programme, le Conseil canadien des ministres de l'environnement a priorisé six domaines d'intervention dans le cadre d'Action 21 (Gouvernement du Canada, 1992a). Cependant, les priorités ne figurent pas parmi celles que nous utilisons pour notre étude. Nous cherchons à déterminer comment la communauté s'insère dans les plans d'Action 21 et quel rôle lui a été réservé. La mise à jour, le développement des politiques et l'évaluation d'Action 21 se font lors de l'assemblée générale des Nations Unies, le PNUE est responsable de l'application des opérations (CNUED, 1992c).

Le programme Action 21 est une étape récente dans la série d'initiatives internationales qui ont amorcé une multitude de solutions aux questions urgentes posée par l'état de l'environnement.

Dans une optique mondiale, le programme représente un engagement politique des États-nations pour effectuer des changements vers la durabilité. Les problèmes mondiaux tels que la pauvreté et l'épuisement des ressources naturelles y sont abordés. Le plan d'action environnemental regroupe 4 thèmes : (1) les dimensions sociales et économiques, (2) la conservation et la gestion des ressources, (3) le renforcement du rôle des principaux groupes et (4) le perfectionnement des moyens d'exécution et de réalisation des initiatives. Nous utiliserons un chapitre de chaque thème du programme Action 21 pour analyser les efforts canadiens pour le développement durable.

Le chapitre 8 d'Action 21 se concentre sur l'intégration des questions environnementales dans le processus de prise de décisions en développement. Parmi les principes avancés dans ce chapitre, ceux de l'intégration de l'environnement et du développement en ce qui a trait à l'élaboration des politiques, de la planification et de la gestion s'appliquent à notre étude. Pour contrer la problématique de la prise de décisions sectorielle et unilatérale, le Canada a dû apporter des changements au système de prise de décisions. La création du mécanisme institutionnel des tables rondes en 1989 a été l'engagement canadien pour le processus de prise de décisions. La communauté a été appelée à participer et à contribuer aux interventions multilatérales dans le processus qui ont redéfini la nature de la gestion de l'environnement et du développement. Les connaissances locales ont été bénéfiques au processus. Le défi a été d'adapter un mécanisme de gestion intégrée aux sphères économiques, sociales et environnementales lors de la prise de décisions afin d'avoir une vue d'ensemble des répercussions possibles et mieux gérer les impacts dans toutes les sphères d'activités. En somme, appliquer le modèle du développement durable avec point de vue systémique.

Le chapitre 11 d'Action 21, orienté vers la lutte contre le déboisement, s'avère indispensable à l'analyse de notre étude de cas. « L'amélioration de la protection, de la gestion écologiquement

viable et de la préservation de toutes les forêts, et verdissage des zones dégradées par des mesures de relèvement telles que la remise en état des forêts, le boisement et le reboisement » (CRDI.1993c:45). est un principe relié au changement national effectué dans la prise de décisions. La place réservée à la communauté touche la planification, l'évaluation et l'observation systématique des forêts, ainsi que des programmes, projets et activités connexes (CRDI.1993c). Ceci signifie qu'un rôle important est alloué aux communautés pour une gestion durable des forêts canadiennes.

Le mécanisme institutionnel, la Table ronde sur le développement durable des forêts, établie en 1991, était une table sectorielle de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Celle-ci avait été mandatée pour élaborer une vision et des principes en matière de foresterie (TRNEE.1994b). Elle devait formuler un plan d'action et avancer des recommandations politiques pour assurer la durabilité des forêts. Par le biais de consultations publiques, la stratégie nationale *La Durabilité des forêts : un engagement canadien*, exposait les manoeuvres prônées pour la gestion des forêts et le rôle du public dans ce processus.

Le chapitre 28 d'Action 21 intitulé *initiatives des autorités locales sous Action 21*, demande, entre autres, l'établissement d'un plan d'Action 21 pour l'État avant 1996. Le Canada a travaillé au développement des capacités des communautés pour identifier leurs propres stratégies et priorités en les intégrant au mécanisme de concertation des tables rondes. Ce chapitre cherche à impliquer directement les communautés dans l'établissement du développement durable national. Un plan Action 21 canadien sous forme de document stipulant les stratégies et mesures à suivre pour chaque secteur de la société n'existe pas. Le Canada utilise le programme Action 21 élaboré par la CNUED pour guider ses initiatives de durabilité.

Notre dernier outil d'analyse, le chapitre 40 d'Action 21, porte sur l'information à propos du processus de prise de décisions. Ce chapitre traite de l'utilisation d'indicateurs du développement durable, de l'amélioration de la collecte et de l'utilisation des données, du développement de méthodes d'évaluation et d'analyse. En deuxième lieu, il préconise l'amélioration de l'accès à l'information. Les Rapports sur l'état de l'environnement (REE) sont un outil national qui rend l'information environnementale accessible. Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) s'est engagé à améliorer la collecte et l'utilisation de l'information des Rapports sur l'état de l'environnement (Environnement Canada, 1995c). Les communautés ont contribué aux informations locales en matière de développement et d'environnement pour qu'elles soient intégrées au processus de prise de décisions. La contribution de la Table ronde nationale en environnement et en économie a été significative avec la publication de plusieurs documents de travail portant sur le développement durable. De plus, l'accessibilité universelle à l'information environnementale canadienne se réalise par l'intermédiaire des réseaux informatiques (Environnement Canada, 1995c). Les échanges et la diffusion massives d'information par voie informatisée réduisent le fossé qui existe en matière d'accès à l'information et rendent ces outils indispensables aux communautés.

Nous avons vu ci-haut que le programme Action 21 est fondé sur la participation des communautés et que celles-ci occupent une place importante dans la réalisation des objectifs du plan d'action. La déclaration du Groupe de Travail national sur l'environnement et l'économie à savoir que la notion du développement durable au Canada serait possible seulement avec une modification au processus de prise de décisions, réapparaît dans notre logique d'analyse des faits et devient un élément d'importance capitale pour l'interprétation du développement durable.

## 2.4 - Conclusion

Problematizing the 'global' through collective articulation of all local concerns and interests, in all their diversity, is the creative intervention in the global/local conflicts as they are emerging...*Every* local community equipped with rights and obligations, constitutes a new *global* order for environmental care (Sachs,1993:154-155).

La citation de Sachs (1993) signale les bénéfices des actions communautaires à l'évolution du développement durable. Il situe la communauté dans le débat sur la durabilité mondiale en enrayant les barrières environnementales entre la communauté et les États-nations. Le partage des préoccupations reliées à l'état de notre environnement a amené de nouvelles mesures pour modifier les pratiques de développement au Canada.

Le Canada s'est affiché comme un acteur international dans le débat du développement durable en prenant part aux initiatives mondiales en matière d'environnement et de développement. Son implication internationale a transposé le débat à l'échelle nationale. L'opérationnalisation du développement durable a entraîné une série de tentatives canadiennes pour réévaluer l'approche empruntée pour les questions environnementales. Comme stipulé dans la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* : « Nous comprenons nettement mieux l'importance du développement durable et de la biodiversité. Le ferme engagement en vue d'établir des liens entre la santé de l'environnement et celle des humains devient de plus en plus courant » (Environnement Canada,1994b:1). En concordance avec les idées du Rapport de la CMED *Notre avenir à tous*, le Canada a procédé à des réformes institutionnelles nécessaires au progrès du développement viable (Prades, Tessier et Vaillancourt,1992).

L'approche multisectorielle dans le processus décisionnel a eu un impact significatif sur les pratiques courantes en développement. Le nouveau mécanisme de prise de décisions présente

à la communauté et ses citoyens l'occasion de participer activement à la gestion intégrée de son environnement. Le rendement des tables rondes au Canada a « facilité l'éclosion des consensus sociétaux exigés par les diverses transitions inhérentes au développement durable » (Clément,1993:18). Sauf pour deux provinces, toutes les tables rondes ont répondu au défi lancé de produire des principes et des stratégies de développement durable (Clément,1993).

Les réponses des provinces et territoires à la problématique du développement durable sont particulièrement conformes au programme Action 21. Au début de notre recherche nous avons manifesté notre inquiétude en ce qui concerne la malléabilité des propos d'Action 21. Une multitude d'interprétations en réponse au programme Action 21 aurait comme conséquence un manque de cohésion à l'échelle nationale et faciliterait donc une fausse déclaration d'un pays quant à sa pratique et son respect des principes inhérents au développement durable. Dans le document *Aperçu national sur la planification stratégique du développement durable dans les provinces et les territoires du Canada*, Clément (1993) indique que les résultats obtenus par le nouveau mécanisme de prise de décisions vont créer « de la difficulté d'harmoniser au niveau national toutes ces stratégies et de promouvoir la convergence des initiatives régionales de manière à ce qu'elles se potentialisent au lieu de se contrarier » (Clément,1993:19). Les caractéristiques régionales dans le plan de changement national peuvent contribuer au potentiel de réalisation du développement durable s'il y a une coordination nationale en matière de développement et d'environnement (Clément,1993).

Le potentiel social pour un développement durable à l'heure actuelle repose au niveau du pouvoir communautaire. L'appui local au projet de changement national est fondamental pour réaliser la durabilité des activités : « Les convictions et la détermination de chacun d'entre nous joueront un rôle essentiel pour sauver la planète et promouvoir des sociétés durables, mais c'est

à travers nos communautés respectives que nous pourrions le mieux exprimer nos engagements» (UICN.PNUE et WWF,1991:63). Du moment que la communauté est impliquée au processus de prise de décisions, elle accroît ses possibilités de s'engager dans une voie plus durable. Nous retenons les éléments clefs de la participation communautaire et de l'établissement de mécanismes institutionnels nécessaires pour réaliser une pleine participation au projet de durabilité canadien.

Une nouvelle stratégie canadienne qui aurait pour objet de favoriser la viabilité économique devra promouvoir beaucoup plus résolument l'autosuffisance régionale et locale...Les projets de développement devraient amplifier et stabiliser la population active locale en créant des emplois sur place et accroître le niveau de participation de la collectivité concernée à la prise de décisions (Taylor,1995:72).

La stratégie suggérée ci-haut par Taylor (1995), a effectivement été mise en oeuvre au Canada où la régionalisation des initiatives en vertu d'un développement durable a été encadrée par le mécanisme des tables rondes. Ce processus s'est réalisé grâce à la motivation locale pour contrôler l'avenir de son environnement et de son développement. La responsabilité confiée à chaque province et territoire de choisir les moyens propices à une gestion intégrée est conforme au programme Action 21.

Comme nous l'avions spécifié au début de notre étude, nous avons cherché à connaître le mécanisme ou les mécanismes d'application qui impliquent l'instance communautaire dans l'implantation d'une approche du développement durable au Canada. Nous avons vu jusqu'à maintenant l'utilisation du modèle systémique de développement durable pour l'établissement des mécanismes institutionnels nationaux. Nous notons aussi que les propositions du gouvernement fédéral pour diriger les efforts en matière du développement et en environnement, (le programme Action 21), reflètent la logique de ce modèle pour instituer un développement durable. L'importance du rôle du secteur public dans l'émergence du développement durable au Canada a

particulièrement été identifié comme étant la prémisse de base pour initier des actions tant au niveau national que communautaire. Nous avons élaboré sur l'importance allouée à la communauté dans le projet de changement national. C'est la raison pour laquelle nous procédons à l'analyse d'une étude de cas dans le chapitre suivant. Nous tenterons d'exposer les initiatives et les mécanismes institutionnels communautaires axés sur la participation du public qui ont mené vers l'établissement d'un micro-projet viable à Revelstoke en Colombie-Britannique.

# Carte I Revelstoke, Colombie-Britannique



(Source : Magellan Geographix, CA, 1992)

### **Chapitre III - Développement durable communautaire : une étude de cas**

Le chapitre III de notre thèse va mettre en relief une communauté forestière durable. Nous avons choisi la communauté de Revelstoke en Colombie-Britannique pour étudier l'application du développement durable au Canada. La question de l'environnement et du développement préoccupe les membres de cette communauté. La question et l'hypothèse de cette étude seront traitées par une analyse de la structure et des mécanismes institutionnels communautaires pour assurer le développement durable à Revelstoke. Les événements historiques expliquent l'engagement récent de la communauté à la durabilité de leur industrie forestière et de leur vie communautaire. Le concept de la participation communautaire dans la prise de décisions en matière de développement sera appliqué à notre étude de cas et exposera les initiatives entreprises pour un développement durable.

#### **3.1 - Profil de Revelstoke, Colombie-Britannique**

With sufficient local enthusiasm, the development of Canadian forest conservation strategies for application at a micro scale is feasible. But it will require considerable foresight and an almost revolutionary attitude for Canadian foresters, and changes in the institutional framework that govern them (Dunster, 1990:49).

L'affirmation de Dunster (1990) atteste des changements qui doivent s'effectuer afin de gérer les forêts et diriger les communautés forestières durablement. Nous proposons d'exposer la structure et les mécanismes communautaires à Revelstoke qui ont mené les citoyens à l'adoption de principes de développement durable. La participation publique et le mécanisme de prise de décisions en environnement et en développement ont suscité un intérêt réel et stimulé la capacité de la communauté de Revelstoke pour réorienter les stratégies locales vers la stabilité économique, sociale et environnementale.

L'étude de cas est essentielle pour répondre à notre question de recherche et confirmer notre hypothèse : comment se manifeste le développement durable et le programme Action 21 dans le contexte canadien, au niveau national et communautaire ? Nous allons voir qu'à Revelstoke le développement durable se manifeste par la mise en place des initiatives et des mécanismes institutionnels développés au Canada pour répondre aux exigences du développement durable et Action 21. Nous verrons jusqu'à quel point les actions initiées par la communauté sont étroitement liées aux principes d'Action 21. Au niveau de l'élaboration des politiques, de la planification et de la gestion, les initiatives de Revelstoke pour intégrer l'environnement à son développement sont conformes aux propos du chapitre 8 d'Action 21. Nous avons cherché à analyser les processus et mécanismes institutionnels communautaires qui ont occasionné un virement dans leur approche du développement. La portée des décisions prises dans la localité est orientée en fonction de leur économie forestière. C'est la raison pour laquelle le chapitre 11 - *combattre la déforestation* d'Action 21, apparaît dans l'analyse de Revelstoke. À Revelstoke, la polémique sur la durabilité de la communauté circule entre autres parmi les énoncés du chapitre 11 qui vise une gestion écologiquement durable des forêts.

Dès le début des années 1990, ses citoyens et ses dirigeants ont examiné l'avenir économique, social et environnemental de Revelstoke. La réévaluation complète de son cheminement et de ses objectifs futurs, (fait par le mécanisme institutionnel du Comité de projet de vision communautaire de Revelstoke) a engendré l'identification de nouvelles stratégies et de priorités communautaires. La préoccupation de la durabilité de ses activités s'est traduite en actions communautaires qui conviennent aux propos du chapitre 28 d'Action 21 - *initiatives des autorités locales*.

Le contenu du chapitre 40 du programme de changement, *l'information pour la prise de*

*décisions*. a été un facteur présent à toutes les étapes du processus pour la durabilité du développement à Revelstoke. L'engagement de la communauté au développement durable a soulevé plusieurs principes d'analyses qui effectivement apparaissent dans le plan d'Action 21. Le profil communautaire dégagera des explications par rapport au besoin de transformer les tendances de Revelstoke en matière de développement communautaire.

### **3.1.1 Histoire**

La ville est située dans une région montagneuse entre les chaînes Selkirk et Monashee près de la rivière Colombie. Cette région géographique boisée est restée relativement isolée des communautés du sud de la province. Pour les gens de Revelstoke, la forêt est une ressource indispensable au bien-être communautaire. Elle représente une histoire commune, une culture partagée et un héritage à protéger et à léguer aux générations futures. La forêt offre une diversité de possibilités, elle est à la source des activités économiques et sociales locales.

La forêt, l'eau et les montagnes de Revelstoke ont été les facteurs qui ont forgé l'histoire de cette communauté. Les traditions de coupe de bois, de pêche, de trappe, de chasse et de mines ont été transmises de génération en génération (Comité de négociation pour l'utilisation du territoire communautaire, 1995). L'industrie forestière a toujours contribué à l'économie locale. La durabilité de l'industrie forestière a cependant été compromise par des décisions prises dans le passé provoquant des impacts sur les autres secteurs économiques, sur l'environnement et sur la stabilité économique et démographique des citoyens de Revelstoke.

À son début en 1880, la communauté était un centre de service pour l'industrie minière. L'arrivée de la voie ferrée du Canadien Pacifique et l'établissement de son bureau d'opération et des centres de maintien ont favorisé le développement d'une industrie forestière. La construction de

la Transcanadienne à l'intérieur de Rogers Pass en 1962 a ouvert la région au tourisme. Revelstoke a connu une croissance rapide pour satisfaire aux besoins des touristes et a profité de l'opportunité pour diversifier son économie. Les méga-projets tels que la construction du tunnel à Rogers Pass et la construction du chemin de fer, ont été des projets ponctuels et typiques d'une économie « boom et bust »<sup>11</sup>. La durée des projets a contribué à la croissance économique et sociale de Revelstoke, les « boom » sporadiques de travail ont été suivis par des périodes de récession ou de « bust » économique.

La construction de trois projets hydroélectriques dès 1965 a perpétué la tendance du travail ponctuel à Revelstoke. Les barrages Mica, Hugh Keenleyside et Revelstoke auront des répercussions significatives sur l'évolution sociale, économique et écologique de la région. La décision du gouvernement provincial d'ériger des barrages pour contrôler le partage des eaux (watershed) a eu des conséquences irrévocables sur les écosystèmes et sur le plan économique et social. Certes, les gains économiques ont été considérables lors de la période de construction des barrages mais ils ne dépassent pas la perte de diversité écologique (Comité de négociation pour l'utilisation du territoire communautaire, 1995). Les projets hydroélectriques ont marqué la région en inondant les terres agricoles et les forêts environnantes. La manipulation des ressources naturelles de la région fait perdre aux citoyens des espaces écologiques productifs. Le bois, les terres arables et les écosystèmes qui se trouvaient près du système d'eau sont maintenant inondés.

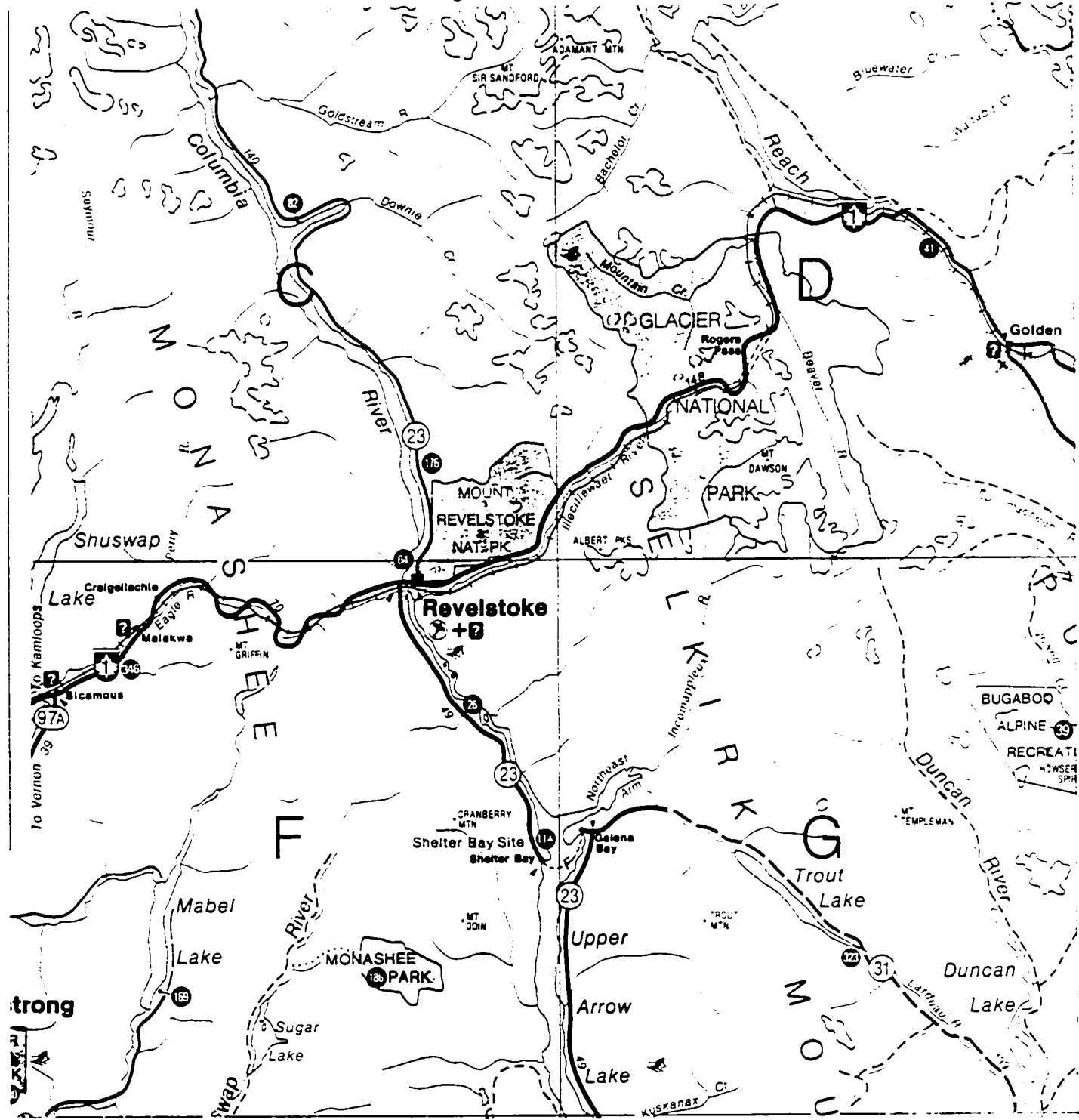
La fin des méga-projets en 1985 a eu un effet dévastateur pour l'économie et le bien-être des citoyens de Revelstoke. À cette époque, la situation de dépendance s'est traduite en crise pour

---

<sup>11</sup>«The sale of raw and semi-processed material produced a short-term affluence in B.C., but it has been the affluence of a boom and bust economy rather than the prosperity of sustained development. With the end of the boom, forestry workers are suffering prolonged unemployment. These are the consequences of staples dependence » (Marchak, 1983:351).

la communauté. Une surabondance de main-d'oeuvre, un environnement ravagé et une économie précaire furent des facteurs qui ont amené cette communauté à reconnaître la non viabilité de ses pratiques. Suite à cette période de récession, une diversification économique et une intégration des préoccupations environnementales au processus du développement communautaire susciteront des solutions pour la durabilité et la façon de rompre avec les pratiques du passé. Revelstoke, en collaboration avec les mécanismes institutionnels, appliquera un développement durable d'un point de vue systémique.

### Carte II Région de Revelstoke



(Source : Parcs Colombie-Britannique, Parcs provinciaux des Kootenays, 1993)

### 3.1.2 Population

La population de Revelstoke est caractérisée par les croissances et décroissances rapides reliées aux méga-projets de la région pendant les années 1970 et 1980. Depuis la fin des années 1980, il y a eu une stabilisation du nombre de résidents et la tendance des dernières années révèle une augmentation de 1% de la population annuelle. Le recensement de 1991<sup>12</sup> indique une population de 7729 citoyens, une décroissance de 556 résidents pour la période des cinq dernières années (Commission du développement économique de Revelstoke, 1995). D'après le recensement de Statistique Canada de 1986, la population était de 8280 individus et selon les déclarations d'impôts personnels de 1993, on chiffrait à 8780 la population de Revelstoke.

**Tableau I**

**Population de Revelstoke 1990 - 1993**

| <b>Groupe d'âge</b>      | <b>1990</b>  | <b>1991</b>  | <b>1992</b>  | <b>1993</b>  |
|--------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| 15 ans et moins          | 2 020        | 2 010        | 2 060        | 2 040        |
| 15 - 29                  | 1 870        | 1 790        | 1 860        | 1 820        |
| 30 - 44                  | 2 250        | 2 230        | 2 320        | 2 450        |
| 45 - 64                  | 1 580        | 1 620        | 1 630        | 1 720        |
| 65 et plus               | <u>710</u>   | <u>680</u>   | <u>710</u>   | <u>750</u>   |
| <b>Population totale</b> | <b>8 430</b> | <b>8 330</b> | <b>8 580</b> | <b>8 780</b> |

(Source: Statistique Canada : petite région et division administrative des données, basée sur les données des déclarations d'impôts, Commission du développement économique de Revelstoke, Revelstoke Community Profile, 1995)

En 1995 Revelstoke était une jeune communauté qui atteignait près de 10 000 habitants (Commission du développement économique de Revelstoke, 1995). La moyenne d'âge lors du

<sup>12</sup>Source : Recensement 1991 de Statistiques Canada dans le document *Revelstoke Community Profile*, 1995.

recensement de 1991 était de 29 ans et 55% de sa population avait moins de 35 ans. Par ailleurs, les hommes, jusqu'à l'âge de 65 ans, sont plus nombreux que les femmes. Les femmes sont toutefois plus nombreuses dans la catégorie d'âge de 0 à 4 ans.

Une légère augmentation de la population immigrante fut notée entre 1986 (1425 migrants) et 1991 (1480 migrants). Les déménagements intraprovinciaux sont beaucoup plus nombreux que la migration interprovinciale. Presque la totalité des migrants en 1991, soit 1280 des 1480 immigrants ont été enregistrés pour avoir déménagé à l'extérieur de Revelstoke, ailleurs en province. La situation démographique et la composition sociale manifestent un potentiel pour le développement communautaire. La stabilité de la population peut être un indice d'un service à sa communauté et à son bien-être. Une autre explication à ce phénomène peut se trouver au niveau de l'éducation des citoyens. Plusieurs individus ont une formation dans le secteur forestier et sont donc rattachés à la communauté forestière. La perception des travailleurs de la situation économique du secteur forestier semblable ailleurs dans la province, ils ne voient donc aucun avantage à abandonner la communauté de Revelstoke pour une autre. À cause de sa situation de migration relativement stable, la vitalité de la population de Revelstoke pourrait être retenue pour envisager les défis posés dans leur communauté.

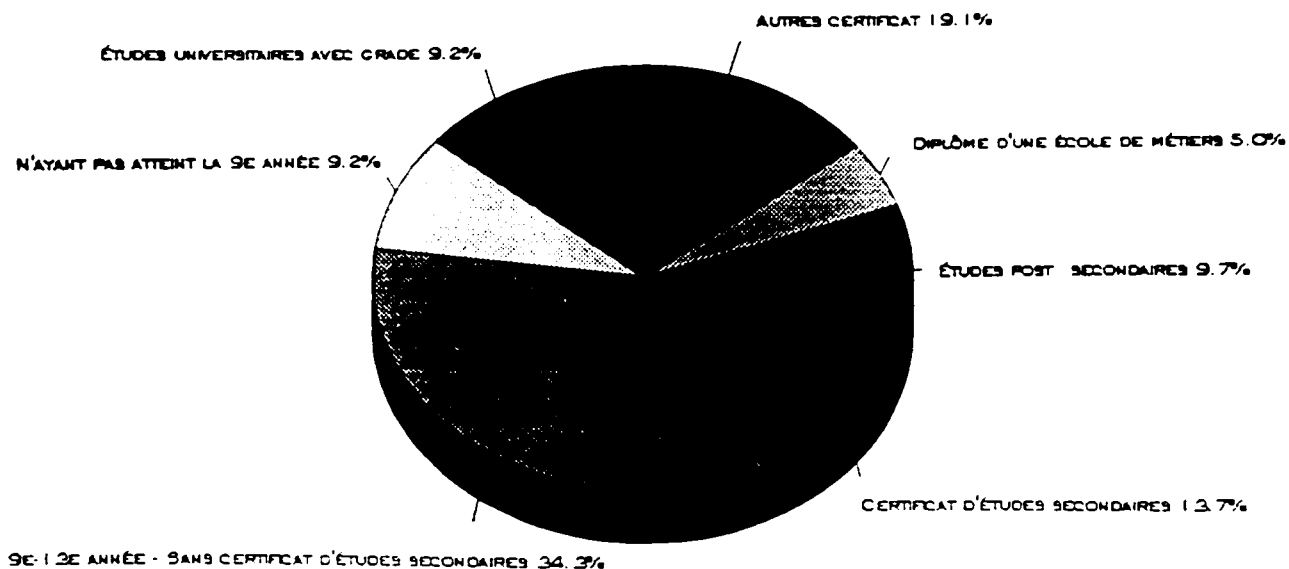
### 3.1.3 Éducation

Higher levels of education, in fact, are associated with shorter job durations : workers leave resource regions in search of other opportunities. Thus the regions lose the very members of their populations who might have the skills to develop the communities in more diverse directions (Marchak,1983:28).

La citation de la Professeure Marchak de l'Université de la Colombie-Britannique offre une explication valable qui peut s'appliquer au cas de Revelstoke. Lorsque nous regardons le profil

d'éducation de la population âgée de 15 ans et plus (5850 individus), le recensement de Statistique Canada de 1991 indique que 34.3% n'ont pas de diplôme d'études secondaires, soit 2005 individus. Pour la même catégorie en 1986 (regroupant 6210 personnes), 2270 individus ne détenaient pas un diplôme d'études secondaires. La deuxième plus grande catégorie regroupe 19.1% possédant une certification autre qu'un métier appliqué ou d'un diplôme universitaire, soit 1115 personnes comparativement à 1015 personnes en 1986. Il a été étonnant d'apprendre qu'en 1991, 5.0% de la population (290 personnes) seulement, était certifiée pour pratiquer un métier. Ceci est un taux relativement faible pour une ville fondée sur l'exploitation des ressources. En 1986, seulement 180 personnes étaient certifiées pour pratiquer un métier. Le nombre d'individus possédant un diplôme universitaire en 1991 est égal au nombre de gens ayant moins d'une neuvième année, soit 535 personnes pour chaque catégorie. Une nette amélioration depuis 1986, lorsque 780 personnes avaient moins d'une neuvième année et seulement 220 personnes détenaient un diplôme universitaire.

**Figure II**  
**Éducation profil 1991**



(Source : Commission du développement économique de Revelstoke. Revelstoke Community Profile, 1995)

Nous avons une idée préconçue du besoin qu'a la communauté de gens de métier dû à la nature des travaux de la région : les électriciens, les plombiers et les mécaniciens par exemple, auraient été en plus grande demande à cause des barrages hydroélectriques et les scieries. Toutefois les grands projets hydro-électriques et l'exploitation forestières requièrent une main-d'oeuvre abondante mais peu spécialisée. Les périodes moins productives des industries causées par les fluctuations économiques du marché, se vivent difficilement pour une grande portion de la population regroupant peu de gens spécialisés dans un métier ou possédant une formation professionnelle. Toutefois, les industries ont ainsi le choix d'une abondance de travailleurs disponibles.

Un campus du Collège universitaire de l'Okanagan à Revelstoke et le Revelstoke Community Skills Centre sont dédiés à l'éducation des adultes. Le Revelstoke Community Skills Centre a été établi en 1995 suite à une collaboration entre la province de la Colombie-Britannique et la Ville de Revelstoke. Le Centre développe des programmes de formation spécifique aux besoins de la population locale. Le but est de former des gens compétitifs dans des domaines tels que la technologie, la foresterie, la gestion, l'industrie et le commerce. Des cours de rattrapage aussi bien que de perfectionnement professionnel sont disponibles dans la communauté. En 1994, 2000 résidents étaient inscrits aux différents programmes collégiaux (Commission du développement économique de Revelstoke, 1995). Il est aussi possible d'obtenir un diplôme d'équivalence secondaire dans les écoles de Revelstoke. La tendance vers l'amélioration du niveau d'éducation chez les gens de Revelstoke va modifier le niveau éducationnel futur. Les efforts fournis pour accéder à l'éducation pourraient aussi encourager la diversité économique locale.

### **3.1.4 Économie**

L'emplacement géographique de Revelstoke est le facteur principal qui relie l'environnement au secteur économique. La communauté détient des ressources naturelles importantes qui, dans le passé, ont joué un rôle prédominant dans son développement. Étant donné l'abondance des ressources disponibles, Revelstoke a une histoire basée sur l'exploitation de ses ressources naturelles. Caractérisé par une économie de « boom et bust », d'industries d'extraction massive et de méga-projets, Revelstoke est arrivé à une impasse économique à la fin des années 1980. La situation économique contraignante a occasionné une rétrospective de ses pratiques, la communauté en est arrivé à cette conclusion : « ...until Revelstoke faces economic collapse based on disappearing natural resources, its citizens will not trade traditional growth economics for a holistic system with environmental health as a basis for economic well-being » (Feick,1995:6-7).

### **3.1.5 Projets hydroélectriques**

Aujourd'hui les barrages Mica et Revelstoke génèrent 33% de la production d'électricité pour B.C. Hydro. Ces deux barrages offrent à 85 personnes de la région de Revelstoke du travail et embauchent aussi des contracteurs pour des services ponctuels (Commission du développement économique de Revelstoke,1995). Les futurs projets pour les barrages incluent l'augmentation de la capacité de production hydroélectrique des deux barrages. L'approbation de ces projets apporterait la création d'emplois dans le secteur de la construction pour la communauté de Revelstoke en 1997 et 1998.

### **3.1.6 Tourisme**

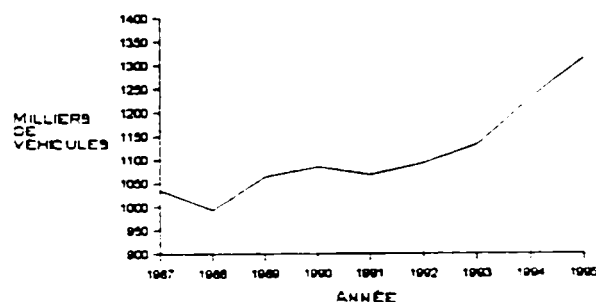
L'industrie touristique à Revelstoke représente 25% des activités économiques (Commission du développement économique de Revelstoke,1995). L'environnement naturel attire des enthousiastes du plein air à l'année longue. Les parcs nationaux Revelstoke et Glacier situés à la

proximité de la ville contribuent de façon significative à la croissance économique. Les centres d'interprétations à Rogers Pass et au barrage de Revelstoke ainsi que les sources thermales sont des sites très fréquentés.

La population de Revelstoke augmente pendant la saison hivernale à cause des touristes qui fréquentent le centre de ski Mont Mackenzie. La randonnée pédestre, le ski-hélicoptère, le camping sauvage, la chasse, la pêche et le golf sont quelques activités populaires et accessibles dûes à la proximité d'une nature spectaculaire. La promotion de cet environnement remporte un succès local et représente maintenant un secteur économique important.

Le mécanisme institutionnel, la Commission du développement économique de Revelstoke assure que depuis 1986, l'industrie du tourisme est en nette croissance. Un parallèle est dessiné entre l'augmentation du nombre de femmes dans la force de travail et les nouvelles possibilités de travail dans le domaine touristique. Nous avons utilisé les données de Parcs Canada pour démontrer les tendances du secteur touristique. Comme nous l'avons indiqué au préalable, la proximité du parc Mont Revelstoke, le parc national Glacier et Rogers Pass (situé dans le parc national Glacier) ont un impact déterminant sur la communauté de Revelstoke.

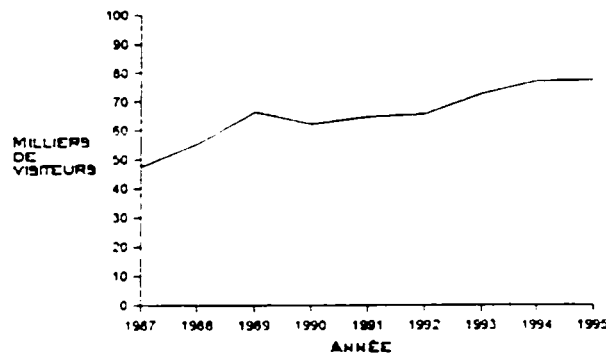
**Tableau II**  
**Circulation de véhicules non-commerciaux**  
**Rogers Pass - Parc national Glacier**



(Source : Commission du développement économique de Revelstoke. *Revelstoke Community Profile*. 1995)

Les données de Parcs Canada démontrent que le nombre de visiteurs traversant les parcs Mont Revelstoke et Glacier par la Transcanadienne a augmenté de 35%, soit de 2.8 millions visiteurs en 1987 à 3.8 millions visiteurs en 1995. Le tableau ci-haut indique le nombre de véhicules qui ont traversé le parc national Glacier et ont visité le centre d'interprétation à Rogers Pass. Cet attrait touristique a connu une croissance annuelle de 10% depuis les derniers 10 ans et anticipe approximativement 200 000 visiteurs pour l'année 1995. Le tableau ci-bas illustre le nombre de visiteurs au barrage de Revelstoke. Le site touristique est ouvert 7 mois par année. l'année 1995 a attiré 77 400 visiteurs, une augmentation de 63% depuis 1987 accueillant 47 400 visiteurs.

**Tableau III**  
**Visiteurs barrage Revelstoke**



(Source : Commission du développement économique de Revelstoke. *Revelstoke Community Profile*. 1995)

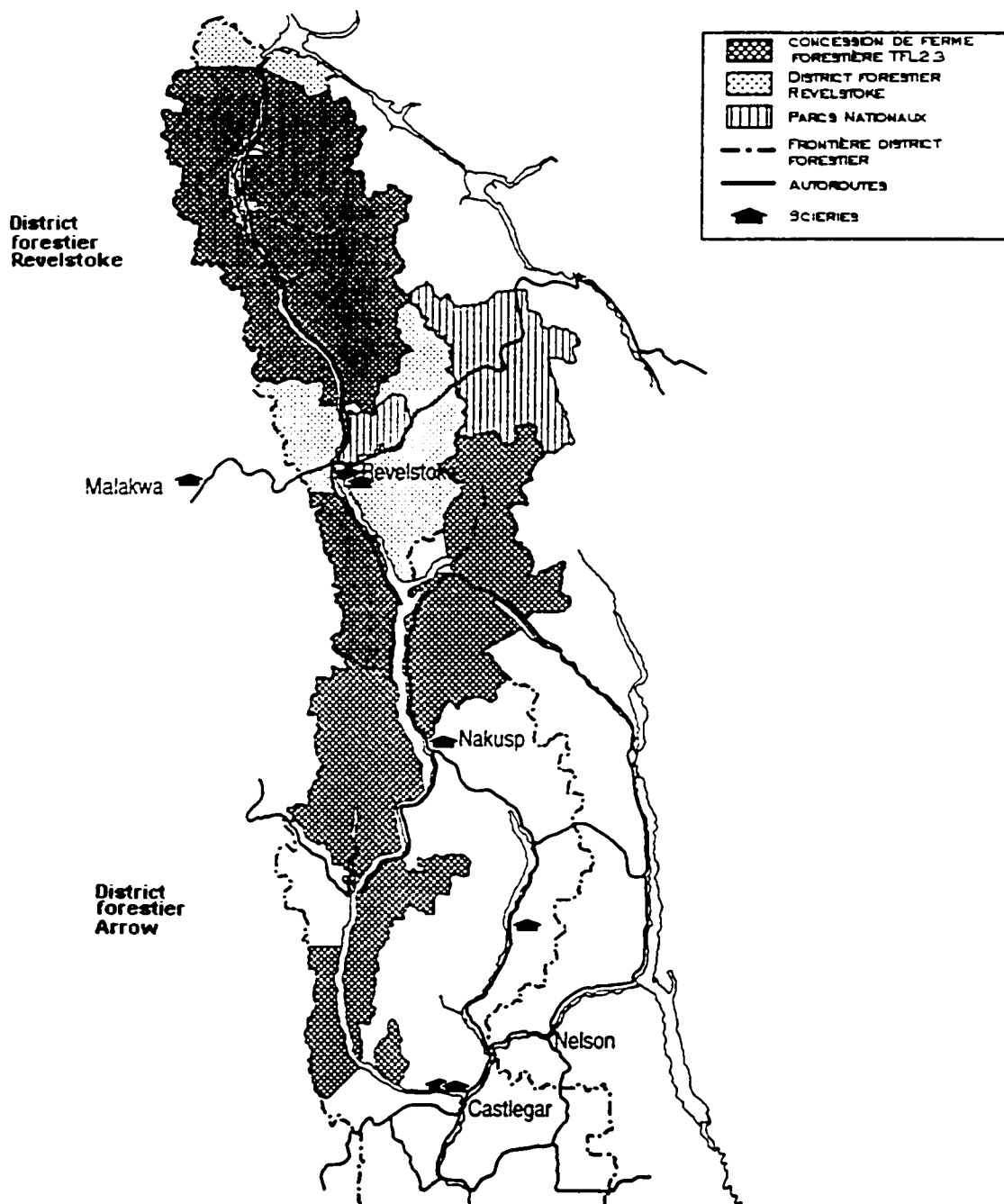
### 3.1.7 Industrie forestière

La Ville de Revelstoke décrite comme la « Suisse des Amériques » (Comité de négociation pour l'utilisation du territoire communautaire, 1995) a connu une dégradation systématique de son environnement physique depuis la fin de la 2ème guerre mondiale. Les traces de pratique de coupe à blanc à la proximité de la ville présentent aujourd'hui une dégradation de l'environnement visuel de plusieurs sites.

La gestion à court terme de l'industrie forestière dans le district de Revelstoke remonte aux années 1950. L'exploitation massive du bois d'une grande partie du territoire dans le district forestier de Revelstoke se faisait par une seule grande compagnie, Westar Timber (Comité de négociation pour l'utilisation du territoire communautaire, 1995). Les pratiques de coupe depuis 30 ans se faisaient sans égard à la protection de l'environnement : la destruction d'écosystèmes, le ravage du partage des eaux et l'anéantissement d'habitats fauniques sont le résultat d'un manque de réglementation environnementale dans l'industrie forestière.

Une mauvaise gestion du secteur forestier a eu de grandes répercussions sociales et économiques sur les citoyens de Revelstoke. Jusqu'en 1986, le territoire servait de fournisseur de matières premières, celles-ci étaient ensuite exportées à l'extérieur de Revelstoke pour être traitées. Seule la Federated Cooperative, une scierie d'origine étrangère faisait la fabrication de bois à valeur ajoutée (Value Added Wood Manufacturing) avec le bois tiré de l'aire d'approvisionnement (Timber Supply Area) jusqu'au moment de sa fermeture en 1986. À cette époque, la création d'emploi était limitée et la capacité de développer davantage le secteur connexe de traitement de matières premières locales étaient peu réalisable dans de telles conditions. Il était inacceptable de continuer à ce rythme, seulement 4 % du bois en 1986, soit 28 000 du total de 700 000 mètres cube des terres publiques, était coupé et envoyé à l'entrepôt de billots local et aux trois scieries de la communauté (Corporation de la forêt Communautaire de Revelstoke, 1995a). Ces circonstances désavantageuses de l'industrie pour la communauté ont amplifié la précarité de la situation économique, environnementale et sociale à Revelstoke.

**Carte III**  
**Concession de ferme forestière TFL 23 en 1986**



(Source : Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke, Revelstoke Community Forest Corporation : A Community Venture to Repatriate Benefits from Local Public Forests, 1995a)

La carte de 1986 ci-haut montre la division du territoire situant la Ville de Revelstoke comme étant la communauté d'importance dans le district forestier de Revelstoke. Les terres publiques s'étendent du barrage Mica au nord jusque dans le district forestier Arrow au sud. Les forêts dans le district de Revelstoke sont divisées presque également entre le territoire alloué pour la concession de ferme forestière (Tree Farm Licence ou TFL) et l'aire d'approvisionnement en bois sur les terres publiques. La concession de ferme forestière nommé « TFL 23 », occupait approximativement un demi-million d'hectares, s'étendant jusqu'au barrage Mica, traversant le district forestier de Revelstoke jusque dans le district forestier Arrow au sud de la communauté de Revelstoke. Depuis 1955, la concession de la ferme forestière TFL 23 était la propriété de Celgar Ltd. Historiquement Westar Timber faisait la coupe de bois sur TFL 23 et était traité à sa scierie et à son usine de pâte et papier à Castlegar.

L'histoire de la communauté est marquée par une économie cyclique d'exploitation massive des ressources naturelles par une main-d'oeuvre disponible. La non durabilité des pratiques de développement à Revelstoke a assujéti l'environnement, l'économie et la population jusqu'à l'épuisement. La situation de dépendance des gens par rapport aux industries de ressources n'est pas durable. Le tissu social a été atteint par la récession économique dès 1985 et a déclenché un sentiment d'urgence pour adopter une nouvelle approche dans le processus de développement. L'environnement est devenu victime des agressions du modèle économique expansionniste non durable. Les industries de ressources seront toujours présentes à Revelstoke. Cependant, la diversification économique et la responsabilisation locale des années 1990 briseront, peut-être, le modèle de dépendance du passé.

La communauté a indiqué, dès le début des années 1990, que pour discuter de durabilité à Revelstoke, la gestion des ressources forestières devra être repensée et réorientée. Le défi pour

cette communauté a été de réorienter son développement forestier pour y intégrer l'aspect environnemental : « Forest management is more holistic. It involves a detailed knowledge and understanding of the many facets of ecology, wildlife management, and wilderness values » (Dunster.1990:44). L'interdépendance entre les secteurs économiques, environnementaux et sociaux à Revelstoke doit être valorisée et priorisée lors du processus de prise de décisions.

Les forêts de Revelstoke ont dans le passé assuré une vitalité dans les secteurs économiques, sociaux et environnementaux. Le patrimoine forestier compte aujourd'hui 5 parcs provinciaux, 2 parcs nationaux, 2 parcs régionaux, 22 sites récréatifs forestiers en plus des multiples sentiers dans les forêts environnantes. Le développement durable de l'industrie forestière est une condition pour éviter de compromettre l'intégrité de cet environnement et pour s'éloigner d'un surdéveloppement<sup>13</sup> du secteur touristique de cette ville panoramique en montagne. Une approche écologique au développement fait la distinction entre les pratiques du passé et celles des années 1990.

Les données de l'industrie forestière pour l'année 1995 sont beaucoup plus positives. L'achat d'une concession de ferme forestière (TFL) par la Ville de Revelstoke en 1993 en partenariat avec 3 scieries locales, assure une base à long terme pour l'économie locale. La création d'un nouveau mécanisme institutionnel, la Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke, est la réponse de la communauté pour garantir l'approvisionnement de bois et pour la transformation de bois à valeur ajoutée localement, sécurisant ainsi la stabilité économique tout en assurant un contrôle local des ressources.

---

<sup>13</sup>L'exemple de Banff en Alberta témoigne d'un surdéveloppement et d'une invasion touristique qui a simultanément détruit le cachet de son environnement. Feick (1995) ajoute que le développement économique du village de Whistler en Colombie-Britannique souffre aussi d'un envahissement touristique.

En 1995, Revelstoke était le site d'opération pour 3 scieries locales, une usine de bardeaux de cèdre, un entrepôt de billots et plusieurs installations pour la transformation de bois à valeur ajoutée. Downie Timber, la plus importante installation pour la fabrication de bois à valeur ajoutée de la région, employait 200 personnes. Tous les travaux dans les régions boisées : la coupe de bois, le transport, la construction de routes et la sylviculture sont entrepris par des contracteurs privés. La Commission de développement économique de Revelstoke (1995) indique qu'il y a 30 contracteurs pour la coupe du bois qui embauchent 180 personnes et 17 contracteurs pour le transport qui opèrent 57 camions. Elle estime que l'industrie forestière à Revelstoke emploie 600 personnes en 1995, une augmentation de 33% depuis les années 1980.

Les questions et les enjeux reliés à l'industrie forestière ont fait en sorte qu'elle a dû transformer ses anciennes pratiques de développement pour une gestion mieux intégrée. La Commission de développement économique de Revelstoke (1995) conclut que les facteurs pressants sont d'augmenter les pratiques de sylviculture et d'assurer une gestion plus efficace de l'industrie. Ceci se manifeste en emplois pour les contracteurs et consultants dans le district forestier de Revelstoke. La communauté attribue beaucoup d'importance aux initiatives de transformation de bois à valeur ajoutée locale des ressources.

### **3.1.8 Force de travail**

Les plus grandes concentrations de la force de travail à Revelstoke sont distribuées dans les secteurs économiques traditionnels de la région : le transport, la foresterie et la construction. Le taux d'activité de la population en 1986 se chiffrait à 67.3%. La communauté souffrait aussi d'un taux de chômage élevé, 18.6% de la population était enregistrée comme chômeurs en 1986. La fin des méga-projets, le faible taux du nombre de femmes dans la force de travail et la récession économique depuis 1985 explique la faible participation de la population dans la force de travail et

est le reflet d'une période économique peu prospère pour Revelstoke. En 1991, la population active âgée de 15 à 64 ans faisant partie de la force de travail comptait pour 72.7%, avec un taux de chômage de 11.6%. Une croissance de 1% par année pour la période de 1990 à 1994 est notée dans la participation et la force de travail. La Commission du développement économique de Revelstoke attribue cette augmentation au taux croissant de femmes dans la force de travail.

**Tableau IV**

**Force de travail de Revelstoke 1990 - 1993**

|                               | <b>1990</b>  | <b>1991</b>  | <b>1992</b>  | <b>1993</b>  | <b>Changement<br/>en %</b> |
|-------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------------------|
| Hommes                        | 2 640        | 2 580        | 2 680        | 2 690        | 1.9%                       |
| Femmes                        | 1 920        | 1950         | 2 030        | 2 060        | 7.3%                       |
| <b>Total force de travail</b> | <b>4 560</b> | <b>4 530</b> | <b>4 710</b> | <b>4 750</b> | <b>3.9%</b>                |

*(Source : Statistique Canada : basé sur les déclarations d'impôts des contribuables déclarant des revenus pour des emplois à temps plein et à temps partiel ou des prestations d'assurance-chômage. Commission du développement économique de Revelstoke. Revelstoke Community Profile.1995)*

Les données du tableau de main-d'oeuvre par sexe (ci-haut) ont été recueillies selon les déclarations d'impôts et les prestations d'assurance chômage pour les années 1990 à 1993. Selon le recensement de 1986 de Statistique Canada, 2640 hommes et 1545 femmes faisaient partie de la population active. Nous pouvons relier l'augmentation du nombre des femmes dans la force de travail à la croissance du secteur touristique mentionné antérieurement.

Nous avons consulté les données pour la main-d'oeuvre par industries du recensement de 1986. Nous avons noté la participation de 310 personnes dans le secteur industriel primaire incluant l'agriculture, les mines, les industries de l'exploitation forestière et les services forestiers. Soulignons la faible participation des femmes dans le secteur primaire en 1991, seulement 25 d'entre elles figuraient parmi les travailleurs. Une décroissance de 50% depuis 1986, lorsque le même secteur comptait 50 femmes. Encore, nous croyons qu'avec la diversification du secteur

économique. les femmes ont plus de choix d'emplois. Les emplois dans le secteur de la construction en 1986 était plus élevé qu'en 1991, une diminution de 150 emplois. Nous pouvons expliquer la décroissance de l'emploi dans ce secteur depuis 1986 par la fin des méga-projets dans la région.

### **3.1.9 Revenu**

Le tableau suivant indique les catégories d'emplois à Revelstoke et le revenu par catégories pour l'année 1991. Il situe le secteur forestier contribuant la plus grande portion d'emplois pour la région (incluant la construction, le secteur manufacturier et les services publics). L'importance de ce secteur est significative en source de revenus et d'emplois pour la localité. La Commission du développement économique de Revelstoke ajoute que le revenu de la communauté connaît un taux de croissance moyen annuel de 3.2% depuis 1991. En parallèle, la Commission note un taux de croissance moyen annuel de 7.15% pour les transferts de paiements à des individus par des institutions ou par les gouvernements fédéraux ou provinciaux. Nonobstant le fait que ces individus contribuent peu à l'économie locale, les années 1990 sont économiquement plus positives pour Revelstoke.

Tableau V

**Emplois et revenu d'emplois (après taxes) par secteurs économiques 1991**

| <b>Secteurs économiques</b>  | <b># d'emplois</b> | <b>% d'emplois</b> | <b>revenu après taxes</b> | <b>%revenu total</b> |
|--|--------------------|--------------------|---------------------------|----------------------|
| Production de biens:<br>inclut foresterie, construction, fabrication<br>manufacturiere, service public | 1 240              | 22%                | 23 099 690\$              | 22%                  |
| Transport:<br>inclut emplois CP Rail   | 910                | 16%                | 16 302 310\$              | 16%                  |
| Commerce:<br>inclut vente en gros, vente au detail,<br>finance, assurance, etc.                        | 965                | 17%                | 14 929 640\$              | 14%                  |
| Services gouvernementaux:<br>inclut education, sante et bien-être                                      | 735                | 13%                | 14 053 380\$              | 13%                  |
| Tourisme:<br>inclut logement, nourriture et boisson  | 670                | 12%                | 5 149 470\$               | 5%                   |
| <b>Sous totaux : Revenu d'emplois</b>  | <b>4 520</b>       | <b>100%</b>        | <b>73 534 490\$</b>       | <b>70%</b>           |
| Transferts de paiements:<br>inclut assurance-chômage et bien-être social                               |                    |                    | 13 497 410\$              | 13%                  |
| Autres:<br>inclut revenu de retraite et investissements  |                    |                    | 17 524 980\$              | 17%                  |
| <b>Revenu total (après taxes)</b><br>5 620 personnes   |                    |                    | <b>104 556 880\$</b>      | <b>100%</b>          |

*(Source: banque de données économique communautaire, Ministère des finances et relations corporatives estimation pour 1991, Commission du développement économique de Revelstoke, Revelstoke Community Profile, 1995)*

Nous notons dans le tableau VI ci-dessous une évolution du revenu d'emploi médian chez la population de Revelstoke pour la période de 1989 à 1993.

**Tableau VI****Revenu d'emploi médian 1989 - 1993**

| <b>Année</b> | <b>Homme</b> | <b>Femme</b> | <b>Total</b> |
|--------------|--------------|--------------|--------------|
| 1989         | 29 400\$     | 9 800\$      | 18 100\$     |
| 1990         | 30 000\$     | 9 800\$      | 18 300\$     |
| 1991         | 31 500\$     | 10 500\$     | 19 300\$     |
| 1992         | 32 100\$     | 10 700\$     | 19 100\$     |
| 1993         | 32 600\$     | 11 400\$     | 19 600\$     |

*(Source: Statistique Canada: basée sur données tirés des déclarations d'impôts. Commission du développement économique de Revelstoke. Revelstoke Community Profile. 1995)*

Le tableau VII illustre la distribution du revenu médian pour l'année 1991. Le recensement de 1986 offre une distribution semblable mais avec des revenus moins élevés. L'écart des revenus entre hommes et femmes en 1986 est de 18 347\$ et de 19 241\$ en 1991, une indication que le faussé salarial en 1991 est plus apparent qu'en 1986. Le taux d'activité de la population était à 72.7% lorsque le revenu médian des ménages privés pour l'année 1991 était à un taux relativement élevé. Une économie plus saine et plus diversifiée que celle des années 1980 explique ce gain.

**Tableau VII****Distribution du revenu médian 1991**

|                |          |
|----------------|----------|
| Homme 15+      | 30 874\$ |
| Femme 15+      | 11 633\$ |
| Famille        | 46 525\$ |
| Ménages privés | 40 556\$ |

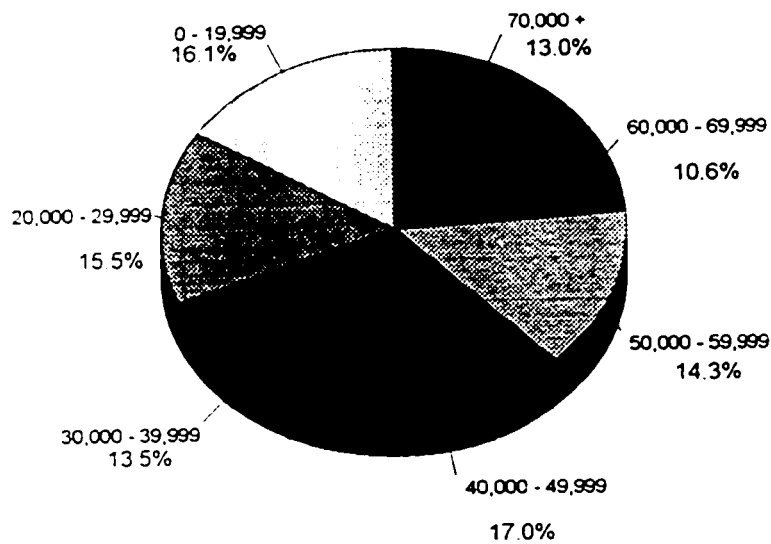
*(Source: Statistique Canada, recensement 1991. Commission du développement économique de Revelstoke. Revelstoke Community Profile. 1995)*

La distribution du revenu par sexe aide à visualiser l'écart salarial entre les sexes. Le plus faible revenu soit de 0 à 19 999 \$ est gagné par près de 1000 femmes à comparer à un peu plus de 400 hommes. Les femmes représentent celles qui gagnent le moins dans la communauté et sont majoritaires dans la catégorie regroupant 16.1% de la population dans le diagramme ci-bas.

La différence est encore plus flagrante lorsque nous regardons les salaires les plus élevés soient 35 000\$ et plus. les femmes figurent à peine dans cette catégorie dominée par une force de travail masculine. Ce qui aurait été intéressant pour le profil de Revelstoke, aurait été d'avoir une explication du lien entre le niveau d'éducation et le revenu chez les hommes et les femmes. Est-ce que les 13% de la population qui gagnent 70 000\$ et plus sont ceux qui détiennent un diplôme universitaire ? ou est-ce que le niveau d'éducation dans cette communauté bénéficie à l'individu de façon personnelle plutôt que professionnelle ?

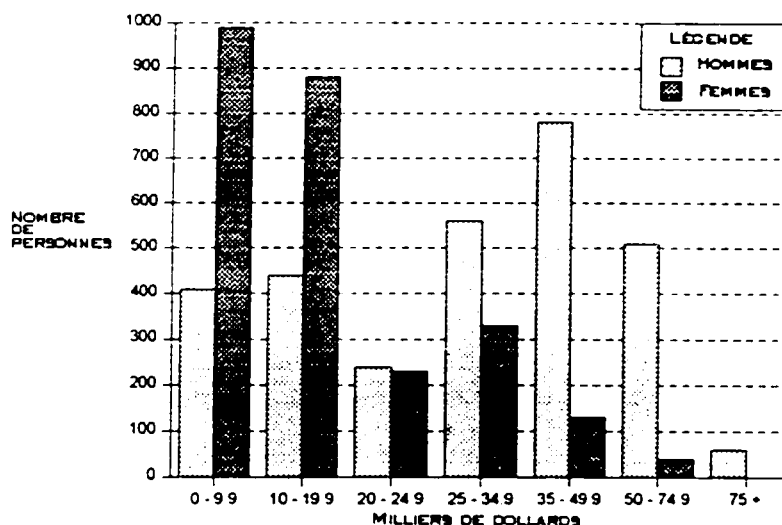
**Figure III**

**Distribution du revenu des ménages 1991**



*(Source : Commission du développement économique de Revelstoke. Commission du développement économique de Revelstoke. Revelstoke Community Profile, 1995)*

**Figure IV**  
**Distribution du revenu selon le sexe 1991**



(Source : Commission du développement économique de Revelstoke. Commission du développement économique de Revelstoke. Revelstoke Community Profile, 1995)

Nous croyons que les secteurs économiques de Revelstoke aggravent les différences sexuelles de revenu et de l'emploi. Nous pouvons déduire, à l'aide du tableau V (page 70) que les femmes figurent en grand nombre dans les secteurs du tourisme, de l'éducation, des services gouvernementaux, de la vente aux détails etc., ceux qui offrent généralement une faible rémunération, ce qui explique leur forte représentation parmi ceux qui gagnent le moins dans la communauté.

Les inquiétudes des citoyens pour la forêt sont reliées au fait que c'est la ressource première dont la communauté dépend pour son bien-être et son avenir et du fait que celle-ci a été compromise par des événements historiques. Cette situation périlleuse signalait l'effondrement éventuel de l'industrie forestière. Le profil de Revelstoke nous permet d'obtenir une vue d'ensemble de sa situation et d'identifier les mécanismes institutionnels en place. La perception des gens en

matière du développement de l'industrie forestière s'est modifiée lorsqu'en pleine crise économique en 1985, Revelstoke a reconnu le dépérissement de son environnement. L'une des conséquences locales d'une économie contrôlée de l'extérieur. Cette sombre période dans l'histoire de Revelstoke a provoqué le virement nécessaire pour la durabilité de la communauté. Une nouvelle approche, le modèle du développement durable d'un point de vue systémique, sera appliquée et valorisée par les gens de Revelstoke. Un engagement politique de la municipalité encouragé par le dévouement de ses citoyens a été la formule locale pour contrer l'instabilité économique et sociale.

### **3.2 - Structure communautaire pour le développement durable**

En 1991, la communauté voyait son économie traditionnelle basée sur l'exploitation des ressources comme la source d'instabilité pour Revelstoke. Ne possédant aucun contrôle local sur la gestion des ressources, le problème s'accroissait et menaçait le bien-être de la ville. Le développement dans la région a influencé la création de nouveaux mécanismes institutionnels. La situation était mûre suite aux événements historiques internes et externes que nous venons d'exposer dans la section antérieure. À la base de la structure communautaire nous retrouvons la persévérance et l'engagement des citoyens qui ont travaillé à la solidification des mécanismes institutionnels communautaires pour être en mesure d'atteindre leurs objectifs de viabilité.

La structure communautaire est formée par des éléments fondamentaux qui découlent du processus de coordination des actions locales. La sensibilisation, la cohésion sociale, l'auto-organisation et la détermination sociale sont des outils en développement communautaire pour retravailler la configuration locale (Cernea, 1993) et sont utilisés pour promouvoir la valorisation environnementale à Revelstoke. Le processus permet d'identifier les nouveaux besoins structurels pour faire face aux inquiétudes environnementales et contribue au renforcement de la structure existante.

A high degree of social organization is itself a strategic resource for development, and if organization enhances the potential of individual actors by mobilizing them and maximizing synergy, then building up the levels of organization in society is an effective way to enhance the endurance and impact of development gains (Cernea,1993:13).

La communauté ajuste dès la fin des années 1980 sa structure et son fonctionnement lorsque les inquiétudes par rapport à la forêt sont devenues une préoccupation locale contraignante. La conférence pour le développement économique régional pour l'intérieur de la Colombie-Britannique, *Community Visions - Key to Success* en 1991, est un mécanisme institutionnel qui a eu lieu à Revelstoke. Le thème et les discussions de cette conférence ont su motiver les participants et les citoyens. Revelstoke a par la suite mis sur pied un comité *Ad hoc* pour définir une vision visant à guider la communauté vers le 21<sup>ème</sup> siècle. L'organisation communautaire devait travailler à la problématique du futur des forêts tout en assurant un avenir à ses citoyens. Lee et *al.*, (1990) affirment : « the sociology of natural resources needs to focus not only on the resources upon which forest communities depend, but also on community social and economic structures as well as the political structure of forest industries », cité par (Duinker, Matakala, Chege et Bouthillier,1994:713).

### **3.2.1 Établissement d'une vision communautaire**

La communauté de Revelstoke a d'abord procédé à l'identification du problème du développement et de l'environnement. « Sustainable development requires mediation between the processes of capitalist development, community development, and ecological development » (Brugmann,1994:144). Pour s'engager dans un exercice de vision communautaire, la communauté a dû accepter de travailler cette problématique. Lors du processus d'établissement d'une vision, un inventaire communautaire est souvent le meilleur moyen pour cibler les priorités et les désirs locaux. La création d'une vision communautaire à Revelstoke est le résultat de l'utilisation des

mécanismes institutionnels pour réaliser un développement durable.

### ***Revelstoke's Vision***

*Revelstoke will be a leader in achieving a sustainable community by balancing environmental, social and economic values within a local, regional and global context.*

*Building on its rich heritage and natural beauty this historic mountain community will pursue quality and excellence. Revelstoke will be seen as vibrant, healthy, clean, hospitable, resilient and forward-thinking. It will be committed to exercising its rights with respect to decisions affecting the North Columbia Mountain Region.*

*Community priorities include: opportunities for youth; economic growth and stability; environmental citizenship; personal safety and security; a responsible and caring social support system; a first-class education system; local access to life-long learning; spiritual and cultural values; and diverse forms of recreation.*

*All residents and visitors shall have access to the opportunities afforded by this community.*

*(Source : Commission du développement économique de Revelstoke, Revelstoke Community Profile, 1995)*

L'exercice d'établir une vision a été initié en 1991 lorsque 39 citoyens se sont regroupés pour former le Comité de projet de vision communautaire de Revelstoke (Feick, 1995). Lors de leurs travaux, le groupe a travaillé au niveau de la sensibilisation du public en recueillant leurs commentaires afin que la vision représente les aspirations de la communauté. La formulation de la vision a été soignée pour bien énoncer la direction communautaire et les buts à accomplir.

Le mécanisme de vision communautaire à Revelstoke est survenu en réaction aux conjonctures économiques des années 1980. L'exercice avait pour but de discuter de la durabilité économique, de la responsabilisation locale et d'une planification stratégique à long terme. Les discussions du comité avaient déjà atteint le stage de la planification communautaire. Cette vision dépasse l'aspect symbolique, elle s'oriente pour s'appliquer à la réalité quotidienne communautaire. La vision de Revelstoke est digne de la promotion du développement durable. Elle est imprégnée d'une direction environnementale et identifie les priorités communautaires reliées au concept de

durabilité. Cette vision est fidèle au modèle de développement durable d'un point de vue systémique tel que décrit dans le chapitre II. La capacité de mobilisation de cette communauté a été exemplaire. Une réévaluation de son cheminement a été nécessaire pour mieux diriger la volonté communautaire pour gérer son destin. Pour assurer un avenir durable à sa population, la communauté a pris l'initiative de mettre sur pied une structure pour soutenir son développement.

In BC, the move to apply the principles of ecosystem-based management to crown land has come about as part of a government policy decision to promote sustainability. There also has been recognition that changes in management practices need to be matched with changes in decision-making processes within existing government structures (IREE,1995:49).

Les préoccupations de durabilité du territoire et des forêts sont partagées à l'échelle de la province. la Commission sur les ressources et l'environnement (CORE), un mécanisme institutionnel créé en 1992 par le gouvernement provincial, est chargé du dossier d'utilisation des terres pour la Colombie-Britannique et de la promotion des principes de durabilité dans la planification et la gestion des ressources naturelles (Environnement Canada,1995c). Le processus régional d'utilisation du territoire cherchait à regrouper les principaux intervenants incluant des membres du public dans l'élaboration des stratégies et objectifs. Les conclusions du Rapport CORE touchaient directement les secteurs économiques et sociaux à Revelstoke annonçant une réduction de la possibilité annuelle de coupe (Allowable Annual Cut ou AAC) par l'enquête d'approvisionnement en bois (Timber Supply Review) et le code de pratiques forestières (Forest Practices Code). Affecté par les décisions du passé en matière de gestion des terres, Revelstoke réagit de façon concertée au Rapport CORE en créant un comité local à base de bénévoles.

Le mécanisme institutionnel communautaire, le Comité de négociation pour l'utilisation du territoire communautaire de Revelstoke, a été formé pour étudier la question de l'utilisation des

terres et le processus de prise de décisions pour la région. Il a tenté de démystifier les représentations attribuées aux forêts en clarifiant les intérêts variés des intervenants face à cette ressource naturelle. Le travail du Comité visait à élaborer des méthodes pour arriver à des solutions qui satisferaient les exigences des multiples intervenants impliqués. Ce comité local fait partie de l'émergence d'une structure communautaire pour un développement durable à Revelstoke. Le Comité regroupait les principaux intervenants soit des membres de la communauté, des représentants du Ministère des forêts, de Parcs Canada, du Ministère de l'environnement, du Service canadien de la faune, des industries locales (forêts, mines et tourisme), du groupe Friends of Mt. Revelstoke, de la Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke et de la Coalition de l'industrie forestière. Le mécanisme institutionnel provincial CORE a été un facteur déterminant dans la réorientation de la gestion du développement à Revelstoke, il a stimulé une motivation locale afin d'entreprendre la gestion des ressources forestières sur son territoire. Évidemment, le contrôle local nécessite un changement institutionnel et signifie pour Revelstoke un réaménagement de son fonctionnement.

Les activités du mécanisme institutionnel, le Conseil des ressources de North Columbia à Revelstoke ont été freinées lors du processus CORE. Ce Conseil local assurait un mécanisme de tables rondes en matière d'environnement et en économie pour la région. Revelstoke était engagé depuis le début des années 1990 dans un processus de concertation communautaire pour un développement durable des terres visant l'équilibre des valeurs économiques, sociales et environnementales. La communauté a adopté le fonctionnement du Conseil, la prise de décisions par consensus était maintenant pratiquée. La structure des tables rondes locales a reformulé la structure décisionnelle en matière du développement communautaire à Revelstoke.

Le Comité de négociation pour l'utilisation du territoire communautaire à Revelstoke a

proposé au gouvernement provincial d'ajouter un autre mécanisme institutionnel. le Conseil des ressources communautaires, pour voir à la planification et la mise en oeuvre des projets d'utilisation du territoire. Jusqu'à sa création, le Comité de négociation continue son travail de concertation communautaire. Leur initiative d'instaurer le programme de sensibilisation communautaire et de techniques de développement pour la population découle de l'utilisation des mécanismes institutionnels dans la structure communautaire et encadre la promotion du développement durable.

L'intervention communautaire pour la gestion forestière est survenue parce que la Ville de Revelstoke est le centre d'interaction pour les intervenants du district forestier de Revelstoke. La prise de décisions et la planification stratégique de l'utilisation des terres dans le district affectent directement ce noyau central de la région. La déclaration du Comité de négociation pour l'utilisation du territoire communautaire à Revelstoke : « ...that the opportunity for local decision-making, to provide the resources required to support a rational change process, and a commitment to honour the needs and priorities of Revelstoke and area » (1995:3), souligne des éléments essentiels pour assurer l'efficacité du processus d'allocation et d'utilisation des terres. L'importance de la participation active du public au processus permet de considérer toutes les éventualités qui pourraient affecter le territoire. La durabilité des écosystèmes de la région ne doit aucunement être compromise par les décisions prises. Un dernier élément est celui de la flexibilité du processus pour mieux répondre aux spécificités et aux différents besoins du territoire.

Les éléments avancés par le Comité de négociation pour l'utilisation du territoire

communautaire à Revelstoke ont été formulés par des gens du milieu membres du comité<sup>14</sup>. Les préoccupations locales ont été traduites sous formes de points de repères pour l'éventuel développement des terres. Les connaissances locales ont été valorisées dans le processus et ont servi à l'établissement d'une meilleure gestion des ressources. Le mécanisme communautaire pour un développement durable a créé une dynamique dans la localité malgré qu'elle subissait encore au début des années 1990 les conséquences d'une économie instable. Nous tenterons d'examiner dans la prochaine section la façon dont Revelstoke a réorienté son développement pour répondre aux besoins économiques, écologiques et sociaux. L'exercice de concertation communautaire s'est avéré efficace et a augmenté les possibilités de stabilité pour l'avenir de la communauté.

### 3.3 - La Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke

...[the] notion of a community forest involves deliberate development of a relationship between a community and its immediate forest such that all community members have a means of direct involvement in the management of the forests, with a goal of benefiting the whole community (Duinker, Matakala, Chege et Bouthillier, 1994:713).

La volonté de développer une industrie forestière durable à Revelstoke s'est transformée en un véritable projet de développement communautaire durable. Les pourparlers entre les intervenants de la région depuis la fin des années 1980 se sont concrétisés et la municipalité a agi en fonction de la volonté communautaire. Comme nous l'avons mentionné à la page 39, la table ronde régionale, le Conseil des ressources de North Columbia, a été une initiative provenant des tables rondes provinciales et fédérale. Le mécanisme des tables rondes a été efficace dans la

---

<sup>14</sup>« Local knowledge and expert opinion are important sources of environmental, natural resource, social, and economic information...local knowledge is defined as the special knowledge of local residents who have an intimate relationship with and awareness of the planning area. These individuals often possess significant information concerning land and resource characteristics from living, working, and recreating in the area » (Ministère des forêts de la Colombie-Britannique, 1994:1).

mesure où il a contextualisé les inquiétudes du public pour le diriger dans une voie durable. L'adoption du modèle du développement durable d'un point de vue systémique à Revelstoke s'est effectuée au début des années 1990 pour résoudre la problématique d'activités économiques non durables et de ses conséquences néfastes sur les secteurs sociaux et environnementaux de la région.

La Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke administre depuis 1993 la plus grande forêt communautaire de la Colombie-Britannique (Gouvernement provincial de la Colombie-Britannique, 1995). Ce mécanisme institutionnel communautaire a été la solution pour instaurer un développement durable. Le seul actionnaire de cette corporation privée est la Ville de Revelstoke. Elle a été créée pour obtenir et gérer une concession de ferme forestière (Tree Farm Licence 56 ou TFL 56) sur les terres publiques. Les efforts communautaires depuis 1986 démontrent que l'obtention de ce territoire (TFL 56), redéfinit les relations économiques, sociales et environnementales à Revelstoke.

L'engagement de la communauté envers les principes du développement durable et l'utilisation des mécanismes institutionnels se sont traduits en micro-projets de développement communautaire. « Community forest management offers us a chance to take the best aspects of current management regimes and merge these with the evolving principles of environmental management, stewardship, and a more caring attitude towards our planet in general » (Dunster, 1991:4). Les tendances et les pratiques économiques du passé étaient des solutions à court terme, cette constatation des faits a réussi à ébranler la structure communautaire. Les problèmes de gestion et d'utilisation des terres, en plus des lacunes du secteur connexe de transformation du bois, ont été les plus grandes préoccupations qui ont justifié la réorientation économique, sociale et environnementale de Revelstoke.

### 3.3.1 Déroulement des événements

Les gens de la communauté et la Ville de Revelstoke ont travaillé en concertation entre 1987 et 1990 selon un principe fondamental : un taux plus élevé de bois coupé dans la région devait rester dans la région pour être traité par des compagnies locales. Une série d'événements à cette époque ont rendu possible la stratégie locale qui visait un changement au niveau de la gestion de l'industrie forestière. Toujours en fonction du principe conducteur, la communauté a conçu son développement dès les années 1990 en utilisant les mécanismes institutionnels imposés par les gouvernements comme le mécanisme CORE, ou les mécanismes municipaux en place tels que le Conseil des ressources de North Columbia à Revelstoke ou en créant de nouveaux mécanismes institutionnels communautaires comme le Comité de négociation pour l'utilisation du territoire communautaire.

La décision de 1987 du gouvernement provincial de réduire le territoire de la concession de ferme forestière TFL 23 est due à la coupe non viable. Cette décision a été fortement encouragée par la Chambre de Commerce de Revelstoke. Dans la même année, la Ville de Revelstoke a réussi à convaincre le Ministère des forêts d'annuler le titre et les droits de la Federated Cooperative à cause de son faible taux de transformation locale du bois.

La ville a été impliquée dans le mécanisme institutionnel de consultation pour l'allocation d'un nouveau permis de coupe en 1988. C'est l'occasion où elle a exigé du gouvernement provincial que la décision prise tienne compte des impacts sociaux et économiques de Revelstoke. « The joint planning point on the continuum represents a considerable leap in involvement. Commonly referred to as multistakeholder processes, these are by nature inclusive and recognize the rights of all interested and affected parties to be at the decision-making table with government and the proponent » (Environnement Canada, 1994a:6). Le Ministère des forêts alloue des droits

de coupe à 2 scieries locales : Joe Kozek Sawmills Ltd (21 000 mètres cube) et Downie Timber Ltd. (159 000 mètres cube).

La Commission du développement économique de Revelstoke revise en 1988 et 1989 les plans de gestion pour la concession de ferme forestière TFL 23 et conclut que la gestion et l'utilisation des ressources forestières sont problématiques. Le travail de la Commission a influencé le Ministère des forêts à effectuer des changements en ce qui concerne TFL 23. C'est en 1989 et 1990 que la ville a joint ses efforts à ceux de la Commission du développement économique de Revelstoke pour souligner leurs préoccupations face à la gestion de TFL 23. Ils ont d'abord soumis un document au panel qui dirigeait des réunions publiques sur l'aménagement des permis et des droits de coupe sur les concessions de fermes forestières et, en deuxième lieu, au mécanisme institutionnel provincial, la Commission des ressources forestières.

Les recommandations de la Ville de Revelstoke à la Commission des ressources forestières étaient les suivantes : (1) les communautés devraient être plus impliquées dans la gestion des permis de coupe : (2) la transformation locale du bois améliorerait l'utilisation et la gestion des ressources : (3) une meilleure gestion forestière augmenterait les bénéfices et minimiserait les chances éventuelles d'une réduction de la possibilité annuelle de coupe : (4) une amélioration des standards d'utilisation est nécessaire : (5) une amélioration de l'utilisation récréative et touristique de la forêt devrait être encouragée et (6) une application permanente de la clause forestière (*B.C. Forest Act*) est nécessaire (Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke, 1995a).

En 1991 Westar Timber annonce la vente de son permis et de ses droits de coupe ainsi que sa scierie à Castlegar. En 1992, une firme américaine Pope and Talbot Ltd., négocie l'achat de la portion au sud de Revelstoke et une scierie. Cette nouvelle a retenti dans la communauté. Le

gouvernement provincial a mis sur pied un mécanisme institutionnel, soit un panel de révision regroupant des politiciens provinciaux et locaux pour formuler des recommandations au sujet du transfert des droits de coupe. Une réunion publique fit entendre les inquiétudes de la communauté par rapport à la durabilité de l'industrie forestière. La réunion publique a attiré plus de 500 résidents de Revelstoke, le message transmis a été le suivant ; le contrôle local des ressources locales et le territoire à l'intérieur du district forestier de Revelstoke ne devraient pas figurer dans le transfert proposé à cause de leur importance pour les scieries locales. Cette démonstration d'établissement d'un partage de consensus dans la prise de décisions a réaffirmé le potentiel à Revelstoke pour effectuer un développement durable. Le gouvernement provincial a accepté d'allouer 35 000 mètres cube de forêt au programme des petites entreprises forestières pour avantager les petites scieries locales. Les droits de coupe de la portion sud du territoire a été transféré à la firme américaine et Westar Timber a conservé la portion nord de la concession de ferme forestière TFL 23 maintenant appelé TFL 55 (voir Carte IV, p.86).

En 1992, Westar Timber annonce la vente du reste du territoire de la concession de ferme forestière, une scierie située à Malakwa et des droits de coupe à Evans Forest Products Ltd., une firme de Golden en Colombie-Britannique. Un nouveau mécanisme institutionnel a été mis sur pied et ce panel de révision devait étudier le transfert proposé. La communauté s'est ralliée, une foule d'environ 500 personnes s'est présentée devant le panel pour s'opposer à la proposition du transfert. Ce transfert représentait une transaction purement économique, les intérêts de Revelstoke n'auraient pas été considérés il aurait engendré des conséquences néfastes pour ses citoyens, son économie et son environnement. Les représentants de la ville, de l'industrie forestière locale, des groupes environnementaux, de la communauté économique et du secteur récréatif ont présenté leur cas et ont exigé du Ministère des forêts le refus de la proposition de transfert. Donner le contrôle et la gestion d'une portion des terres à une autre compagnie à l'extérieur de la

communauté n'offrant aucune garantie de transformation locale n'était plus acceptable.

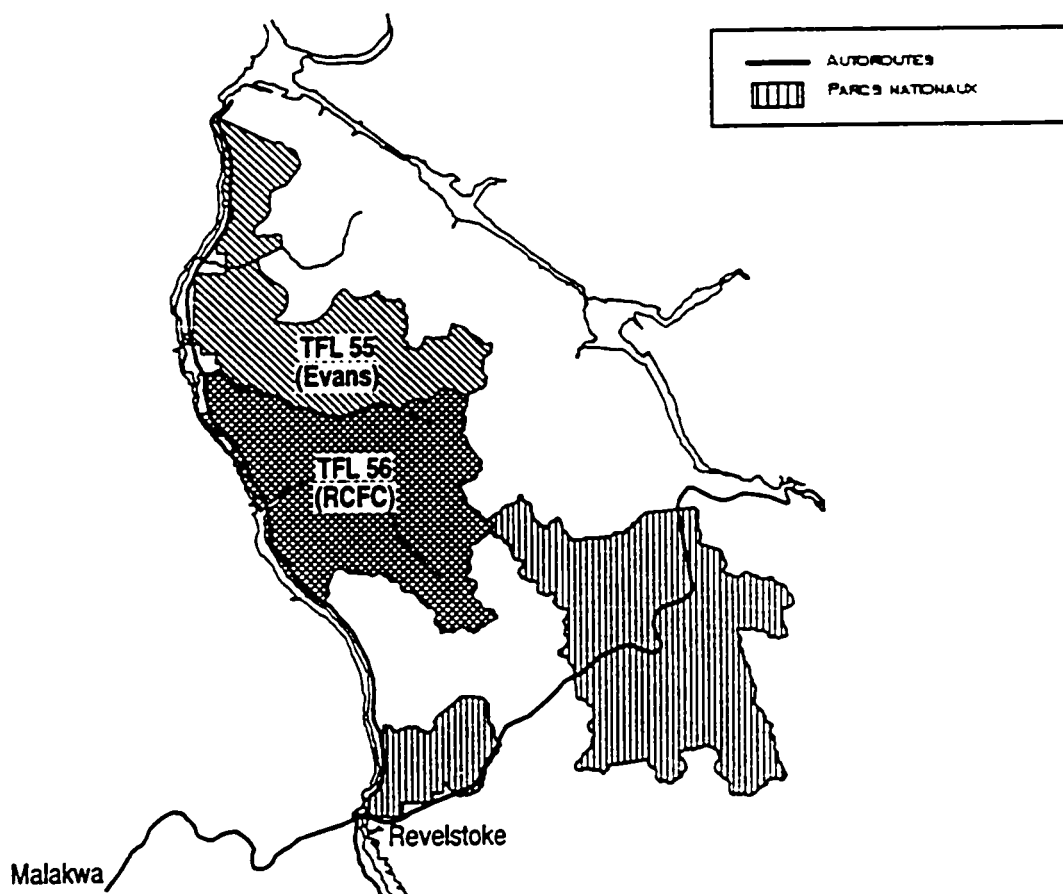
La position communautaire a été respectée par le gouvernement provincial et a rejeté la proposition car les besoins économiques et sociaux de la région de Revelstoke n'étaient pas comblés par le transfert. Le contrôle local des ressources à Revelstoke allait créer un précédent dans l'industrie forestière en Colombie-Britannique. Le Rapport du panel de révision suggérait au Ministère des forêts la création d'un marché de billots ou celle d'une forêt communautaire. Dans l'éventualité que la communauté de Revelstoke propose d'entreprendre le projet de forêt communautaire, le Ministère imposerait une réduction de 50% la possibilité annuelle de coupe pour TFL 55 pour que le projet soit durable. L'occasion pour Revelstoke de réaliser un contrôle local des ressources devenait possible : « We could do a better job of forest management, protect local forestry and processing employment and ensure security for the future » (Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke, 1995a:4). La population de Revelstoke voyait que les propos du développement durable communautaire se concrétisaient.

### **3.3.2 Émergence d'un projet communautaire durable**

Vers la fin de 1992, pour assurer la réalisation du projet de la forêt communautaire, le Conseil municipal de Revelstoke en est venu à un consensus sur la création d'un partenariat avec l'industrie forestière locale. Le gouvernement provincial, Westar Timber, Evans Forest Products Ltd. et la municipalité en sont venus à une entente : la Ville de Revelstoke avance une proposition d'achat du territoire en question pour créer une concession de ferme forestière. L'établissement d'un partenariat entre trois compagnies forestières locales offrent à la ville du financement, de l'expertise et de partager le risque et, en retour, les partenaires obtiennent une sécurité d'approvisionnement en bois. Le Ministère des forêts a approuvé la proposition de la ville et permet à la communauté de Revelstoke d'avancer avec le projet de viabilité.

Les conditions d'achat entre Westar Timber, Evans Forests Products Ltd., la Ville de Revelstoke et le gouvernement provincial voyaient à ce que le territoire TFL 55 soit divisé entre la Ville de Revelstoke et Evans Forest Products Ltd., créant deux concessions de fermes forestières comme illustré dans le schéma suivant.

**Carte IV**  
**Nouvelle division des concessions de ferme forestière**



*(Source : Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke, Revelstoke Community Forest Corporation : A Community Venture to Repatriate Benefits from Local Public Forests. 1995a)*

TFL 56 a une superficie d'environ 100 000 hectares (250 000 acres). La ville devra créer une corporation indépendante pour acheter et gérer la forêt communautaire. Le coût d'achat a été de 3.5 millions de dollars versé à Westar Timber. Le financement pour l'achat est venu des partenaires, un prêt bancaire et des investissements de la ville. La Corporation de la forêt communautaire aura un droit de coupe sur 98 500 mètres cube par année sur son territoire forestier. La nouvelle corporation assurera la vente de 50% du bois coupé aux compagnies partenaires et le reste sera vendu sur le marché. Des représentants de la ville et de la communauté siègeront au Bureau de direction, le Comité consultatif sera composé de représentants des partenaires.

### **3.3.3 Participation communautaire**

«Contributing to Revelstoke's success are three key values : A desire for self-reliance and self-determination: active participation in decision-making processes and in making things happen: and an ethic of caring for the local environment » (Feick,1995:4-11). Nous avons témoigné de l'émergence de la structure communautaire à Revelstoke, composée de citoyens engagés pour un changement local. La réorientation de l'économie ne pouvait se réaliser sans la collaboration et la participation locale. Le support des individus au projet communautaire était vital pour sa réalisation.

La participation du public au mécanisme institutionnel des tables rondes du Conseil des ressources de North Colombia a établi une nouvelle habitude dans le comportement local, elle encourageait la participation accrue du public. Familiers avec le nouveau mode de fonctionnement, les citoyens ont concentré leurs efforts sur les négociations pour l'utilisation du territoire communautaire. L'implication communautaire dans le mécanisme institutionnel provincial CORE a indiqué une volonté locale pour redéfinir leur association avec le territoire. « The environmental failures of government and corporate authorities have encouraged citizen demands for greater

openness and direct public participation in decision making » (Tester,1992:34). Lorsqu'il y eut une proposition sur le transfert des droits de coupe dans leur district forestier, les citoyens se sont engagés dans le mécanisme institutionnel et ont réussi à influencer les décisions protégeant les intérêts de Revelstoke. Les individus sont à l'écoute des événements qui peuvent affecter leur communauté. Il y a une distinction entre la consultation et la participation publique et ce que nous retenons du cas de Revelstoke est une véritable participation du public. Les citoyens ont dû contribuer à la conceptualisation, à la planification et à l'opérationnalisation du projet de forêt communautaire. Ce sont ces éléments du développement communautaire qui font du projet de la Corporation de la forêts communautaire à Revelstoke un micro-projet de développement durable.

L'événement qui a marqué l'intervention communautaire à Revelstoke est le référendum de 1993 concernant l'achat du territoire et la création éventuelle d'un mécanisme institutionnel soit la Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke. L'engagement communautaire pour le contrôle des ressources locales se concrétisa. Plus de 60% de ceux qui sont éligibles pour voter se sont présentés au référendum municipal. Le projet communautaire de gestion locale d'une forêt a été accepté à 78% (Corporation de la forêt communautaire à Revelstoke,1995a). Le referendum était l'événement communautaire décisif où la population a exercé son droit de parole et a prit part active aux décisions.

Les citoyens de la communauté ont eu plusieurs occasions de s'impliquer dans divers ateliers, de participer aux nombreuses réunions et d'assister aux présentations avant la journée du referendum. Le projet de s'emparer de la gestion du territoire et de ses ressources locales a été discuté et débattu à plusieurs reprises dans des assemblées communautaires avant d'être passé au vote. Les citoyens ont contribué activement à sa réalisation, un élément fondamental du succès d'un projet de développement communautaire durable (Sinclair et Diduck,1995). Selon Lee (1993):

Participation's link with sustainable development relies on the learning process it induces within a community of stakeholders about the coevolution existing between people and ecosystems. In other words, it is by promoting greater familiarity with the way in which both ecosystems and society work and how they can interact most effectively that public participation leads to sustainable forest management. (Cité dans Bouthillier,1996:2).

Le fait d'avoir impliqué le public dans le projet de développement dès le début a donné aux citoyens la capacité de contribuer au développement de leur communauté. L'économie du passé dictait aux citoyens les conditions de leur bien-être, maintenant intégré au mécanisme du développement, les gens sont en mesure de s'identifier au projet. Par l'entremise de la participation publique, le projet est formé d'après les besoins et les préoccupations de la localité. La Corporation de la forêt communautaire par des articles dans le journal local, de la publicité sur ses opérations, la distribution locale de rapports annuels et les assemblées générales annuelles encourage la communauté à s'engager davantage. Taillé selon les considérations communautaires, le projet est positionné pour assurer une efficacité dans l'atteinte des objectifs communautaires (Serageldin,1993).

En matière de développement communautaire, il est avantageux d'utiliser les connaissances de la population locale pour la définition d'un projet car ceux-ci connaissent le milieu et son fonctionnement. Bien définir les attentes du public facilite par la suite la participation locale. Une gestion de l'engagement communautaire est essentielle pour maximiser le potentiel du projet. La coordination de la participation à Revelstoke s'est effectuée systématiquement en commençant par l'exercice de formulation d'une vision communautaire. Les événements qui ont suivi ont été en fonction des priorités et objectifs inscrits dans la vision de Revelstoke. L'aspect bénéfique du projet communautaire est sa vision à long terme qui motive davantage les citoyens à participer. La vision agit aussi en tant que source d'inspiration car elle a été formulée par des citoyens croyant à la

possibilité de devenir des gestionnaires de leur économie, du tissu social et de l'environnement.

Afin de profiter des bienfaits d'une participation locale, une transformation au niveau de la structure politique communautaire est requise. Un modèle qui encourage la pleine participation de ses citoyens est celui qui décentralise le pouvoir et la prise de décisions. « ...Process without a redistribution of power leads inevitably to public frustration » (Bouthillier,1996:6). Sans se déresponsabiliser entièrement, le gouvernement municipal peut allouer aux citoyens une plus grande responsabilité communautaire, soit sous la forme d'un partenariat ou par la création de comités de bénévoles. La participation publique a la capacité d'influencer les décisions qui affectent le bien-être des citoyens (Prades, Vaillancourt et Tessier,1991). Les gens ont davantage intérêt à connaître les enjeux et sont donc poussés à participer au développement local.

### **3.3.4 Vision et mission**

La Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke a été créée pour stabiliser la communauté et lui assurer une industrie forestière durable. Nous voyons comment la vision communautaire de Revelstoke a servi lorsque nous traitons de la Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke. Ce projet communautaire est fidèle aux propos de la vision de Revelstoke. Étant dirigée par la communauté, elle se base aussi sur une vision. Inspirée par les principes de durabilité, elle a interprété sa vision dans sa mission exécutive.

**Executive mission**

*The Revelstoke Community Forest Corporation will manage and operate its Tree Farm Licence in a manner that will enhance the forest resource while respecting the principles of integrated use, environmental stewardship and public consultation; providing the following community benefits on a sustainable basis:*

- Revenue to sustain the Corporation and support the community.
- Local control of resources.
- Local processing.
- Local employment.
- Forestry training and education.
- Outdoor recreational activities.
- Lasting relationship with the land that comprise TFL 56.

*(Source : Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke. Revelstoke Community Forest Corporation : A Community Venture to Repatriate Benefits from Local Public Forests. 1995a)*

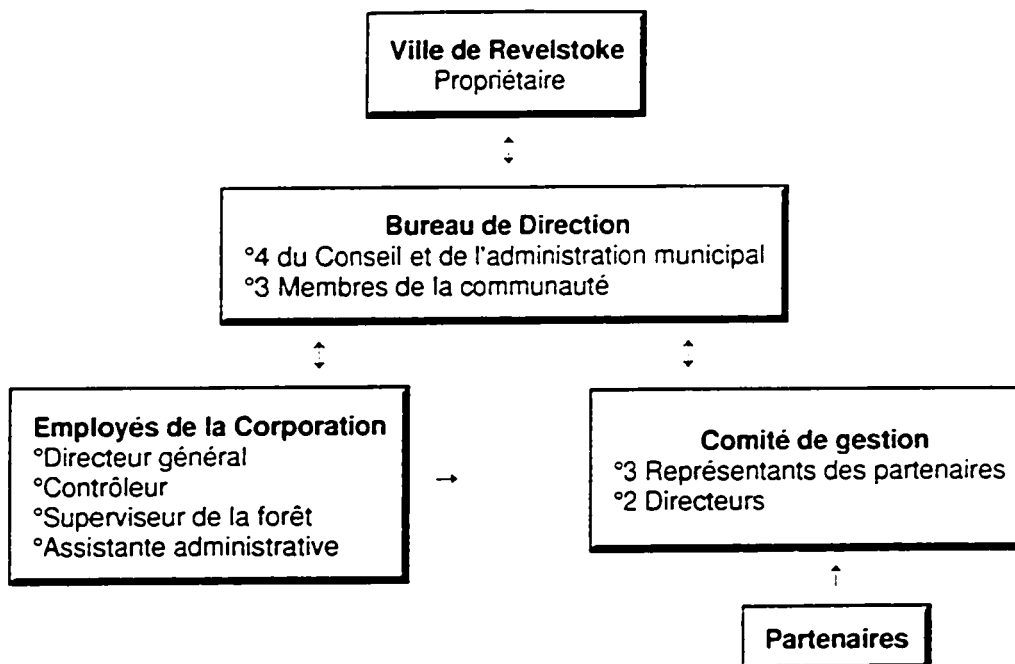
L'expérience de la formulation d'une vision à Revelstoke a été efficace. Les citoyens et la municipalité ont bâti un projet communautaire en fonction de cette vision. L'influence de celle-ci s'est transposée dans le fonctionnement et la gestion du projet de développement communautaire. Les principes de base de durabilité sont partagés entre la Ville de Revelstoke et la Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke pour assurer un futur stable et prometteur à ses citoyens.

**3.3.5 Structure corporative**

« The Community Forest will be established as an integral, long-term component of the community's infrastructure and will be set up in such a way that a change of Council does not jeopardize the continued existence of the forest » (Dunster, 1991:7). Le Bureau de direction de la Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke regroupe des employés de la ville, des membres du Conseil de ville et des membres de la communauté. Les individus qui siègent au Bureau de direction de la Corporation sont mandatés pour voir à la direction et aux opérations de la forêt communautaire.

Figure V

### Organigramme de la Corporation



(Source: *Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke, Revelstoke Community Forest Corporation : A Community Venture to Repatriate Benefits from Local Public Forests, 1995a*)

La composition du Comité de gestion de la Corporation est de trois représentants des partenaires du secteur privé, deux directeurs de la Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke et le directeur général de la Corporation. Tous sont mandatés pour offrir une direction aux opérations et orienter la gestion de la concession de ferme forestière. Ce comité revoit les stratégies de gestion et les plans d'opérations pour ensuite acheminer des recommandations au Bureau de direction. Le fonctionnement permet à ce dernier d'acquérir des connaissances sur l'industrie forestière locale et voir à ce que les coûts et politiques d'opération soient respectés. L'ensemble de la structure organisationnelle travaille en collaboration afin d'assurer un rendement efficace de la Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke.

### 3.3.6 Partenaires

« Public participation in forestry thus involves the development of a partnership to ensure that decisions are made by and for those affected by them » (Bouthillier,1996:2). Les trois compagnies locales : Downie Timber Ltd., Joe Kozek Sawmills Ltd. et Cascade Cedar Products Ltd. accompagnent la Ville de Revelstoke dans cette entreprise communautaire pour assurer la durabilité sociale, économique et environnementale. Afin que la communauté ne soit plus victime d'une économie de « boom et bust », un partenariat est forgé pour établir une indépendance économique.

Les investissements initiaux des trois compagnies pour l'achat du territoire déterminent leur allocation de coupe annuelle. Downie Timber Ltd. a droit à 24 353 mètres cube représentant 30% du total de la coupe de bois et Joe Kozek Sawmills Ltd. et Cascade Cedar Products Ltd. ont chacun 8117 mètres cube soit 10% du total de la coupe de bois. La sécurité d'approvisionnement en bois maintient un équilibre social et économique chez la population de Revelstoke. Les partenaires ont démontré un ferme engagement vis-à-vis leur communauté en s'associant au projet communautaire. « Proponents entering into a multistakeholder process should be aware that the process must be flexible, be open to new ideas, and also be willing to work in partnership with the stakeholders to design a mutually beneficial outcome » (Environnement Canada,1994c:7). Le partage des droits de coupe entre trois petites compagnies évitera la constitution d'un monopole industriel comme dans le passé. L'important secteur local de la transformation du bois maintient les intérêts économiques, sociaux et environnementaux dans la communauté.

### 3.3.7 Rendement de la concession de ferme forestière TFL 56

La concession de ferme forestière TFL 56 représente maintenant un potentiel d'exploitation forestière de 76% (soit 418 100 de 553 100 mètres cube) pour la coupe de bois dans le district

forestier de Revelstoke comparativement à 4% en 1986. La priorité est de créer une stabilité d'emploi chez les contracteurs locaux pour la construction des routes, la coupe de bois, le transport et la sylviculture. Le partenariat entre l'industrie et la Corporation de la forêt communautaire assure que 50% du bois coupé de TFL 56 sera traité à Revelstoke. À l'intérieur du contrat d'achat, il a été stipulé que le surplus de bois serait vendu sur le marché. À cause de cette clause la Corporation maintient un chantier de triage de bois pour le bois en surplus. La première année d'opération fut modeste. En 1993-1994, 27% du bois vendu du chantier de la Corporation a été traité par des industriels de transformation locales. L'année suivante, 1994-1995 le pourcentage des ventes a augmenté à 55%. Le rendement de la ferme forestière résulte d'une utilisation efficace des mécanismes institutionnels.

La Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke encourage l'économie locale en s'approvisionnant chez les marchands locaux. Elle estime que 1.3 millions de dollars ont été dépensés en 1993-1994 dans des commerces de Revelstoke et 4.6 millions de dollars en 1994-95. La Corporation est dans l'obligation de mettre sous réserve 1 à 1.25 millions de dollars pour maintenir ses opérations dans l'éventualité d'une récession économique ou d'un désastre naturel. En somme, plus de 6 millions de dollars ont été redistribués dans l'économie locale en 1995 (Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke, 1995b).

Le tableau suivant expose les activités de la Corporation pour les deux premières années d'opérations.

Tableau VIII

## Activités forestières 1994 - 1995

| Activités                                   | 1994    | 1995   |
|---|---------|--------|
| Construction de routes (kilomètres)         | 0       | 20     |
| Récolte (mètres cube)                       | 103 434 | 84 314 |
| Préparation de site par incendie (hectares) | 59      | 266    |
| Planter (hectares)                          | 133     | 95     |
| Débroussaillage manuel (hectares)           | 154     | 165    |
| Débroussaillage avec herbicide (hectares)   | 0       | 18     |
| Arpentage pour reboisement (hectares)       | 1 463   | 1 996  |
| Ébranchage (hectares)                       | 0       | 30     |

(Source: Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke. Revelstoke Community Forest Corporation : A Community Venture to Repatriate Benefits from Local Public Forests. 1995a)

La construction de routes a été nécessaire pour accéder au bois pour la coupe. Ce problème d'accès en haute montagne a créé des difficultés de planification des opérations. Les portions de forêts de TFL 56 coupées dans le passé ont été replantées avec succès, ce qui a permis à la Corporation de mettre en place un programme de sylviculture.

La première année d'opération de la Corporation a dépassé les attentes en grande partie grâce au prix élevé des billots d'épicéa. Le tableau suivant donne un sommaire des états financiers pour 1994 et 1995. Les premières années démontrent un rendement impressionnant<sup>15</sup>. Les états financiers détaillés évaluent le total des profits depuis l'ouverture de la Corporation à 1 341 114\$, avec des dividendes de 164 766\$ à la Ville de Revelstoke. Un emprunt pour l'achat d'une somme de un million de dollars fait par la ville a déjà été repayé.

---

<sup>15</sup>Au moment d'achat de TFL 56, les projections financières ont été fait en tenant compte de la réduction de la possibilité annuelle de coupe éventuelle imposée par le Ministère des forêts de la Colombie-Britannique.

## Tableau IX

## États financiers 1994 - 1995

|                                     | 1994               | 1995               |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Revenu (inclu intérêts)             | 5 976 995\$        | 7 227 105\$        |
| Coûts d'opération                   | <u>5 630 212\$</u> | <u>6 232 774\$</u> |
| Profit                              | 346 783\$          | 994 331\$          |
| Dividendes à la Ville de Revelstoke | 74 166\$           | 90 600\$           |

*(Source: Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke. Revelstoke Community Forest Corporation : A Community Venture to Repatriate Benefits from Local Public Forests. 1995a)*

La Corporation a été établie pour répondre aux besoins de la localité, les retombés du projet de durabilité vont bénéficier directement la communauté. La forêt communautaire se base sur l'idéologie du contrôle local des ressources. Elle est gérée pour générer des revenus pour la communauté. Elle assure la transformation locale des ressources, elle offre des possibilités d'emplois ainsi que des possibilités d'éducation et de formation en foresterie. L'importance d'avoir une force de travail formée spécifiquement dans le domaine forestier a amené la Corporation à établir un programme de formation en foresterie offert au Community Skills Centre à Revelstoke. En 1995, la Corporation a commandité un programme de développement pour les travailleurs en foresterie en collaboration avec le Ministère des services sociaux et le Ministère des forêts. Une entreprise de contracteurs locaux en sylviculture en est résulté.

La Corporation de la forêt communautaire promeut une relation durable avec le territoire et rend la forêt disponible pour l'organisation d'activités récréatives. Sur le territoire TFL 56 on trouve une population importante d'ours grizzly et de caribous. L'intégration de l'environnement dans le processus du développement à Revelstoke représente pour la communauté une gestion environnementale du secteur économique forestier. Les valeurs économiques, sociales et environnementales à Revelstoke prouvent que « There is a desire for self-reliance and local control of resources that grows out of the community's perception of its isolation and past negative

experiences with decisions made by far away governments, corporations and developers. Along with this is a sense of stewardship and caring for the land » (Feick,1995:9-10).

La situation de crise à Revelstoke à la fin des années 1980 correspond à l'époque où le gouvernement fédéral contemplait une stratégie pour effectuer un développement durable et appliquer les principes d'Action 21. Le micro-projet de développement durable communautaire a été réalisé pour instaurer un contrôle local des ressources forestières locales. L'utilisation des mécanismes institutionnels en place a conscientisé la population de Revelstoke à la nécessité d'en transformer le fonctionnement interne pour y intégrer le modèle systémique du développement durable. La communauté a aussi procédé à la création de nouveaux mécanismes institutionnels inspirés de ce modèle pour passer à un développement durable communautaire. Le tableau X consiste en un résumé de ces derniers. Ils ont tous influencé la réalisation du projet de ferme forestière à Revelstoke.

## Tableau X

### Mécanismes institutionnels

---

#### Gouvernementaux

---

##### **Gouvernement fédéral**

Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME)  
 Groupe de Travail national sur l'environnement et l'économie  
 Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE)  
 Table ronde sur le développement durable des forêts

##### **Gouvernement provincial de la Colombie-Britannique**

Processus de consultation publique pour l'allocation de permis forestier (1988)  
 Panel public sur l'aménagement des permis et des droits de coupe (1989)  
 Commission des ressources forestière  
 Table ronde sur l'environnement et l'économie de la Colombie-Britannique  
 Panel de révision pour le transfert des droits de coupe (1992)  
 Commission sur les ressources et l'environnement (CORE)

---

#### Déjà en place à Revelstoke

---

Conseil municipal  
 Chambre de Commerce de Revelstoke  
 Commission du développement économique de Revelstoke

---

#### Créés à Revelstoke

---

Conseil des ressources de North Colombia à Revelstoke  
 Conférence pour le développement économique régional (1991)  
 Comité de projet de vision communautaire de Revelstoke (1991)  
 Comité de négociation pour l'utilisation du territoire communautaire  
 Référendum public (1993)  
 Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke

---

L'importance de la participation communautaire et l'implication des citoyens de Revelstoke dans le processus de prise de décisions en matière d'utilisation du territoire a été reconnu comme le facteur primordial des négociations. La présence communautaire dans l'élaboration du projet a facilité le partenariat entre industrie et communauté. La forêt communautaire de Revelstoke sert de modèle pour d'autres communautés fondées sur l'exploitation des ressources souffrant de différents maux : le dépérissement de leur environnement naturel, la présence de monopole

industriel et une conjoncture économique fluctuante responsable de l'instabilité sociale. La Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke témoigne d'un succès partagé avec sa communauté. Il est évident que le développement économique et la participation communautaire à Revelstoke depuis la fin des années 1980, a été grandement influencés par le discours canadien sur le développement durable. Les conclusions et les décisions prises lors des nombreuses conférences et tables rondes nationales ont été reprises et appliquées au niveau communautaire. Ayant fait état des enjeux et des initiatives communautaires à Revelstoke, nous analyserons au prochain chapitre les impacts des mécanismes institutionnels communautaires.

## **Chapitre IV - Analyse des impacts des mécanismes institutionnels sur la communauté de Revelstoke**

L'examen du processus communautaire d'accès à la durabilité nous a permis de cerner les facteurs qui ont contribué à l'établissement d'un processus de développement durable à Revelstoke. L'étude des étapes entreprises par la communauté servira de toile de fond pour aborder le quatrième chapitre. Dans ce chapitre, nous définirons la place qu'occupe la communauté dans le plan de changement canadien pour un développement durable, en analysant les mécanismes institutionnels utilisés par la communauté de Revelstoke pour engendrer un développement durable. Le projet de développement durable communautaire doit être interprété avec une plus grande envergure afin de comprendre sa contribution au projet national d'une société canadienne durable. Dans la deuxième section de ce chapitre, les impacts du projet communautaire à Revelstoke seront analysés à l'aide des critères stipulés dans le programme Action 21. Ce programme de changements pour le 21<sup>ème</sup> siècle est une stratégie pour inciter les communautés canadiennes comme Revelstoke à s'engager dans un développement durable.

### **4.1 - Revelstoke dans le contexte national**

Les Canadiens considèrent les individus comme étant les premiers responsables de l'environnement. L'enjeu consiste à aider les Canadiens à traduire leurs valeurs et leurs préoccupations environnementales en attitudes, en comportements et en décisions. Cela peut se produire surtout à l'échelon local, où les enjeux peuvent être perçus comme étant significatifs et où les membres de la collectivité peuvent agir directement à ce sujet (Environnement Canada, 1995c:16).

Pour évaluer ce que représente l'étude de Revelstoke dans un contexte national, nous reprenons notre question et notre hypothèse de travail. Celle-ci se présente comme suit: comment se manifeste le développement durable et le programme Action 21 dans le contexte canadien, au niveau national et communautaire ? Nous avançons l'hypothèse selon laquelle la mise en place

des initiatives et des mécanismes institutionnels au Canada sont développés pour répondre aux exigences du développement durable et Action 21.

Le projet de la forêt communautaire de Revelstoke est une solution concrète apportée à la situation locale en termes tant économiques et sociaux qu'environnementaux. Avant que le projet communautaire ne se concrétise, la communauté forestière était victime d'un monopole industriel et du rendement fluctuant économique des méga-projets. C'est ainsi que jusqu'à la fin des années 1980, Revelstoke, comme plusieurs autres communautés, dépendait des méga-projets. La spécificité de la communauté de Revelstoke tient au succès qu'elle a connu pour concerter les actions communautaires et de la sorte, renverser les tendances dévastatrices immanentes à une telle situation de dépendance.

«Penser globalement, agir localement » est une expression signifiant que la communauté internationale tire aussi profit, à long terme, des actions communautaires réalisées au niveau local. Le projet de forêt communautaire à Revelstoke a des bienfaits locaux en répondant aux préoccupations canadiennes en matière de développement durable. Les communautés canadiennes souffrant de malaises identiques à ceux de Revelstoke peuvent tirer profit de cette expérience communautaire car elle atteste que le développement communautaire peut s'effectuer de façon durable. Le rôle réservé à la communauté dans le contexte de durabilité nationale lui permet d'atteindre une légitimité pour ses actions. « Solutions to systemic problems must be designed through negotiation and facilitation... Local governments retain a unique legitimacy to play a facilitative role due to the public or even democratic nature of their mandate » (Brugmann,1994:132). Par l'entremise du projet de forêt communautaire, Revelstoke contribue, entre autres, à l'économie nationale, à l'amélioration de la qualité de vie du tissu social national et à la protection de l'environnement sur le territoire canadien. Les citoyens de Revelstoke ont choisi

de jouer un rôle prédominant dans la réorientation de leur développement pour assurer la durabilité communautaire. En ayant récréé un dynamisme communautaire, ils font une marque dans l'histoire du développement durable du pays.

L'opérationnalisation du développement durable communautaire devient un intérêt national. L'adoption du plan Action 21 au Canada réaffirme la nécessité d'incorporer l'instance communautaire dans l'élaboration d'une société durable. Les micro-projets de développement durable, tel celui de Revelstoke, établissent des mécanismes et des structures dont les prémisses de durabilité sont flexibles et adaptables. Ainsi en est-il de la prise de décisions par consensus, de l'intégration de l'environnement aux questions de développement et de la participation publique. L'orientation sociale, économique et environnementale de Revelstoke, soit l'utilisation des mécanismes institutionnels en fonction du modèle du développement durable d'un point de vue systémique, offrent à l'État canadien une alternative communautaire fonctionnelle à l'intérieur du contexte national.

« We are becoming increasingly aware that we are all members of not just local but also provincial, national and global communities... Many of the world's most critical issues - whether environmental, economic or social - are rooted in, and have their greatest impact at, the community level » (Table ronde sur l'environnement et l'économie de la Colombie-Britannique, 1993:11). Cette citation soutient que la communauté est intégrée dans un système qui dépasse ses frontières physiques. Lorsque nous reprenons certains éléments du passé à Revelstoke : un taux de chômage élevé, la destruction d'écosystèmes et la mauvaise gestion forestière, il est clair que ces éléments n'ont eu que des effets néfastes au point de vue tant national que local. Les changements apportés au niveau de la gestion et de l'utilisation du territoire en Colombie-Britannique, combinés au mécanisme institutionnel CORE initié par le gouvernement provincial,

ont eu un impact et des répercussions à l'échelle communautaire. La communauté a été directement marquée par l'expérience. Les gens qui travaillaient dans l'industrie forestière à Revelstoke ont vécu les incertitudes imposées par des pressions externes. D'où la conclusion que, à l'image de Revelstoke chaque communauté a un rôle et une responsabilité locale tout comme dans le contexte national.

La communauté de Revelstoke est composée de gens qui partagent des intérêts communs. C'est un lien affectif qui les lie à l'environnement naturel car leur travail ainsi que leurs loisirs se réalisent dans ce dernier. Une vue d'ensemble nous permet de concevoir qu'ils sont des citoyens appartenant à une plus grande communauté, tout comme l'environnement naturel qui les entoure fait partie d'un plus grand écosystème. C'est la raison pour laquelle le projet de forêt communautaire de Revelstoke se situe à l'intérieur d'une logique nationale. L'amélioration de la coexistence de l'individu avec son environnement immédiat a des répercussions nationales.

L'expérience de Revelstoke n'est pas unique : « ...community forests, agroforestry, and social forestry, all of which intertwine to mean local people deriving direct benefits from their local forests. In that sense then, community forestry is a worldwide phenomenon with global applicability» (Dunster,1991:2). Depuis le début des années 1990, des communautés comme Hazelton, North Cowichan et Vernon en Colombie-Britannique ont réclamé leur droits à la gestion des ressources locales pour réaliser un développement durable. Elles sont des exemples de communautés qui ont réorganisé leur fonctionnement, mis en place des mécanismes institutionnels et exigé l'intégration des préoccupations écologiques à la gestion forestière pour assurer un meilleur avenir communautaire.

La composition sociale, l'emplacement géographique et l'environnement naturel de chacune

de ces communautés sont fondamentalement différentes. Néanmoins, un facteur commun les unit: celui de vouloir établir une communauté durable. Ces communautés ont vécu des expériences variées les menant à la durabilité. Malgré la disparité de leurs expériences, nous déduisons qu'elles ont toutes utilisées des éléments de durabilité (participation du public, prise de décisions par consensus, intégration des préoccupations environnementales aux questions de développement) correspondant à ceux de Revelstoke pour opérationnaliser un développement durable. Ainsi, le développement durable communautaire se concrétise sous différentes formes au Canada. Toutes ces expériences exceptionnelles contribuent au projet d'une société canadienne durable.

Les communautés canadiennes sont dans une position stratégique pour réaliser un développement durable. L'expérience de chaque individu apporte une perspective indispensable à l'établissement d'un projet communautaire en matière du développement durable. Les interactions entre les individus et l'environnement local favorisent l'apport de connaissances pratiques qui peut s'avérer essentiel pour réorienter le développement d'une localité. Les connaissances locales peuvent réapparaître dans les priorités et stratégies communautaires et s'intégrer au plan national. Hazelton, North Cowichan, Revelstoke et Vernon en Colombie-Britannique sont des communautés qui ont utilisé leurs connaissances locales pour effectuer un virage dans leur approche au développement communautaire à long terme en même temps qu'elles s'intègrent à la stratégie canadienne de développement durable.

La responsabilisation locale visant l'amélioration de la qualité de vie communautaire est un geste local exceptionnel d'une portée positive au niveau national. Améliorer la gestion des programmes d'un État sur une petite échelle peut facilement prendre de l'envergure :

...if we would rather keep some of those forests undamaged for

future generations and use the revenue from cutting the rest to provide employment and social benefits here at home, then a major overhaul of our forest tenure system is probably a necessary step to help make that happen. It might be very wise to give local communities more influence in managing the public forests (Hopwood,1992:21).

La citation de Hopwood (1992) montre la nécessité de réformes au Service canadien des forêts pour mieux encadrer les initiatives de responsabilisation locale. Revelstoke a travaillé à l'intérieur du mécanisme forestier provincial pour assurer la durabilité économique, sociale et environnementale de la communauté. Les actions locales ont été posées en concertation avec les changements provinciaux. Sans avoir créé un nouveau mode de fonctionnement entre gouvernements municipaux et provinciaux, Revelstoke a cependant réussi à les transformer. L'ancien mode de fonctionnement du gouvernement provincial pour l'utilisation du territoire et l'allocation de permis pour les activités de récoltes forestières désavantageait la communauté. Par l'entremise des actions communautaires, Revelstoke a négocié un changement des relations entre la communauté et le gouvernement provincial qui fut bénéfique pour la communauté à long terme. « The forestry dependent community is moving away from the tradition of government sponsored and/or encouraged industrial activity that provided little in the way of long-term economic stability, environmental protection or conservation and most significantly, community involvement » (Robson,1994:7). Une transformation communautaire s'est manifestée grâce à la capacité locale de concertation des citoyens pour la transformation interne du présent système.

Lors de notre recherche, nous avons remarqué un manque de visibilité des communautés responsables de la mise sur pied de projets de développement communautaire durable. Malgré l'importance du rôle de la communauté tel qu'énoncé par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, la Commission du développement durable des Nations Unies et le gouvernement fédéral canadien, nous sommes étonnés du peu de reconnaissance à laquelle

ont droit celles qui ont accepté le défi d'instaurer un développement communautaire durable. À l'exception d'un répertoire national produit et distribué par la Fédération des communautés canadiennes, les communautés faisant du développement durable n'ont pratiquement aucune visibilité ou valorisation à l'échelle nationale.

#### 4.2 - Évaluation de Revelstoke sous Action 21

Le programme du développement durable Action 21 a été adopté au Canada pour établir une société durable. Ce plan d'action vise à redéfinir les pratiques de développement pour que les préoccupations environnementales soient intégrées dans les démarches du développement. « Le vieil adage voulant qu'il vaut mieux prévenir que guérir exprime l'ordre de priorité implicite. En fait, *Action 21* précise les types de mesures pouvant être intégrés aux stratégies de développement durable » (Ferguson, 1994:8). Suite à nos lectures à propos du développement durable au Canada nous en sommes venus à la conclusion que l'État canadien utilise le programme comme un moyen stratégique pour que les communautés s'engagent dans un développement durable, même si cela n'a jamais été dit comme tel. La communauté de Revelstoke n'a pas adhéré officiellement au programme Action 21<sup>16</sup>. Cependant, nous nous servons des critères du programme pour évaluer si celle-ci a effectivement mis en place un développement durable communautaire selon ce programme fédéral. Nous nous proposons d'évaluer les initiatives de Revelstoke en les soumettant aux propos stipulés dans les chapitres 8, 11, 28 et 40 d'Action 21 (voir page 18).

Le chapitre 8, intitulé : *intégration du processus de prise de décisions sur l'environnement et le développement*, vise une amélioration du processus de prise de décisions. Le chapitre

---

<sup>16</sup> Nous n'avons pas vu d'information à ce sujet dans notre documentation sur Revelstoke. Le fait que la communauté n'a pas adhéré au programme Action 21 peut s'expliquer par les initiatives entreprises en matière du développement durable de la communauté date avant 1992, l'adoption canadienne officielle d'Action 21 lors de la CNUED.

souligne que les préoccupations socio-économiques et les questions d'environnement devront être présentes lors de la prise de décisions. La participation de différents groupes et paliers de gouvernement au processus est également encouragée.

**Chapitre 8 d'Action 21**

1. *Intégration de l'environnement et du développement aux niveaux de l'élaboration des politiques, de la planification et de la gestion.*
2. *Mise en place d'un cadre juridique et réglementaire efficace.*
3. *Utilisation efficace d'instruments économiques et d'incitations, entre autres les incitations de marché.*
4. *Mise en place de systèmes de comptabilité écologique et économique intégrée.*

*(Source : Centre de recherches pour le développement international, Action 21: résumés, 1993:b)*

Notre étude de cas présente des initiatives en matière du développement durable qui s'orientent en fonction des principes du point 1 du chapitre 8. Les pratiques traditionnelles de l'activité forestière de Revelstoke avaient des conséquences néfastes pour la population locale, son économie et son environnement. Cette mauvaise gestion forestière a eu des répercussions nuisibles au développement de la communauté. C'est un ferme engagement politique de la municipalité, soutenue par la communauté à la fin des années 1980, qui a mis fin à sa situation de dépendance envers les grandes industries et les méga-projets. La structure politique de l'industrie forestière était nuisible à la santé écologique de l'environnement et à la viabilité communautaire.

La vision de Revelstoke proclame la volonté d'intégrer l'environnement au développement de sa communauté. L'aspect environnemental est ainsi inclus dans la planification stratégique communautaire. La question de l'utilisation des terres, soulevée par le mécanisme institutionnel, la Commission sur les ressources et l'environnement en Colombie-Britannique (1992), visait une amélioration de la planification et de la gestion des ressources naturelles. Par l'entremise du mécanisme institutionnel communautaire, le Comité de négociation pour l'utilisation du territoire

communautaire de Revelstoke visait un changement institutionnel. La notion du contrôle local des ressources ne pouvait se réaliser sans effectuer des changements au niveau de la prise de décisions. Les inquiétudes locales en matière économique, sociale et environnementale ont été intégrées au processus du développement local et sont apparues à titre de points de repères pour l'éventuel développement des terres de la région.

Les 6 recommandations de la Ville de Revelstoke à la Commission des ressources forestières en 1989-90 (voir ch-III:83) ont été formulées suite aux préoccupations communautaires face à la gestion de la concession de ferme forestière TFL 23. L'initiative municipale de s'emparer d'une concession de ferme forestière et de créer un mécanisme institutionnel pour gérer celle-ci s'est réalisée pour intégrer pleinement les considérations socio-économiques et les questions environnementales de la communauté dans son projet de développement.

La ferme forestière communautaire TFL 56 est menée par une vision corporative fidèle aux principes du développement durable. La structure de la Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke est ouverte à la participation communautaire pour orienter les activités du secteur forestier à Revelstoke. Sa composition, sous forme de partenariat, indique une nette amélioration de la gestion de l'industrie en comparaison avec l'ancien modèle hiérarchique industriel typique des années antérieures. Les initiatives de la Corporation en matière de collaboration avec les différentes instances du gouvernement ont contribué à la communauté en proposant des projets de formation pour les travailleurs ainsi que des projets d'innovation des méthodes de récolte du bois.

« A philosophy of forest use, to guide community control of forests, must be clearly enshrined in legislation. The process and general standards for achieving this new philosophy of forest use

also must be described in law » (Hammond.1990:45). Les réformes apportées par le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique, par l'entremise du code de pratiques forestières de 1995, s'appliquent aux activités de la Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke et sont reliées au point 2 du chapitre 8. L'orientation de la gestion forestière, par la Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke est associée au cadre juridique et doit suivre la législation provinciale pour assurer un développement juste et durable de la forêt.

Les incitations économiques de Revelstoke pour développer durablement sa forêt sont rattachées à la notion de stabilité communautaire et de la détermination sociale (voir note de bas de page:10). L'augmentation du secteur local de fabrication de bois à valeur ajoutée est indispensable pour la durabilité de la communauté. Le contrôle local de la gestion forestière est une incitation économique en elle-même pour cette communauté. Prendre une part active au développement économique de sa communauté réassure les partenaires et les collaborateurs qui investissent dans le projet de développement durable communautaire et instaure une atmosphère de confiance chez la population envers l'industrie forestière.

À l'exception du point 4, Revelstoke répond aux critères du chapitre 8 d'Action 21. Cependant, un système de comptabilité écologique pourrait éventuellement être mis sur pied par la Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke pour renforcer l'élément écologique de l'exploitation forestière. L'étude des mécanismes institutionnels communautaires et de l'établissement du projet de forêt communautaire confirme que Revelstoke a réussi à intégrer au processus de prise de décisions les questions de l'environnement et du développement. La participation du public à été un agent motivateur pour la municipalité en fonction des préoccupations socio-économiques et environnementales. La perception communautaire de son patrimoine forestier étant vitale au développement de la communauté, elle a nécessairement influencé les

décisions prises et figure comme le fondement du virage communautaire pour la durabilité.

Le chapitre 11 d'Action 21 *la lutte contre le déboisement*, vise l'amélioration de la gestion, la conservation et le développement des forêts. Ce chapitre préconise une approche plus holistique du développement durable forestier. Il encourage le développement de programmes, des plans, de politiques et de projets écologiquement durables pour les régions forestières. L'utilisation plus respectueuse de l'environnement et une gestion plus efficace de la forêt sont soulignées. En somme, la primauté de l'action préventive sur l'action curative est l'essentiel du message de ce chapitre (CRDI,1993c).

**Chapitre 11 d'Action 21**

1. *Maintien des rôles et fonctions multiples de tous les types de forêts, terres forestières et surfaces boisées.*
2. *Amélioration de la protection, de la gestion écologiquement viable et de la préservation de toutes les forêts, et verdissage des zones dégradées par des mesures de relèvement telles que la remise en état des forêts, le boisement et de reboisement.*
3. *Promotion d'une utilisation et d'une évaluation efficaces visant à recouvrir la valeur intégrale des biens et services fournis par les arbres, forêts et terres boisées.*
4. *Création et/ou renforcement des capacités de planification, d'évaluation et d'observation systématique des forêts, ainsi que des programmes, projets et activités connexes, y compris les échanges et procédés commerciaux.*

*(Source : Centre de recherches pour le développement international, Action 21: résumés,1993:b)*

L'expérience d'un projet de forêt communautaire s'est réalisée à Revelstoke en vertu du désir communautaire de gérer viablement la forêt qui l'entoure. Les « fonctions multiples » de la forêt ont été dans le passé un concept problématique. La gestion, l'utilisation des terres et le secteur connexe en foresterie ont été les éléments contraignants pour cette communauté. Des changements significatifs du secteur forestier devaient donc s'effectuer afin que soit atteint le dessein collectif de devenir une communauté dite durable.

Le processus de transformation du secteur forestier de Revelstoke soulève 4 principes du chapitre 11 d'Action 21. Les actions posées ont visé la réalisation du développement forestier durable. Les activités de récolte du bois inadéquates dans la concession TFL 23 ont amené une réduction du territoire en 1987, appuyée par la communauté. La même année, le titre et les droits de coupe de la Federated Cooperative lui ont été enlevés dû à la faible proportion de bois transformé localement. Suite à une révision du plan de gestion pour TFL 23 en 1988-89, la Commission de développement économique de Revelstoke a soumis 6 recommandations à la Commission des ressources forestières. Celles-ci, décrites dans le chapitre précédent, s'interprètent et se rattachent aux principes avancés dans le chapitre 11 d'Action 21. Les recommandations allaient redéfinir le fonctionnement du secteur forestier pour le district de Revelstoke.

L'achat de la concession de ferme forestière par la communauté était sous la condition d'une réduction de 50% de la possibilité annuelle de coupe imposée par le Ministère des forêts et ce afin que le projet de forêt communautaire soit durable. Les négociations et les recommandations de la municipalité en fonction de la gestion et de la planification forestière responsabilisent la communauté. « ...[Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke] will manage and operate its Tree Farm Licence in a manner that will enhance the forest resource while respecting the principles of integrated use, environmental stewardship and public consultation... », est le fondement de la mission exécutive que s'est donnée la Corporation. Rattaché aux éléments du chapitre 11, le but de la mission est de gérer une entreprise profitable et de respecter l'équilibre entre les souhaits de la communauté et les capacités naturelles environnantes.

Évidemment le projet de forêt communautaire est très jeune et son développement sera un processus constant. L'évaluation de l'efficacité de l'usage des terres et des activités de récolte

devra apparaître davantage comme une priorité essentielle pour le succès écologique et économique de la forêt communautaire. Ce dernier est un élément trop souvent dévalué et même mis de côté dans le processus du développement communautaire. Pour le cas de la forêt communautaire, le stage d'évaluation peut s'effectuer à différents moments permettant l'évaluation du rendement des différentes composantes et ainsi juger de la pertinence de certaines pratiques pour éventuellement s'assurer que le développement entrepris est durable.

Nous signalons que l'analyse des projets qu'anticipe la Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke est aussi liée aux principes du chapitre *la lutte contre le déboisement*. Sous le *B.C. Forest Renewal Act*, la Corporation cherche à innover ses techniques de récolte du bois dans des endroits écologiquement sensibles. Le principe « de renforcement des capacités de planification » vise la planification stratégique à long terme. L'implication accrue des membres de la communauté en matière de la planification permettra un renforcement de la structure corporative et occasionnera une direction soutenue pour les activités à venir. Nous réaffirmons que le chapitre 11 d'Action 21 s'applique aux initiatives de Revelstoke dans le secteur forestier et brise les anciennes pratiques jugées non durables.

Le chapitre 28 d'Action 21 *initiatives des collectivités locales à l'appui d'Action 21*, ramène les responsabilités concernant le développement des activités, des programmes et des projets de développement durable à la communauté. La communauté a « un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise de compte des vues du public en faveur d'un développement durable » (CRDI,1993c:91). Ce lieu d'interactions et d'activités du public se retrouve au centre des efforts pour l'établissement du développement durable au Canada.

### **Chapitre 28 d'Action 21**

1. *D'ici à 1996, la plupart des collectivités locales de tous les pays devraient mettre en place un mécanisme de consultation de la population et parvenir à un consensus sur un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité.*
2. *D'ici à 1993, la communauté internationale devrait lancer un mécanisme de concertation en vue de développer la coopération technique entre les collectivités locales.*
3. *D'ici à 1994, les représentants des associations de municipalités et d'autres collectivités locales devraient développer leur coopération et leur coordination.*
4. *Les collectivités locales de tous les pays devraient être encouragées à assurer l'exécution et le suivi de programmes visant à assurer la représentation des femmes et des jeunes dans les processus de prise de décisions, de planification et d'exécution.*

*(Source : Centre de recherches pour le développement international. Action 21: résumés.1993:b)*

Pour ramener notre étude de cas aux propos du chapitre 28, nous retenons surtout les points 1 et 3. La conférence *Community Visions - Key to Success* à Revelstoke en 1991, a regroupé des « représentants des associations de municipalités et d'autres collectivités locales » de cette région pour améliorer leur coordination communautaire. Cette première étape dans l'établissement du développement durable à Revelstoke a déclenché une série d'initiatives communautaires.

Le concept de la consultation publique est intégré au processus d'établissement d'une vision communautaire. Selon ce principe, le comité *Ad hoc* a recueilli les commentaires et les recommandations des citoyens afin de formuler une vision qui serait représentative des aspirations de la communauté.

Si la définition d'une collectivité viable provient des citoyens eux-mêmes, il est probable que les intéressés s'y identifieront plus facilement et qu'ils se lanceront plus volontiers dans l'action. Le processus de planification stratégique est organique et répétitif et offre donc de multiples occasions de redéfinir ou d'affiner la vision que se fait la population d'une collectivité viable (Ferguson, 1994:44).

La sensibilisation communautaire est ainsi conforme au concept du développement durable communautaire. Les éléments recueillis auprès de la population expriment les attentes des citoyens et figureront dans les initiatives communautaires futures.

Les événements de la Commission sur les ressources et l'environnement (CORE) ont amené la communauté à se rallier et à former un mécanisme institutionnel, le Comité de négociation pour l'utilisation du territoire communautaire. Celui-ci a réussi à élaborer des méthodes pour solutionner et satisfaire les attentes d'intervenants variés. Les consultations publiques ont été interprétées en un projet pressant d'intervention communautaire pour la gestion forestière à Revelstoke. Ce projet est le résultat des démarches antérieures initiées par le Conseil des ressources de North Columbia à Revelstoke. Ce Conseil avait établi le mécanisme de tables rondes pour engager la communauté dans des consultations publiques. Le processus de prise de décisions par consensus a fait surgir des changements au niveau des habitudes et des comportements des citoyens de Revelstoke.

Les modifications au processus de prise de décisions ont amené la collectivité à un consensus sur un projet en matière du développement durable. Le référendum public de 1993 pour l'achat de la concession de ferme forestière TFL 56 a été accepté à 78%. Rattaché au point 1 du chapitre 28, le projet de forêt communautaire allait combler les attentes de la communauté : « En effet, pour assurer le succès du plan local *Action 21*, il faudra que la population sente que cette initiative lui appartient et c'est ce sentiment qu'il faudra susciter » (Ferguson,1994:42). L'aspect innovateur du projet réside dans l'amalgame des composantes sociales, économiques et environnementales présentes à la base du projet.

L'implication des jeunes devra être sérieusement considérée par la Corporation de la forêt

communautaire de Revelstoke. Inciter les jeunes à comprendre la complexité de leur environnement et des enjeux socio-économiques de la forêt assurera une relève sensibilisée et éduquée. L'exploitation durable de la forêt par les générations futures à Revelstoke se traduit par une implication immédiate des jeunes d'aujourd'hui. En somme, nous pouvons déclarer que la création de la forêt communautaire de Revelstoke concorde avec les principes énoncés dans le chapitre *initiatives des collectivités locales à l'appui d'Action 21*.

Le manque d'information est l'une des difficultés posées lors de la transition vers un développement durable : « The forest industry is hampered by the lack of information pertaining to what the guidelines on land use will be, how they will be applied, and what the impact will be » (Comité de négociation pour l'utilisation du territoire communautaire, 1995:11). L'obtention d'informations pertinentes est nécessaire pour procéder à une prise de décisions. Notre dernier élément d'analyse est le chapitre 40 d'Action 21, *l'information pour la prise de décisions*. Cet élément est un aspect essentiel à tous les niveaux décisionnels. La précision des informations pour un projet en développement durable est nécessaire à sa réussite. L'accumulation d'informations pour procéder à une prise de décisions va nécessairement réduire les risques et les imprévus rattachés à l'élaboration et l'exécution d'un projet.

#### **Chapitre 40 d'Action 21**

1. *Élimination du fossé qui existe en matière d'information. Ce programme préconise avec insistance le développement et l'utilisation d'indicateurs du développement durable, l'amélioration de la collecte et de l'utilisation des données, ainsi que des méthodes d'évaluation et d'analyse, la mise en place d'un cadre complet de l'information et le renforcement de la capacité en matière d'information classique.*
2. *Amélioration de l'accès à l'information. Les activités prévues sont la production d'une information utilisable dans la prise de décisions : l'établissement de normes et de méthodes de traitement de l'information et la création de réseaux électroniques : l'élaboration d'une documentation sur l'information et le recours aux sources d'information commerciales.*

(Source : Centre de recherches pour le développement international. Action 21: résumés, 1993:b)

L'accumulation d'informations a été fondamentale au développement des événements qui ont rendu possible l'accès aux terres forestières dans la région de Revelstoke. « La mise en place d'un cadre complet de l'information » s'est réalisée grâce au mécanisme des tables rondes regroupant les divers intervenants de Revelstoke. Le document *Revelstoke Community Profile* (1995) trace un portrait historique, social et économique de la communauté. « L'information classique » présentée par la communauté donne un aperçu de la situation actuelle de la force de travail, du revenu et de l'éducation. Les informations reflètent le cheminement de la communauté et révèlent les enjeux actuels.

Les connaissances locales ont été valorisées par la communauté et se sont avérées indispensables dans le processus « d'utilisation des données ». Les « informations classiques » et les connaissances locales ont servi à l'établissement d'une vision communautaire. De plus, la communauté a travaillé avec ces données pour prendre une position face au processus CORE. Entre les années 1988 et 1992, l'accent a été porté sur « la production d'information pour la prise de décisions ». Une série d'initiatives telles que l'enquête sur les pratiques forestières dans la région (Feick, 1995), l'attention portée aux transferts de droits de coupe et à la vente des concessions de fermes forestières ont orienté les actions communautaires. Ces informations ont été étudiées et suivies de près pour avancer en 1993 la décision de s'accaparer d'une concession de ferme forestière.

En ce qui concerne « l'élaboration d'une documentation sur l'information et les sources d'information commerciales », Revelstoke produit et distribue ouvertement les informations communautaires. L'information au sujet des activités de la Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke est reproduite sous forme de prospectus et de rapports annuels distribués dans la communauté. Nous retrouvons des informations commerciales dans la documentation du secteur

forestier comme dans la documentation concernant le secteur touristique. S'ajoutant aux efforts de distribution de l'information, le Bureau de direction de la Corporation indique dans sa planification stratégique à long terme l'importance d'accroître les initiatives communautaires en éduquant le public et augmentant les renseignements. Le cas de Revelstoke ne doit pas rester inconnu. Revelstoke a la possibilité de faire profiter de son expérience aux autres communautés. Voilà qui justifie la pertinence d'une diffusion par les médias électroniques et internet.

Le projet de forêt communautaire à Revelstoke devra se tailler une place dans la communauté canadienne en propageant son expérience. Afin d'encourager des initiatives en développement durable communautaire, Revelstoke devrait annoncer davantage son succès à l'extérieur de sa province car la Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke figure dans la documentation du gouvernement provincial de la Colombie-Britannique et est brièvement mentionnée par des auteurs dans le domaine des forêts communautaires. Le partage d'information et d'expertise est essentiel pour refaire des expériences comme celle de Revelstoke. Du point de vue national, une communauté qui cherche à réorienter son développement communautaire a beaucoup de recherches à faire pour trouver des exemples de communautés durables. Afin de faciliter la diffusion de l'information, il semble essentiel de favoriser, à l'échelle nationale, un système de données informatives, de partage d'information, d'expertise et d'expérience communautaire durable. Sinon, l'expérience de Revelstoke produira à peine un remous dans le contexte national.

L'analyse du développement communautaire durable à Revelstoke démontre que l'implication de la population aux initiatives communautaires et le projet de forêt peuvent être interprétés comme un plan d'Action 21 local. Nous cherchions à répondre à la question suivante: comment se manifeste le développement durable et le programme Action 21 dans le contexte

canadien, au niveau national et communautaire ? Suite à notre analyse de l'étude de cas de Revelstoke, nous pouvons répondre à cette question initiale en toute certitude avec notre hypothèse : le développement durable se manifeste par la mise en place d'initiatives et de mécanismes institutionnels développés au Canada pour répondre aux exigences du développement durable et Action 21. L'étude des expériences de Revelstoke nous démontre que les principes du plan Action 21 se concrétisent dans le contexte communautaire car les initiatives de développement durable correspondent à plusieurs critères d'Action 21. Le projet de forêt communautaire à Revelstoke a été un effort local exceptionnel dans l'établissement d'un État canadien durable.

## Chapitre V - Conclusion

Avant les années 1980, les relations entre l'environnement et le développement économique ont été problématiques au Canada. La spoliation de l'environnement naturel devenait l'effet pervers du progrès économique du pays. La notion du maintien de l'équilibre entre l'intégrité de l'environnement et la croissance du développement économique s'annonçait essentielle. L'état de l'environnement naturel est ainsi devenu une préoccupation nationale comme le suggère la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (Environnement Canada, 1994b:1).

Le paradigme du développement durable favorisant l'intégration des préoccupations environnementales au développement économique est apparu au Canada suite à des rapports internationaux comme celui de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1988) soulignant l'ampleur de la dégradation de la situation mondiale en matière de développement et d'environnement. En guise de réponse à cet appel d'urgence, le Canada, dès la fin des années 1980, a intégré la dimension environnementale dans les processus du développement économique.

Nous avons vu au premier chapitre la définition du développement durable apportée par la CMED : « Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (CMED, 1988:51). D'après celle-ci, nous avons avancé une question et une hypothèse de recherche afin de poursuivre une étude du développement durable : comment se manifeste le développement durable et le programme Action 21 dans le contexte canadien, au niveau national et communautaire? Nous croyons que le Canada a mis en place son programme de développement durable par l'entremise d'initiatives et de mécanismes institutionnels développés en réponse aux exigences internationales et nationales du développement durable et d'Action 21. Nous avons aussi constaté qu'il est impératif que le Canada adopte un mécanisme de fonctionnement beaucoup

plus transparent lors de la prise de décisions en matière du développement et de l'environnement. L'un de nos concepts clefs, l'engagement de la communauté, s'est avéré un outil essentiel à l'opérationnalisation du développement durable dans le contexte canadien.

Le cadre conceptuel développé au premier chapitre a mis en lumière, entre autres, la notion d'interdépendance des activités sociales, économiques et environnementales ce qui nous a incité à travailler avec le modèle systémique du développement durable pour l'analyse des mécanismes institutionnels nationaux. Nous avons vu que le mécanisme institutionnel national des tables rondes a amené les communautés à s'impliquer dans l'élaboration d'une société canadienne durable par le biais de la participation communautaire au développement local. Le dialogue entre intervenants dans le mécanisme des tables rondes au début des années 1990 a incité la participation communautaire au processus du développement durable. Pour appuyer la transition du développement économique traditionnel expansionniste pour un développement durable, le Canada s'est engagé dans le programme Action 21. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi d'utiliser ce programme à titre de grille d'analyse. Ce plan d'action énonce une série d'éléments qui visent à redéfinir les pratiques de développement. Celles-ci ont été adoptées afin de diriger et de fournir un appui institutionnel aux actions nationales et communautaires portant sur l'environnement et le développement économique. Cette stratégie nationale reposait sur la participation et la coopération des communautés afin de les réconforter vis-à-vis leurs inquiétudes concernant le développement et l'environnement. La tendance vers la bureaucratisation des efforts pour effectuer un développement durable à l'échelle nationale a été notée comme un phénomène qui s'est reproduit au niveau communautaire avec la création et la transformation des mécanismes institutionnels.

L'étude de cas présenté au chapitre III a fourni une description socio-économiques et environnementale de Revelstoke afin d'avoir une vue d'ensemble pour l'analyse du développement communautaire durable. Le remaniement du fonctionnement interne des mécanismes institutionnels provinciaux, comme nous avons pu le déduire par notre analyse des processus de révisions pour l'allocation des permis de coupe, a favorisé la communauté dans sa quête d'instaurer un développement durable. Nous pouvons maintenant affirmer que Revelstoke, notre communauté à l'étude, a répondu à l'appel fédéral lancé aux communautés pour l'adoption d'un développement durable dans les années 1980 en créant un mécanisme institutionnel nommé, la Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke.

Lors de l'analyse des impacts des mécanismes institutionnels sur la communauté de Revelstoke, au chapitre IV, nous avons établi que le micro-projet de forêt communautaire contribue au projet national de durabilité. Effectivement, les efforts de Revelstoke ont répondu à plusieurs critères de durabilité défini par le programme Action 21. Le cheminement communautaire à Revelstoke et sa capacité de gérer son développement (social, économique et environnemental) lui mérite donc le titre d'une communauté durable.

Voyons à présent les liens entre notre cadre conceptuel et l'étude de cas. Les principes du développement durable peuvent être appliqués à l'étude de cas de Revelstoke. La notion d'indissociabilité des activités humaines et des ressources naturelles a prédominé dans la communauté de Revelstoke. En effet, l'industrie forestière représente pour la communauté une source de revenus, d'emplois, des loisirs et de possibilités de stabilité socio-économique pour l'avenir. La perception d'indissociabilité entre les citoyens de Revelstoke et la forêt s'est manifestée par l'entremise de la vision communautaire élaborée et appliquée au développement local.

L'harmonie des différents secteurs d'activités de Revelstoke relève de la dépendance qu'ils ont les uns avec les autres. En effet, la forêt est indissociable des activités économiques à Revelstoke. Voilà qui exprime combien fût important l'élément d'interdépendance des dimensions sociales, économiques et écologiques pour le changement des pratiques de développement économique. Victime d'une économie de « boom et bust » dans les années 1980, Revelstoke fut laissé avec des traces de dégradation environnementale et sociale. Malgré le pitoyable état des ressources écologiques, Revelstoke est quand même parvenu à diversifier son économie en promouvant la conservation de l'environnement et l'amélioration de la gestion de l'utilisation du territoire. La concession de la ferme forestière a été organisée en fonction du concept d'interdépendance, de façon à ce que soient prises en considération les dimensions sociales, économiques et écologiques pour assurer la durabilité des activités communautaires, soit l'application directe du modèle du développement durable d'un point de vue systémique.

Le virement communautaire qu'a connu Revelstoke n'aurait pu se réaliser sans un changement des attitudes et des comportements de ses citoyens. Les répercussions écologiques, sociales et économiques causées par les fluctuations du marché économique ont marqué la communauté et celles-ci ont influencé la suite des événements. La récession économique de 1985 a incité les citoyens à s'engager dans un processus commun de réflexion pour réorienter le développement de la communauté. Une nouvelle vision communautaire a ainsi émergé au sein duquel l'on note un véritable changement des perceptions et des attitudes des citoyens de Revelstoke. L'essentiel de cette nouvelle vision est la priorité d'établir un équilibre entre les dimensions environnementales, sociales et économiques de la communauté.

Attachés à la forêt par une dépendance due aux circonstances géographiques, économiques et sociales, les gens de Revelstoke ont voulu modifier leur relation vis-à-vis l'utilisation

qu'ils font du territoire. Dans l'espoir de mettre un terme à des décennies de dépendance envers la forêt, la communauté de Revelstoke a cherché à redéfinir leur association à l'industrie forestière. Dès lors, une notion du développement durable a été mise sur pied à Revelstoke. Il s'agit de l'adoption de méthodes durables apportées au processus de développement. La réalisation du projet de forêt communautaire a été la solution locale pour les citoyens de la communauté : en adoptant les principes de durabilité pour orienter le processus de développement, Revelstoke est devenu une communauté durable. Ainsi, la forêt environnante pourra être cédée aux prochaines générations. L'exploitation viable du territoire à Revelstoke est un exemple du développement durable qui vise « à satisfaire les besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (CMED.1988:51).

Le processus de la participation du public dans la prise de décisions en matière de développement et de l'environnement a été le moyen par lequel Revelstoke a pu aménager un équilibre entre ces deux dimensions. L'implication des gens de la communauté au mécanisme de prise de décisions s'est donc avérée un succès. La participation des citoyens dans la réorientation de l'économie et de l'industrie forestière locale a été l'assise pour le développement d'un projet communautaire durable.

Les inquiétudes des gens de Revelstoke concernant la précarité de leur environnement naturel et de l'industrie forestière se sont transformées en actions communautaires. Les interventions poursuivies à l'intérieur des processus d'utilisation du territoire et d'allocation des permis forestiers ont amené la communauté dans l'arène décisionnelle en matière de développement et de l'environnement. C'est grâce à l'implication sociale des membres de la communauté que Revelstoke a développé son économie en fonction de ses ressources. Le projet de forêt communautaire à Revelstoke met donc en pratique cette notion du développement durable

dans la mesure où il maintient un équilibre écologique et économique.

Voici quelques projets futurs de la Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke qui soutient le fait que celle-ci est véritablement sur la voie d'un développement durable. La Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke veut accroître l'implication communautaire dans son processus de planification stratégique dès 1995 à cause du rendement positif des premières années d'opérations (Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke.1995a). Les défis futurs sont nombreux, la gestion d'une corporation à base communautaire ayant pour objectif de satisfaire tous les intervenants peut poser des difficultés pour Revelstoke, mais les difficultés ne sont pas insurmontables. Les obstacles de gestion pour maintenir un équilibre entre les composantes environnementales, économiques et sociales seront toujours présentes, mais dans un esprit de collaboration à l'intérieur de son fonctionnement, la Corporation vise le meilleur résultat de durabilité possible.

Parmi les développements éventuels, la construction de 50 kilomètres de routes est prévue pour l'année 1995-1996 afin de faire 125 000 mètres cube de coupe. La tendance actuelle de la réduction du prix des billots peut influencer une réduction dans les plans de coupe et de construction de routes. Le but premier de la Corporation est de gérer une entreprise profitable en maintenant un équilibre entre les capacités naturelles et les souhaits de la communauté. Les plans de gestion et les pratiques forestières sont fondés sur la durabilité de l'industrie et la viabilité de l'environnement naturel. Les projets spéciaux de restauration du partage des eaux et de la mise en valeur de la forêt ont été approuvés par *Forest Renewal B.C.* pour débiter en 1995-1996. La valeur estimée des projets est de 348 660\$.

La Corporation a l'intention de soumettre une proposition de financement au programme *Forest Renewal* du Ministère des forêts, pour développer des techniques innovatrices de coupe de bois dans des endroits écologiquement sensibles. L'une des techniques proposées est l'utilisation d'hélicoptères pour extraire les billots dans des régions qui sont aujourd'hui non exploitées afin de minimiser l'impact sur ces régions sensibles. L'un de ces endroits figure au long de la rivière Goldstream près du gîte de la compagnie privée Canadian Mountain Holiday's Adamants Heli-Skiing. Les plans de développement et les nouvelles techniques proposés sont des composantes qui visent à protéger l'aspect visuel des environs, à créer une nouvelle superficie pour le ski hélicoptère et pour protéger les forêts anciennes (old growth). Dans l'éventualité de la proposition acceptée, la Corporation établira un nouveau partenariat entre le gouvernement provincial et la Canadian Mountain Holidays.

Le Bureau de direction de la Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke veut maintenant miser ses efforts sur sa planification stratégique à long terme. Les principaux points retenus sont : (1) l'établissement d'une réserve monétaire pour améliorer les pratiques de sylviculture, les projets d'innovations et la recherche; (2) travailler à augmenter l'accès au bois pour les installations locales de transformation de bois à valeur ajoutée et (3) voir au développement d'initiatives communautaires en diffusant largement l'information et en éduquant le public.

Notre recherche nous a également permis d'observer que la participation communautaire pose des problèmes d'interprétation et de cohérence au niveau national. Malgré les initiatives nationales et communautaires pour intégrer la dimension environnementale aux questions du développement, il y a une lacune dans le Rapport *La stratégie mondiale de la conservation* (1981) qui s'applique aux efforts canadiens en matière du développement durable (voir Turner, 1987) : à voir, l'absence d'une formule pour son opérationnalisation. Un plan national sous Action 21 n'a pas

été développé car les efforts ont été dirigés à outiller les communautés afin de développer leur propre interprétation d'un développement durable. La responsabilisation communautaire dans le projet de société canadienne durable s'est manifestée au détriment d'une coordination nationale du programme Action 21. Étant donné la nouveauté du concept d'intégration de l'environnement aux questions de développement, aucun modèle n'existe pour faciliter cette transition. C'est la raison pour laquelle le Canada dans son discours sur le développement durable a misé ses efforts pour faire émerger un nouveau fonctionnement par l'entremise des mécanismes institutionnels axés sur la nouvelle approche d'une gestion durable.

Notre étude du développement durable national et communautaire soulève des éléments de discussion qui ont une portée internationale. Nous avons constaté que l'intégration des préoccupations environnementales aux questions de développement connaît un véritable succès à l'échelle communautaire. La multiplication de micro-projets durables comme celui de Revelstoke est essentielle et doit être encouragée. L'exemple exceptionnel d'un développement communautaire durable à Revelstoke témoigne de l'importance que revêt la participation des communautés aux projets de développement soucieux de l'environnement canadien au niveau local. Les citoyens se sentent impliqués dans des projets d'avenir, ils prennent part aux décisions, le projet ne met pas d'obstacles à leurs besoins, ni dans le présent, ni dans le futur, et ils ont enfin le pouvoir entre leurs mains, celui de maintenir ce fragile équilibre entre les ressources naturelles et les besoins humains. En outre, les bienfaits d'un projet de cette envergure vont au-delà du niveau communautaire. À long terme, ce sont les citoyens de tout le pays qui en profiteront. Les ressources naturelles sont la propriété de tous et c'est à tous et chacun d'en accepter la responsabilité.

## Annexe I

### Liste des sigles

|        |  |
|--------|--|
| AAC    | Possibilité annuelle de coupe (Allowable Annual Cut)                     |
| CCME   | Conseil canadien des ministres de l'environnement                        |
| CDD    | Commission du développement durable                                      |
| CMED   | Commission mondiale sur l'environnement et le développement              |
| CNUED  | Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement     |
| CORE   | Commission sur les ressources et l'environnement                         |
| CRDI   | Centre de recherches pour le développement international                 |
| IREE   | Institut de recherche sur l'environnement et l'économie                  |
| ONU    | Organisation des Nations Unies   |
| PNUE   | Programme des Nations Unies pour l'environnement                         |
| REE    | Rapport sur l'état de l'environnement                                    |
| TSA    | Aire d'approvisionnement en bois (Timber Supply Area)                    |
| TFL    | Concession de ferme forestière (Tree Farm Licence)                       |
| TREECB | Table ronde sur l'environnement et l'économie de la Colombie-Britannique |
| TRNEE  | Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie                  |
| UICN   | Union mondiale pour la nature  |
| WWF    | Fonds mondial pour la nature   |

## Bibliographie

- ABERLEY, Doug  
1991 «The Hazelton Experience. A Community Takes Action to Protect Its Forest Legacy», dans *Forest Planning Canada*, VII : 3, 18-19.
- ADAMS, W.M.  
1993 «Sustainable development and the greening of development theory», dans SCHUURMAN, F.J., (éd.), *Beyond the Impasse : New Directions in Development Theory*, Londres, Zed Books, 207-222.
- ADAMS, W.M. et D.H.L. THOMAS  
1993 «Mainstream Sustainable Development : the Challenge of Putting Theory into Practice», dans *Journal of International Development*, V : 6, 591-604.
- ANTOINE, S., M. BARRÈRE et G. VERBRUGGE  
1994 *La planète Terre entre nos mains: Guide pour la mise en oeuvre des engagements du sommet planète Terre*. Paris, La Documentation Française.
- ATKINSON, Adrian  
1991 «Environment and development: concepts and practices in transition», dans *Public Administration and Development*, XI, 401-413.
- BANQUE MONDIALE  
1992 *Governance and Development*, Washington, La Banque Mondiale.
- BARBIER, Edward  
1987 «The Concept of Sustainable Economic Development», dans *Environmental Conservation*, XIV : 2, 101-110.
- BARTELMUS, Peter  
1994 «Environment and Development - A Matter of Sustainability?», dans *Environment, Growth and Development the Concepts and Strategies of Sustainability*, Londres, Routledge : 60-78.
- BERNSTEIN, Johannah  
1992 *Canadian Primer for PrepCom IV*, (New York, 2 mars-3 avril, 1992), Ottawa, Comité préparatoire international pour la CNUED.
- BOUTHILLIER, Luc  
1996 *Public Participation: What does it mean in Forestry? : Sustainable Forestry Partnerships: Forging a Network of Excellence* (Edmonton, 8-10 mars 1996), Edmonton, Réseau de Centres d'Excellence sur la Gestion Durable des forêts.
- BREGHA, François, John MOFFET et Vic NISHI  
1993 *Reporting on sustainable development in support of national decision-makers*, Ottawa, TRNEE.

- BROOKFIELD, Harold  
1988 «Sustainable Development and the Environment», dans *Journal of Development Studies*, XXV : 1, 126-135.
- BRUGMANN, Jeb  
1994 «Who Can Deliver Sustainability ? Municipal Reform and the Sustainable Development Mandate», dans *Third-World-Planning-Review*, XVI : 2, 129-146.
- BURCH, Douglas  
1994 *Municipal reporting on sustainable development : A Status Review*, Ottawa, TRNEE.
- BUXTON, G.V.  
1992 «Sustainable Development and the Summit : a Canadian perspective on progress», dans *International Journal*, XLVII : automne, 776-795.
- Centre de recherches pour le développement international  
1993a *Action 21: le plan vert planétaire*, Ottawa, CRDI.
- Centre de recherches pour le développement international  
1993b *Action 21: résumés*, Ottawa, CRDI.
- Centre de recherches pour le développement international  
1993c *Un guide d'Action 21: questions, débats, et initiatives canadiennes*, Ottawa, CRDI.
- Centre Futures pour le développement communautaire, Corporation de Revelstoke et Commission du développement économique de Revelstoke  
1995 *Prospectus : Value Added Wood Products Revelstoke Region*, Revelstoke, C.-B., Centre Futures pour le développement communautaire, Corporation de Revelstoke et Commission du développement économique de Revelstoke.
- CERNEA, Michael M.  
1993 «The Sociologist's Approach to Sustainable Development», dans *Finance and Development*, XXX : 4, 11-13.
- CLÉMENT, Philippe  
1993 *Aperçu national sur la planification stratégique du développement durable dans les provinces et les territoires du Canada*, Ottawa, TRNEE.
- Comité de négociation pour l'utilisation du territoire communautaire  
1995 *Revelstoke and Area Response to the Core Report*, Revelstoke, comité de négociation pour l'utilisation du territoire communautaire.
- Comité permanent de l'environnement  
1993 *Un partenariat à l'échelle de la planète : le Canada et les conventions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement*, Rapport du comité permanent de l'environnement, Ottawa, Chambre des Communes.

- Commission du développement économique de Revelstoke  
1995 *Revelstoke Community Profile*. Revelstoke, Commission du développement économique de Revelstoke.
- Commission mondiale sur l'environnement et le développement  
1988 *Notre avenir à tous*, Montréal, Éditions du Fleuve et Les Publications du Québec.
- Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement  
1992a *Agenda 21*. Genève. CNUED.
- Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement  
1992b *Nations of the Earth Report*, CNUED Rapports sommaires nationaux, Genève, Nations Unies : 49-54.
- Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement  
1992c *The Global Partnership for Environment and Development: A Guide to Agenda 21*, Genève, CNUED.
- Conseil Canadien des ministres des forêts  
1995 *Définir la gestion durable des forêts : Une approche canadienne aux critères et indicateurs*, Ottawa, CCMF.
- Conseil de défense des ressources naturelles  
1993 *One Year After Rio Keeping the Promises of the Earth Summit*, première édition spéciale, New York, Conseil de défense des ressources naturelles : 60-63.
- Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke  
1995a *Revelstoke Community Forest Corporation : A Community Venture to Repatriate Benefits from Local Public Forests*, Revelstoke, corporation de la forêt communautaire de Revelstoke.
- Corporation de la forêt communautaire de Revelstoke  
1995b *Revelstoke Community Forest Corporation Annual Report 1994-1995*, Revelstoke, corporation de la forêt communautaire de Revelstoke.
- DALY, Herman et John B. COBB  
1994 *For the Common Good : Redirecting the Economy Toward Community, the Environment, and a Sustainable Future*, deuxième édition, Boston, Beacon.
- DETOMASI, Don D. et John W. GARTRELL  
1984 *Resource Communities : A Decade of Disruption*, Boulder, Westview.
- DOERING, Ronald L.  
1993 *Canadian Round Tables on the Environment and the Economy : Their History, Form and Function*, Ottawa, TRNEE.
- DUFFY, Dorli M., Mark ROSELAND et Thomas I. GUNTON  
1996 «A Preliminary Assessment of Shared Decision-Making in Land Use and Natural Resource Planning», dans *Environments*, XXIII : 2, 1-15.

- DUINKER, Peter N., Patrick W. MATAKALA, Florence CHEGE et Luc BOUTHILLIER  
 1994 «Community forests in Canada : An overview», dans *The Forestry Chronicle*, LXX : 6, 711-720.
- DUNSTER, Julian A.  
 1991 «Community Forestry : What is it ?», 23ième symposium annuel, Association de foresterie Université Lakehead, SMITH, P. et G. WHITMORE, (éd.), Centre des Études Nordique : 1-9.
- DUNSTER, Julian A.  
 1990 «Forest Conservation Strategies in Canada», dans *Alternatives*, XVI : 4, 44-51.
- Environnement Canada  
 1995a *La vision, la mission, les valeurs et les principes de fonctionnement d'Environnement Canada*, Ottawa, Environnement Canada.
- Environnement Canada  
 1994a *Loi canadienne sur la protection de l'environnement politique d'application*, Ottawa, ministère des approvisionnements et services Canada.
- Environnement Canada  
 1994b *Loi canadienne sur la protection de l'environnement rapport pour la période d'avril 1993 à mars 1994*, Ottawa, ministère des approvisionnements et services Canada.
- Environnement Canada  
 1992 *Consultations and Partnerships : working together with Canadians*, Ottawa.
- Environnement Canada  
 1995b *Plan d'Action d'Environnement Canada 1995/96 - 1997/98*, Ottawa, Environnement Canada.
- Environnement Canada  
 1995c *Rapport du Canada à la Commission du développement durable des Nations Unies*, (11-28 avril 1995), Ottawa, ministère des approvisionnements et services Canada.
- Environnement Canada  
 1994c *Working in Multistakeholder Processes*, Ottawa, Environnement Canada.
- FAUCHEUX, Sylvie  
 1990 «Le développement soutenable», dans *Les menaces globales sur l'environnement*, Paris, Éditions La Découverte : 97-113.
- FEICK, Jenny L.  
 1995 *Mountain Town with a Vision : A Case Study in Sustainable Community Development in Revelstoke, British Columbia*, projet de maîtrise en design environnemental, Calgary, Université de Calgary.
- FIELDS, Daryl et Jack RUITENBEEK  
 1992 *Sustainability and Prosperity : The Role of Infrastructure*, Ottawa, TRNEE.

- FLETCHER, Chris et Michael M'GONIGLE  
1991 «The Forces of Governance, and the Limits of Law : Community Involvement in Forest Planning», dans *Forest Planning Canada*, VII : 3, 24-31.
- FERGUSON, Phil  
1994 *Promouvoir le développement durable au moyen de mesures stratégiques locales Guide municipal d'introduction à la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement*, Ottawa, Institut urbain du Canada et le centre de l'environnement urbain.
- GARDNER, Julia E.  
1989 «Decision making for sustainable development : selected approaches to environmental assessment and management», dans *Environmental Impact Assessment Review*, IX, 337-366.
- GARDNER, Julia E. et Mark ROSELAND  
1989a «Acting Locally : Community Strategies for Equitable Sustainable Development», dans *Alternatives*, XVI : 3, 26-42.
- GARDNER, Julia E. et Mark ROSELAND  
1989b «Thinking globally : the role of social equity in sustainable development», dans *Alternatives*, XVI : 3, 36-48.
- GOODLAND, Robert et Herman DALY  
1995 «Environmental Sustainability», dans *Environmental and Social Impact Assessment*, VANCLAY, Frank et Daniel A. BRONSTEIN, (éd.), West Sussex, John Wiley et Fils : 303-322.
- GOODLAND, Robert et al.,  
1991 *Environmentally Sustainable Economic Development : Building on Brundtland*, Paris, UNESCO.
- Gouvernement du Canada  
1992a *Le Plan Vert du Canada et le Sommet Planète Terre*, Ottawa, ministère des approvisionnements et services Canada.
- Gouvernement du Canada  
1991 *Rapport National du Canada*, Ottawa, ministère des approvisionnements et services Canada.
- Gouvernement du Canada  
1992b *Travailler ensemble: le plan vert du Canada en voie de réalisation*, Le Plan Vert du Canada, Ottawa, ministère des approvisionnements et services Canada.
- Gouvernement provincial de la Colombie-Britannique  
1995 *The West Kootenay-Boundary Land-Use Plan*, Victoria, Gouvernement provincial de la Colombie-Britannique.
- GRAHAM, Penny et Gregg CHAMBERLAIN  
1990 «Diversification Strategy Pays Off in Stability», dans *Trade and Commerce Magazine*, Revelstoke, Commission du développement économique de Revelstoke.

- Greenpeace Canada  
( ) *The Vernon Model of Ecologically Responsible Forestry*, rapport Greenpeace, Vancouver.
- Groupe de développement Westcoast  
1995 *Revelstoke Community Economic Development Strategy 1995-2005*, pour la Commission du développement économique de Revelstoke.
- GUNTON, T. et I. VERTINSKY  
1990 *Reforming the Decision Making Process for Forest Land Planning in BC*, Victoria, TREECB.
- HAMMOND, Herb  
1990 «Community Control of Forests», dans *Forest Planning Canada*, VI : 6, 43-45.
- HANCOCK, Trevor  
1993 *Reporting on sustainable development : The Household and Municipal Level*, Ottawa, TRNEE.
- HODGE, Tony et al.,  
1995 *Les sentiers de la viabilité : mesurer les progrès*, Ottawa, TRNEE.
- HOPWOOD, Doug  
1992 «Wise to Give Communities More Influence in Managing the Public Forests», dans *Forest Planning Canada*, VIII : 2, 20-21.
- HOWLETT, Michael  
1990 «The Round Table Experience : Representation and Legitimacy in Canadian Environmental Policy Making», dans *Queen's Quarterly*, XCVII : 4, 580-601.
- Institut de recherche sur l'environnement et l'économie  
1996 *Community Empowerment in Ecosystem Management*, Ottawa, Institut de recherche sur l'environnement et l'économie, Université d'Ottawa.
- Institut de recherche sur l'environnement et l'économie  
1995 *Ecosystem Management : Meeting the Challenges of Community Initiatives*, Ottawa, Institut de recherche sur l'environnement et l'économie, Université d'Ottawa.
- KENDALL, Kyle  
1990 «Community Interest, Corporate Interest», dans *Forest Planning Canada*, VI : 3, 33-34.
- KNEEN, Brewster  
1989 «The contradiction of sustainable development», dans *Canadian Dimension*, XXIII : 1, 12-15.
- KOFINAS, Gary P. et Julian R. GRIGGS  
1996 «Collaboration and the British Columbia Round Table on the Environment and the Economy : An Analysis of a 'Better Way' of Deciding», dans *Environments*, XXIII : 2, 17-40.

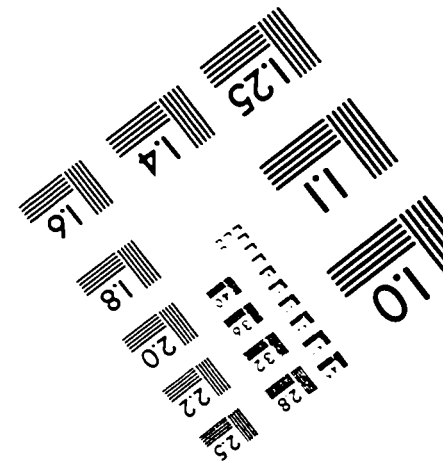
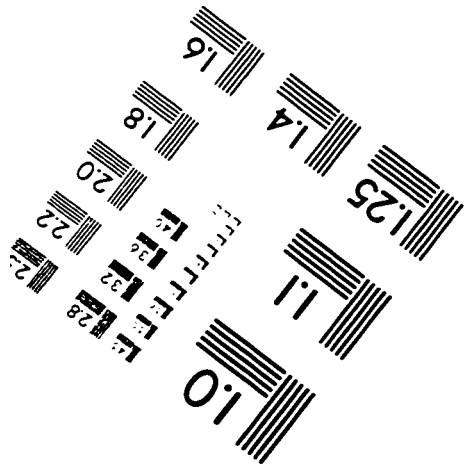
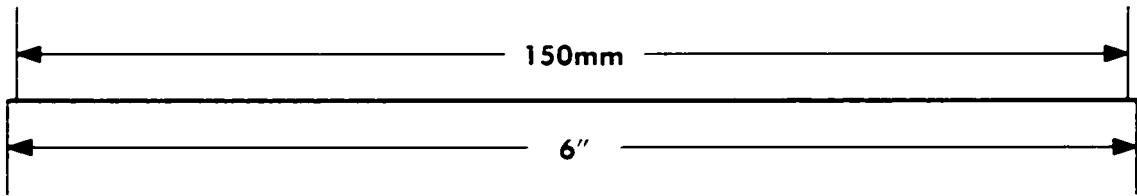
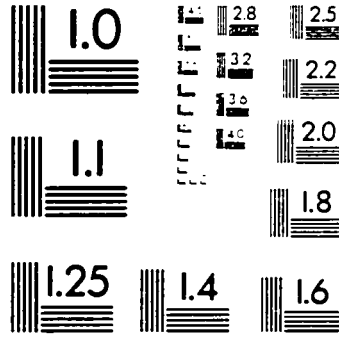
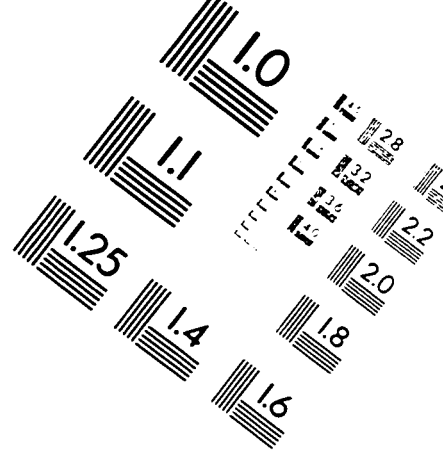
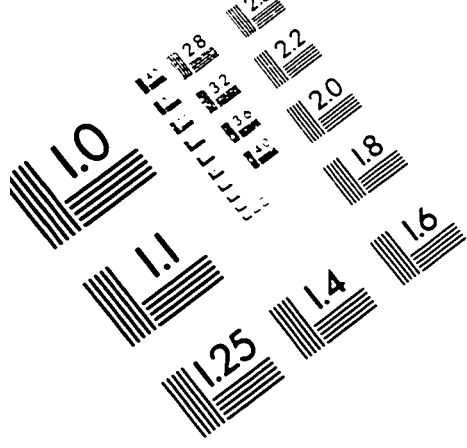
- LÉLÉ, Sharachchanda M.  
1991 «Sustainable Development : A Critical Review», dans *World Development*, XLIX : 6, 607-621.
- MACHLIS, Gary E. et Jo Ellen FORCE  
1990 «Community Stability and Timber-Dependent Communities : Future Research», dans LEE, Robert G., Donald R. FIELD et William R. BURCH. *Community and Forestry : Continuities in the Sociology of Natural Resources*, Boulder, Westview.
- MANNING, E. W.  
1990 «Conservation Strategies : Providing the Vision for Sustainable Development», dans *Alternatives*, XVI : 4, 24-29.
- MARCHAK, Patricia  
1983 *Green Gold The Forest Industry in British Columbia*, Vancouver, Université de la Colombie-Britannique.
- MATTHEWS, Ralph  
1983 «Three Key Dimensions in Regional Development : Economic Viability, Social Vitality, and Political Validity», dans *The Creation of Regional Dependency*, Toronto, Presse de l'Université de Toronto.
- MEAKIN, Stephanie  
1992 *The Rio Earth Summit: Summary of the United Nations Conference*, Ottawa, Bibliothèque du Parlement.
- Ministère des affaires étrangères et commerce international  
1992 *Au Delà de Rio: un nouveau rôle pour le Canada : conférence commémorative O.D. Skelton*, (Vancouver, 10 novembre 1992), Vancouver.
- Ministère des forêts de la Colombie-Britannique  
1994 *The Use of Local Knowledge and Expert Opinion in Resource Planning*, LUI, Joyce (éd.), Victoria, ministère des forêts du gouvernement provincial de la Colombie-Britannique.
- MURPHY, Raymond  
1994 *Rationality and Nature : A Sociological Inquiry into a Changing Relationship*, Boulder, Westview.
- NOVEK, Joel et Karen KAMPEN  
1992 «Sustainable or unsustainable development ? An analysis of an environmental controversy», dans *Cahiers canadiens de sociologie*, XVII : 3, 249-273.
- NOZICK, Marcia  
1992 *No Place Like Home : Building Sustainable Communities*, Ottawa, Conseil canadien du développement social.
- PERRY, Stewart E. et Mike LEWIS  
1994 *Reinventing the Local Economy*, Vernon, Centre pour l'entrepreneuriat communautaire.

- PRADES, José A., Jean-Guy VAILLANCOURT et Robert TESSIER  
 1991 *Environnement et développement : questions éthiques et problèmes socio-politiques*, Montréal, Fides.
- PRADES, José A., Robert TESSIER et Jean-Guy VAILLANCOURT (sous la dir. de)  
 1992 *Gestion de l'environnement, éthiques et société*, Montréal, Fides.
- REDCLIFT, Michael  
 1987 *Sustainable development : exploring the contradictions*, Londres, Methuen.
- Ressources naturelles Canada  
 1996 *L'état des forêts au Canada*, Ottawa, Presse Sa Majesté la Reine du Chef du Canada.
- ROBERTS, Richard  
 1995 «Public Involvement : From Consultation to Participation», dans *Environmental and Social Impact Assessment*, VANCLAY, Frank et Daniel A. BRONSTEIN (éd.), West Sussex, John Wiley et Fils : 221-246.
- ROBINSON, J., G. FRANCIS, R. LEGGE et S. LERNER  
 1990 «Defining a sustainable society : values, principles and definition», dans *Alternatives*, XVII : 2, 36-46.
- ROBINSON, Mike  
 1995 «Towards a New Paradigm of Community Development», dans *Community Development Journal*, XXX : 1, 21-30.
- ROBSON, Robert  
 1994 *Forest Dependent communities in Canada an Interpretative Overview and Annotated Bibliography*, Brandon, Institut du développement rural, Université Brandon.
- ROSELAND, Mark  
 1992 *Le développement durable des centres urbains Guide à l'intention des pouvoirs locaux et municipaux*, Ottawa, TRNEE.
- SACHS, Wolfgang  
 1993 *Global Ecology : a new arena of political conflict*, Londres, Atlantic Highlands.
- SERAGELDIN, Ismail  
 1993 «Making Development Sustainable», dans *Finance et Development*, XXX : 4, 6-10.
- SHAFFER, Ron  
 1990 «Building Economically Viable Communities : A Role for Community Developers», dans *Journal of the Community Development Society*, XXI : 2, 74-87.
- SIMON, David  
 1989 «Sustainable development : theoretical construct or attainable goal ?», dans *Environmental Conservation*, XVI : 1, 41-48.

- SINCLAIR, John et Alan DIDUCK  
1995 «Public Education : An Undervalued Component of the Environmental Assessment Public Involvement Process», dans *Environmental Impact Assessment Review*, XV: 3, 219-240.
- Société environnementale de Kootenay Est  
1990 «Forest Watch Committees : A New Community Concept», dans *Forest Planning Canada*, VI : 1, 29-30.
- Statistique Canada  
1986 *Profil des divisions et subdivisions de recensement, Colombie-Britannique, Partie 2*, Ottawa, Statistique Canada.
- Statistique Canada  
1991 *Profil des divisions et subdivisions de recensement de la Colombie-Britannique - Partie B*, Ottawa, Statistique Canada.
- STIEFEL, Matthias et Marshall WOLFE  
1994 *Excluded Popular Participation in Development : Utopia or Necessity ?*, Londres, Zed Books.
- Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie  
1993a *Forger un consensus pour un avenir viable, principes directeurs*, Ottawa, TRNEE.
- Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie  
( ) *Le développement viable et la municipalité*, Ottawa, TRNEE.
- Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie  
1994a *Les Tables Rondes Locales : Comment donner toute la mesure Rapport sur l'expérience Canadienne des processus mettant en cause des intervenants multiples*, Ottawa, TRNEE.
- Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie  
1991 *On the Road to Brazil the Earth Summit*, Ottawa, TRNEE.
- Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie  
1995a *Projet de société Choix canadiens pour la transition vers la viabilité*, Ottawa, TRNEE.
- Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie  
1992 *Propos sur la prise de décision et le développement durable*, Ottawa, TRNEE.
- Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie  
1993b *Prosperity and Sustainable Development for Canada : Advice to the Prime Minister*, Ottawa, TRNEE.
- Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie  
1995b *Rétrospective annuelle 1994 - 1995*, Ottawa, TRNEE.
- Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie  
1994b *Table ronde sur le développement durable des forêts, rapport final*, (avril 1994), Ottawa, TRNEE.

- Table ronde sur l'environnement et l'économie de la Colombie-Britannique  
1990 *A Better Way : Creating a Sustainable Development Strategy for British Columbia*. Victoria, TREECB.
- Table ronde sur l'environnement et l'économie de la Colombie-Britannique  
1991 «Sustainable Communities A Call for Community Empowerment» dans *Forest Planning Canada*, VII : 3, 20-21.
- Table ronde sur l'environnement et l'économie de la Colombie-Britannique  
1993 *Strategic Directions for Community Sustainability*, Victoria, TREECB.
- Table ronde sur l'environnement et l'économie de la Colombie-Britannique  
1991 *Sustainable Communities*, Victoria, TREECB.
- Table ronde sur l'environnement et l'économie de la Colombie-Britannique  
1992 *Towards a Strategy for Sustainability*, sommaire executif, Victoria, TREECB.
- TAYLOR, Duncan  
1995 *État de choc : La société canadienne et l'environnement*, Ottawa, CRDI.
- TESTER, Frank J.  
1992 «Reflections on Tin Wis : Environmentalism and the Evolution of Citizen Participation in Canada», dans *Alternatives*, XIX : 1, 35-41.
- TOLBA, Mostafa Kamal  
1987 *Sustainable Development : Constraints and Opportunities*, Londres, Butterworths.
- TOMALTY, Ray et David PELL  
1994 *Sustainable Development and Canadian Cities : Current Initiatives*, Ottawa, La société royale du Canada.
- TURNER, Kerry R.  
1987 «Sustainable global futures : common interest, interdependency, complexity and global possibilities», dans *Futures*, XIX : 5, 574-582.
- Union Mondiale pour la nature (UICN), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Fonds mondial pour la nature (WWF)  
1991 *Sauver la Planète : Stratégie pour l'Avenir de la Vie*, Gland, Suisse, UICN, PNUE et WWF.
- VAN DEN BERGH, Jeroen et VAN DER STRAATEN  
1994 *Toward Sustainable Development Concepts, Methods, and Policy*, Washington, Island.
- Village of Hazelton  
1991 *Framework for Watershed Stewardship, Hazelton*, Village of Hazelton, Colombie-Britannique.
- WEBLER, Thomas, Hans KASTENHOLZ et Ortwin RENN  
1995 «Public Participation in Impact Assessment : A Social Learning Perspective», dans *Environmental Impact Assessment Review*, XV : V, 443-463.

# TEST TARGET (QA-3)



**APPLIED IMAGE . Inc**  
1653 East Main Street  
Rochester, NY 14609 USA  
Phone: 716/482-0300  
Fax: 716/288-5989

© 1993, Applied Image, Inc., All Rights Reserved